

Avril 2023

Complété en août 2025

ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ÉOLIENNES DE L'HÔTEL DE FRANCE

Maître d'ouvrage



Éoliennes de l'Hôtel de France SAS
Bâtiment F - rue Roland Garros
Parc du Bois Cesbron - 44700 Orvault



Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

Expertises spécifiques

Étude acoustique : Alhyange
Étude paysagère et patrimoniale : Agence Couasnon
Étude des milieux naturels : Calidris

Annexes de
l'étude d'impact

Table des annexes

Annexe 1 : Synthèse des consultations et réponses des services de l'État et autres organismes

Annexe 2 : Légende de la carte OACI

Annexe 3 : Étude d'impact radar / QinetiQ

Annexe 4 : Étude des ombres portées / ENCIS Environnement

Annexe 5 : Etude expertise écologique (Etat initial ; Impacts et mesures ; Zones humides) / Calidris

Annexe 6 : Etude expertise acoustique / Alhyange

Annexe 7 : Etude expertise paysagère (Expertise ; Carnet de photomontages) / Agence Coüasnon

Annexe 8 : Bilan de la concertation

Annexe 9 : Exemples de résultats des différentes sources utilisées pour le recensement des exploitations agricoles

Annexe 10 : Attestation du bureau d'études acoustique Alhyange

Photomontage n°23 : Vue depuis les abords du hameau du Bois Morinet

QC

Informations photographie

Identifiant : 23

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 336984, 6715412, 39,6

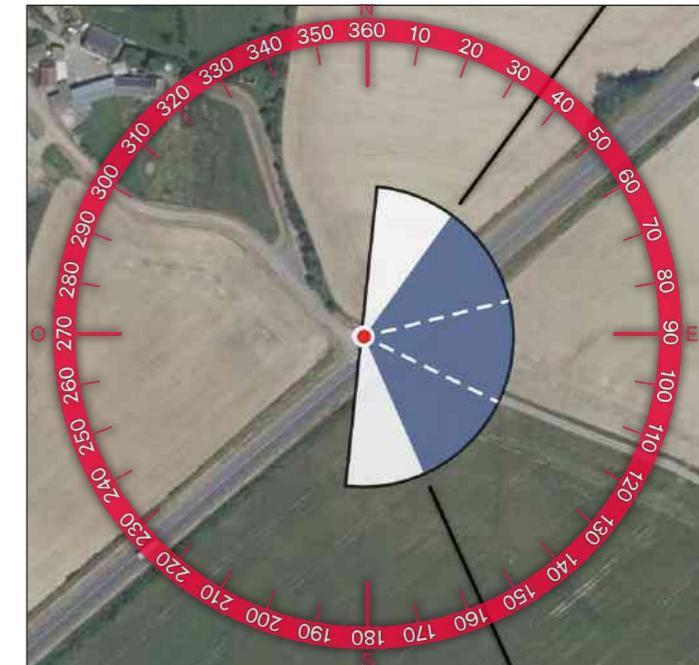
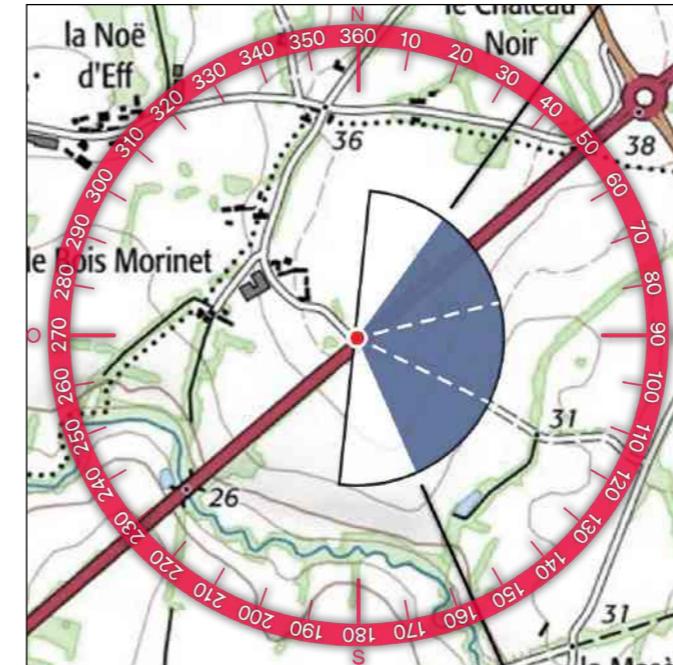
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 13:34

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

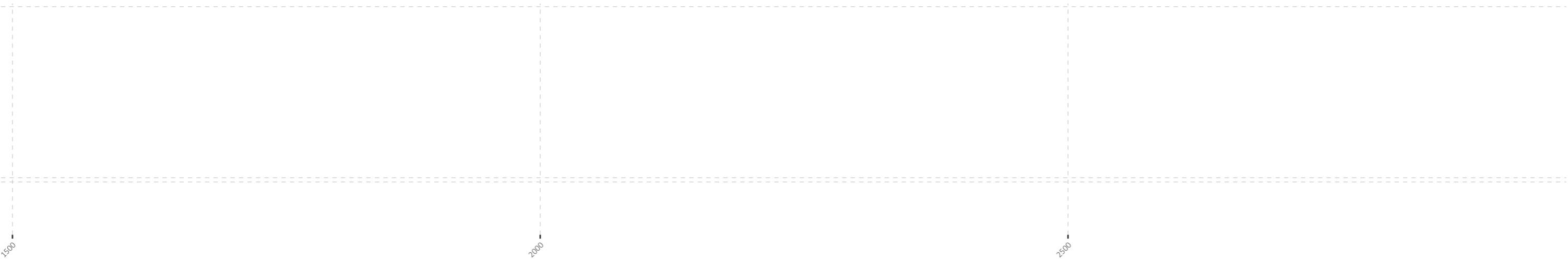
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

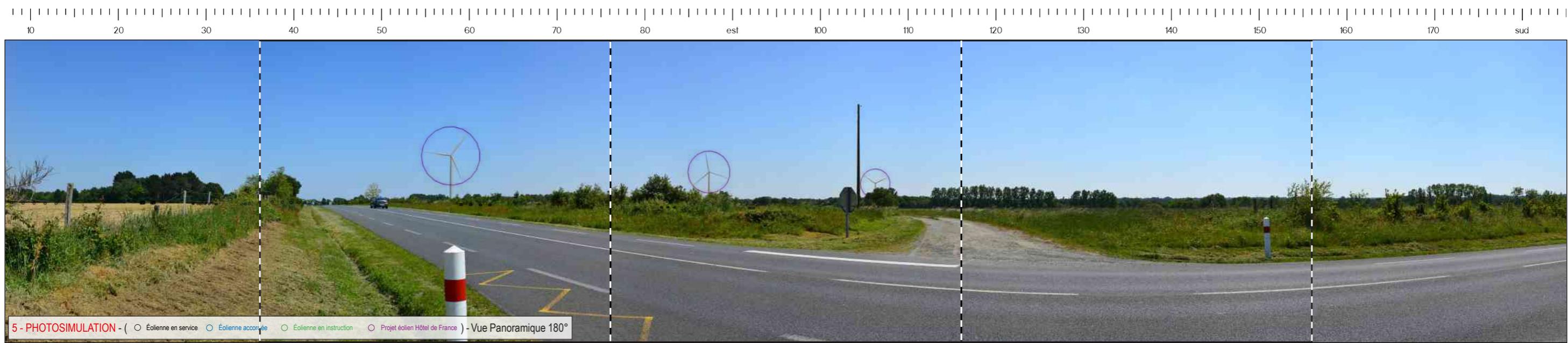
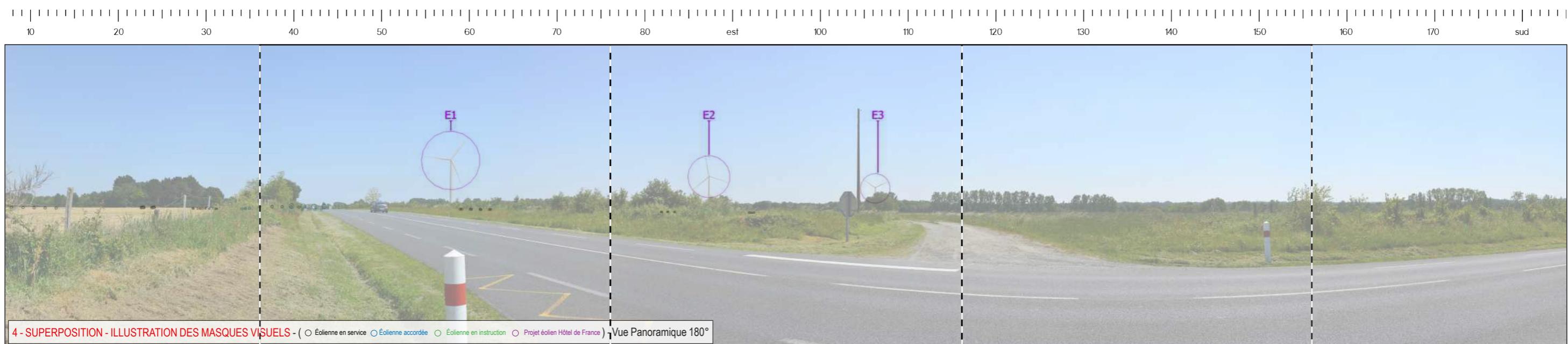


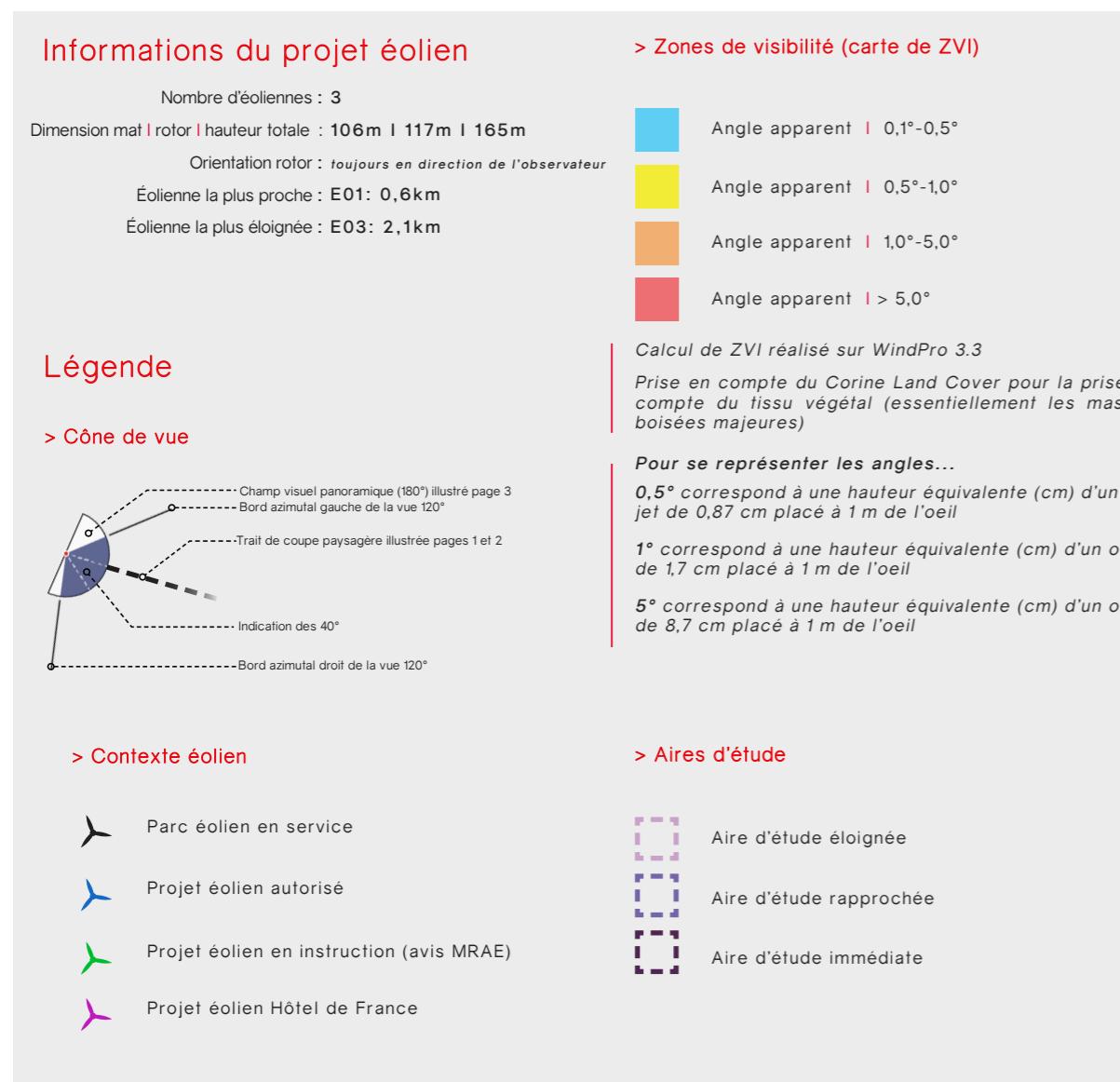
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	RN 171	Depuis ce point de vue situé sur la RN 171, les 3 éoliennes du projet Hôtel de France sont visibles avec une hauteur apparente importante dans un angle proche de l'axe de la route départementale. L'insertion du projet modifie le paysage traversé mais également le paysage quotidien des habitants du hameau du Bois Morinet situé au nord-ouest de cette intersection. À noter que davantage de masques ou de filtres visuels (végétation, bâti) peuvent être présents à proximité des habitations, ce qui peut ponctuellement diminuer la prégnance du projet.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel > Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau du Bois Morinet			Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



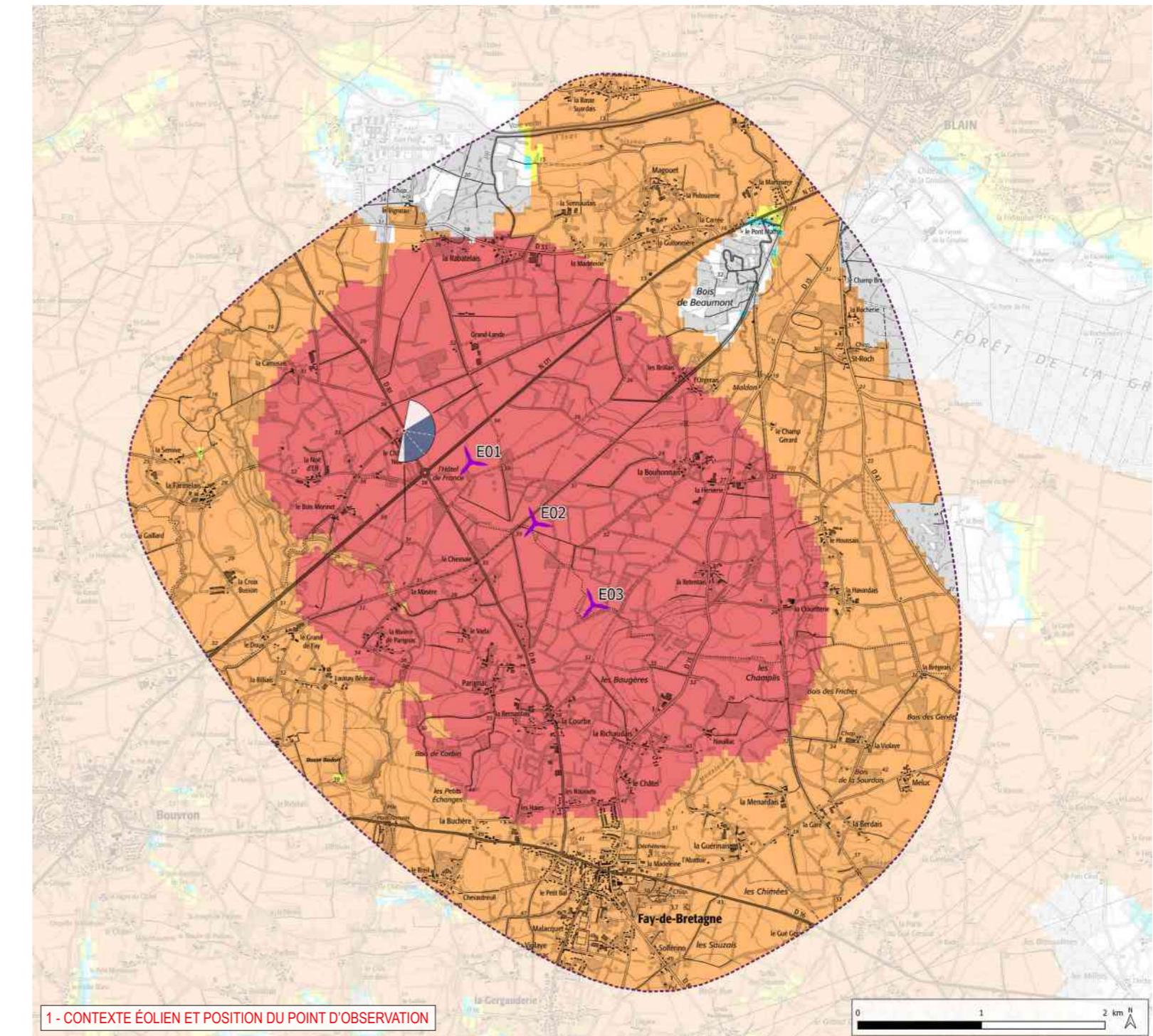
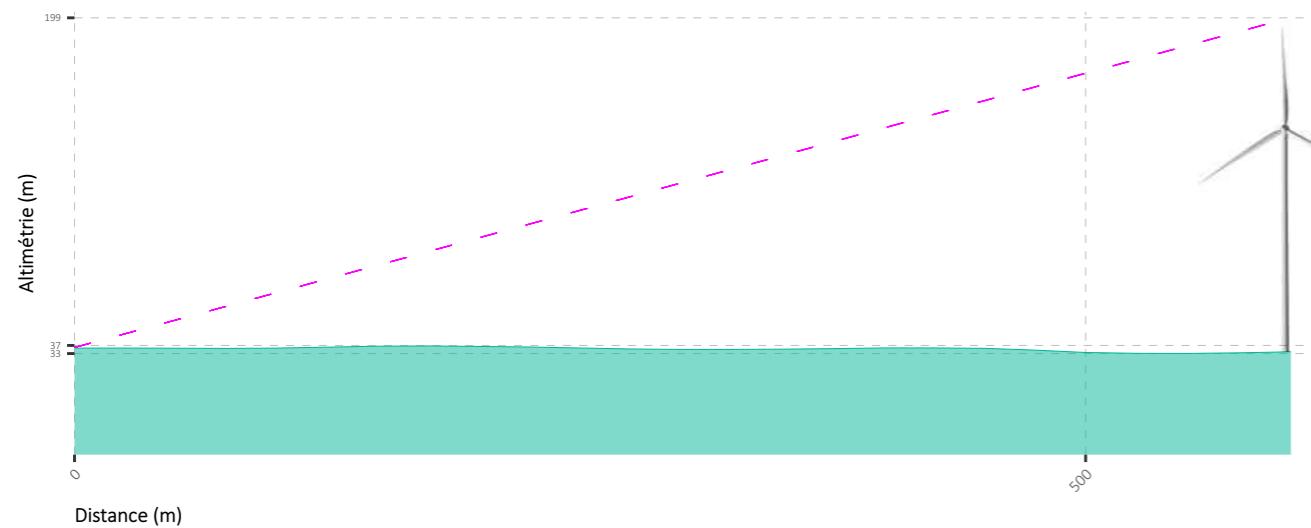
Photomontage n°23 : Vue depuis les abords du hameau du Bois Morinet

QC





2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Photomontage n°24 : Vue depuis le hameau du Château Noir

QC

Informations photographie

Identifiant : 24

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 337299, 6716158, 39,2

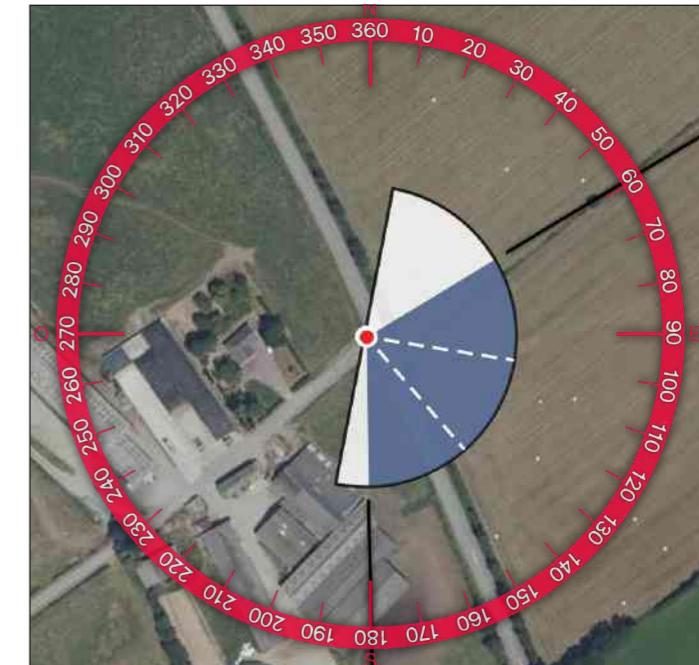
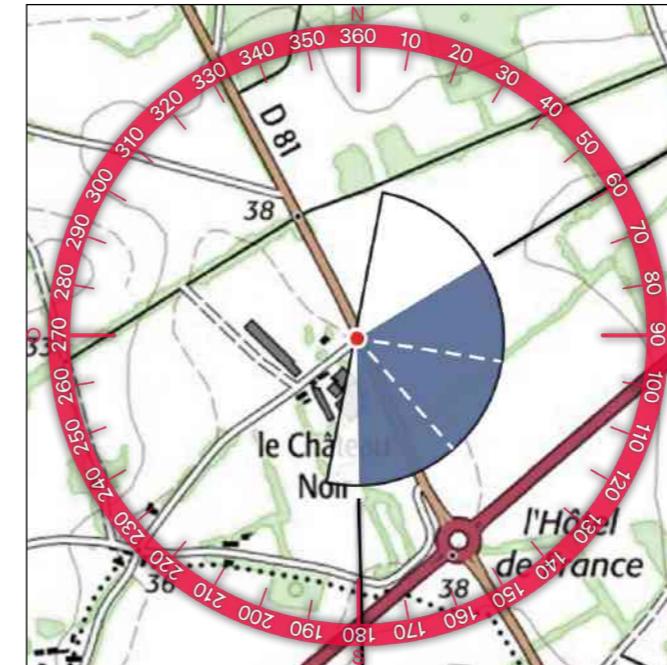
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 13:42

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

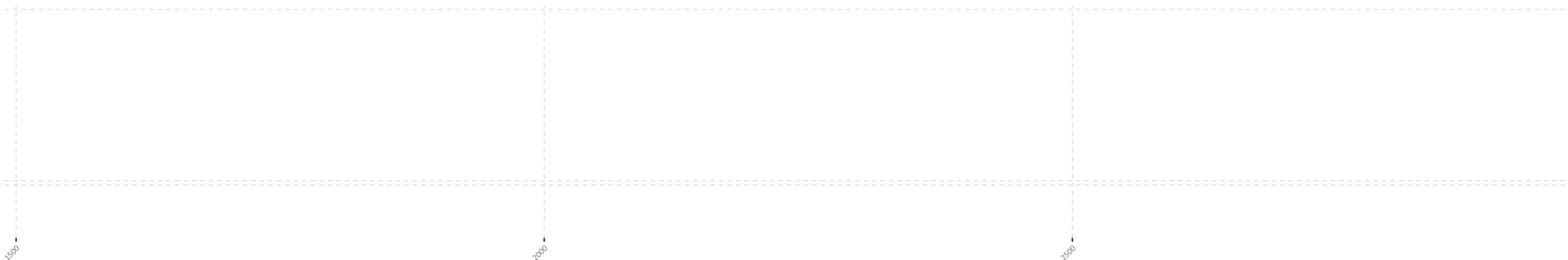
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

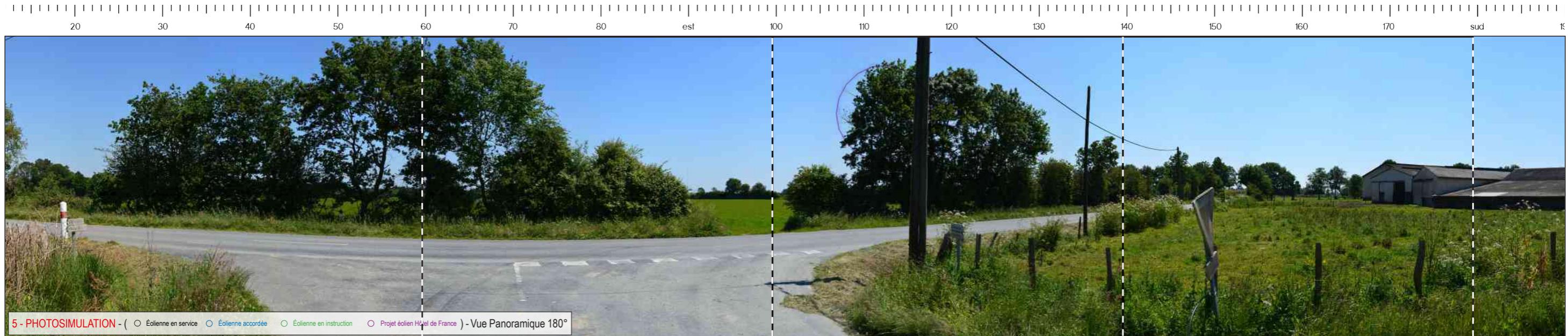
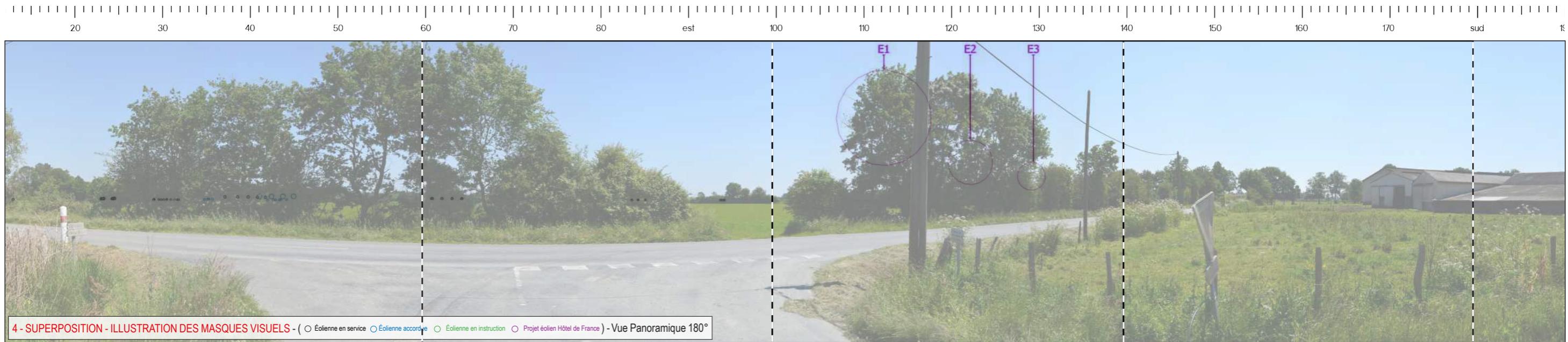


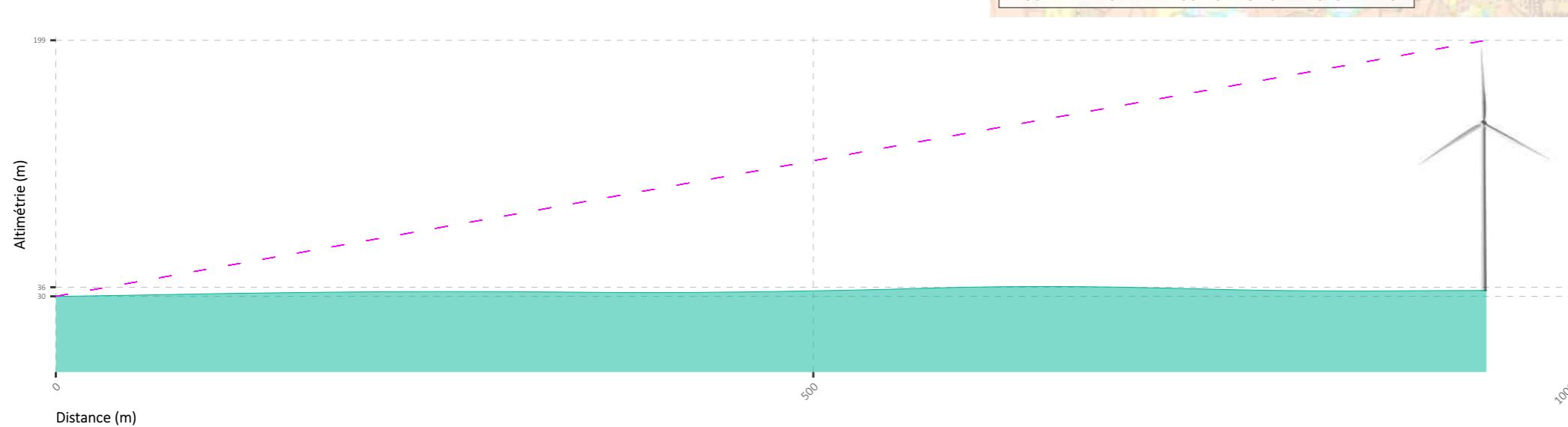
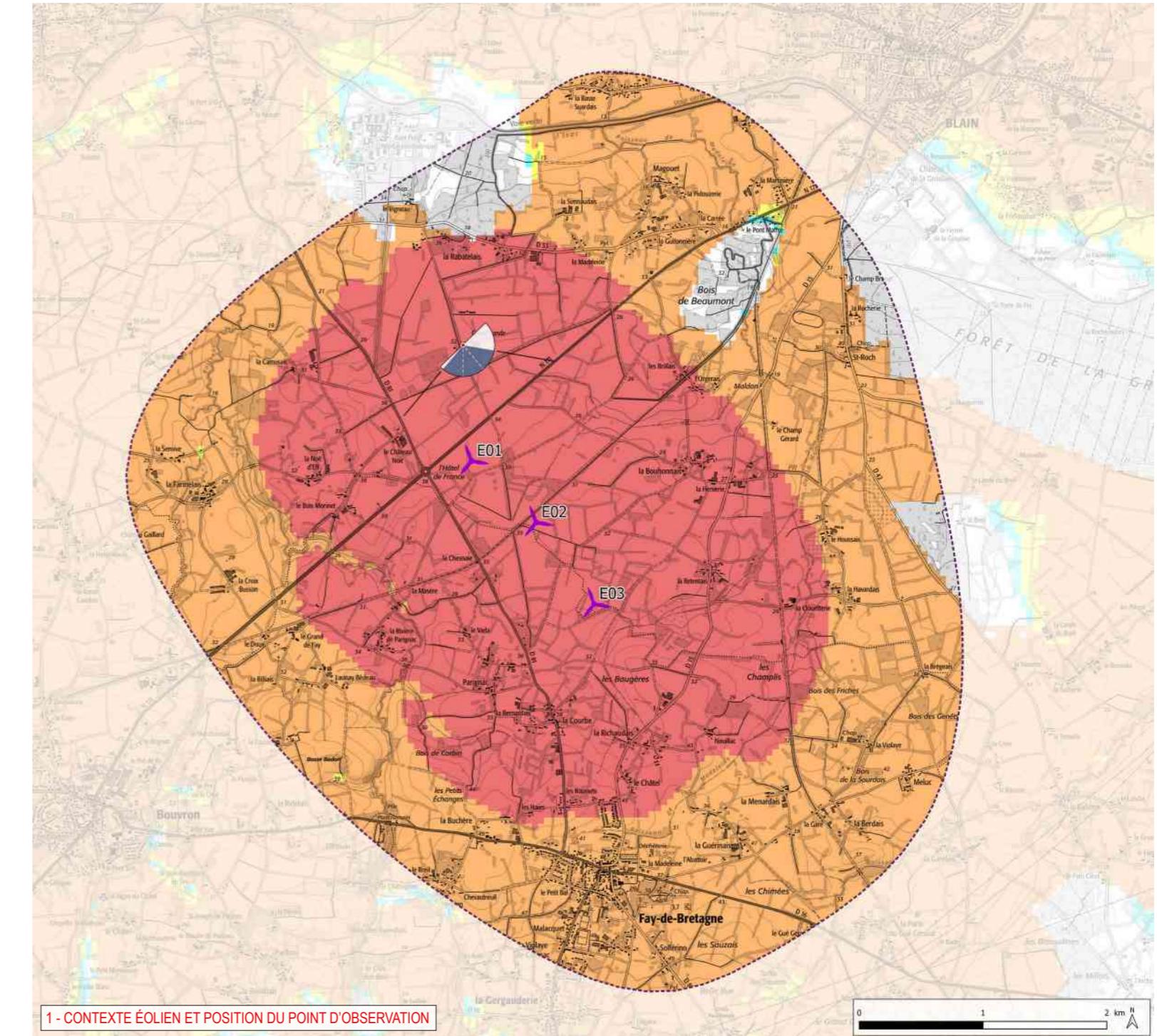
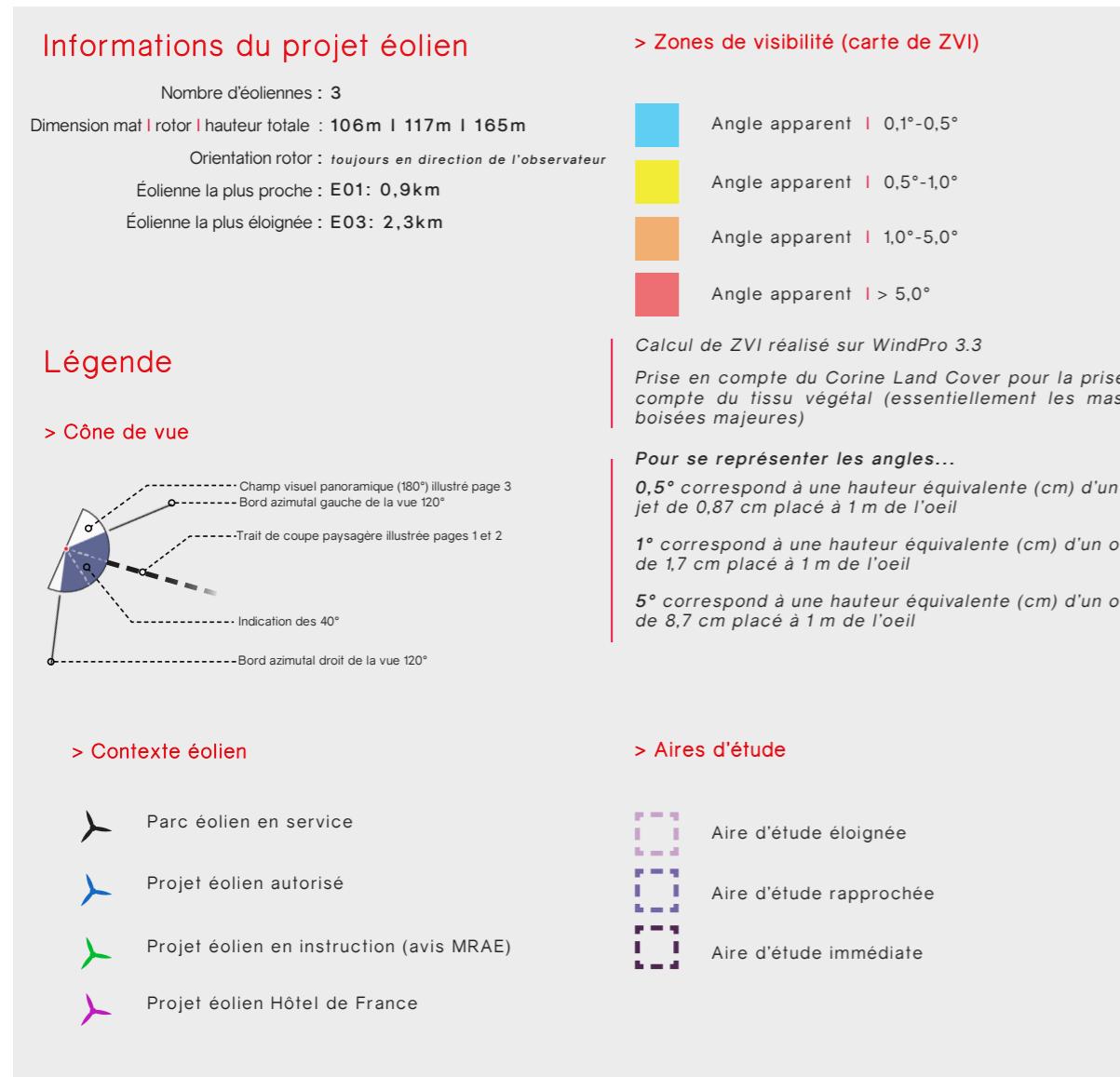
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	RD81	Depuis ce point de vue situé à l'entrée du hameau du Château Noir, les éoliennes du projet Hôtel de France sont filtrées par un linéaire bocager qui accompagne la route départementale et seuls des fragments de pale de E1 apparaissent. Toutefois, selon la position exacte de l'observateur et la saison (qui fait varier l'épaisseur du couvert végétal), la prégnance des machines peut être plus importante, notamment celle de E1.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau du Château Noir		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Photomontage n°24 : Vue depuis le hameau du Château Noir

QC





Photomontage n°25 : Vue depuis le hameau de Grand-Lande

QC

Informations photographie

Identifiant : 25

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 337773, 6716839, 34,4

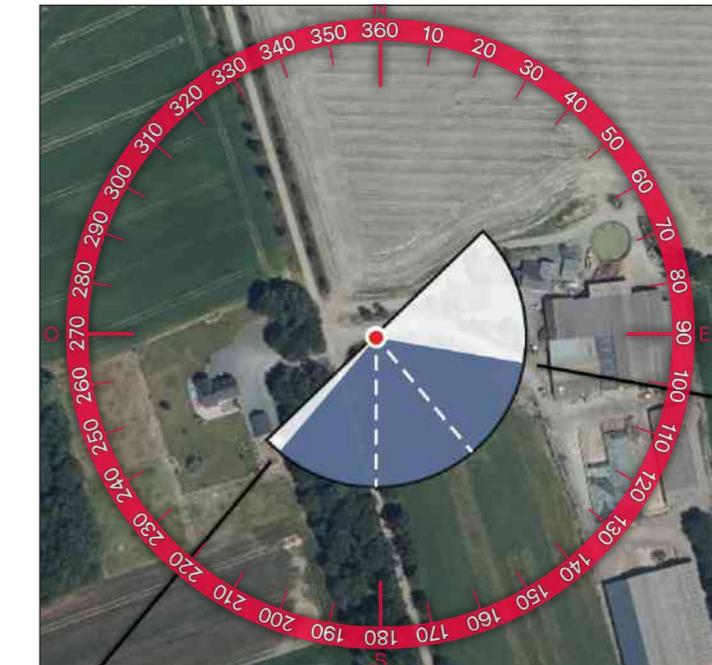
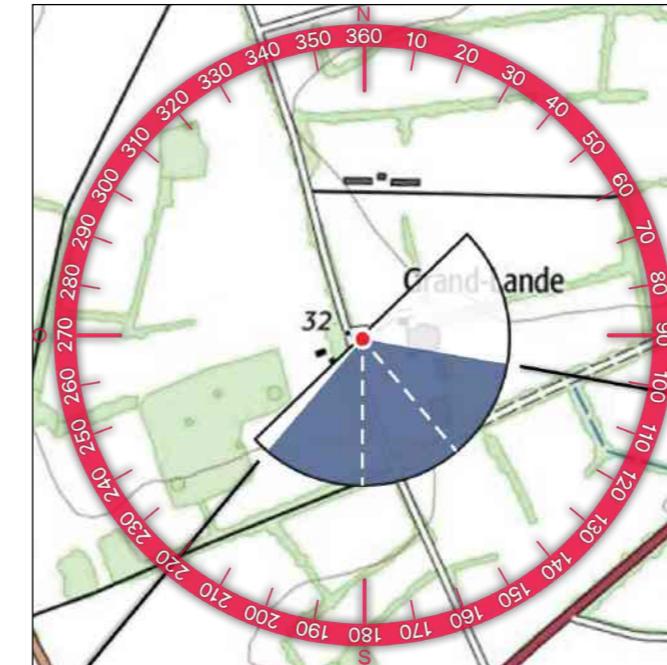
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 14:04

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

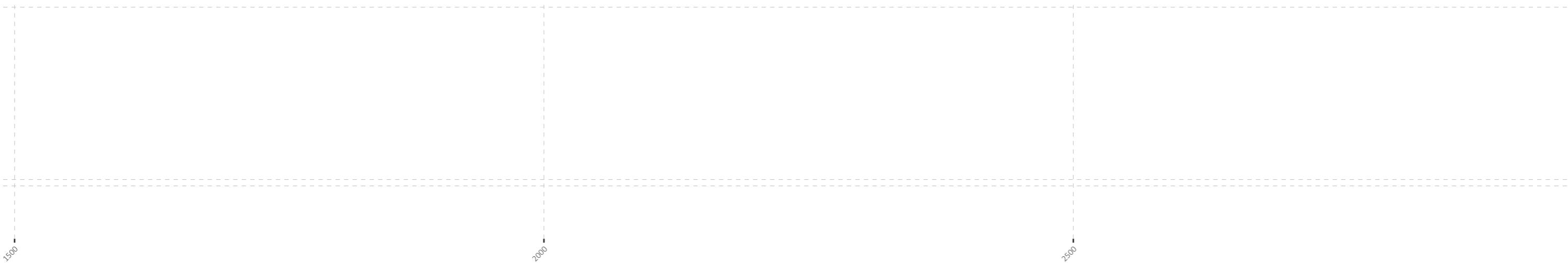
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

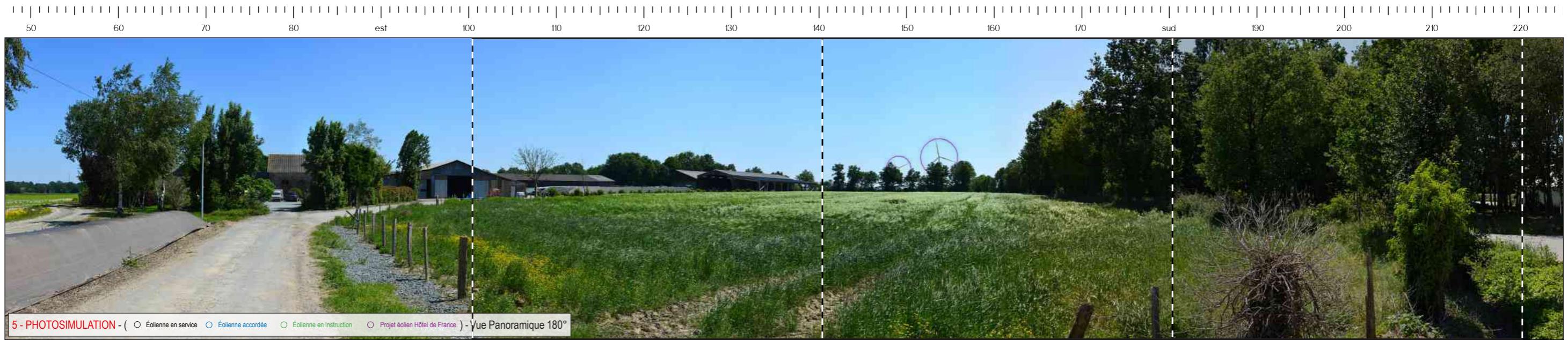
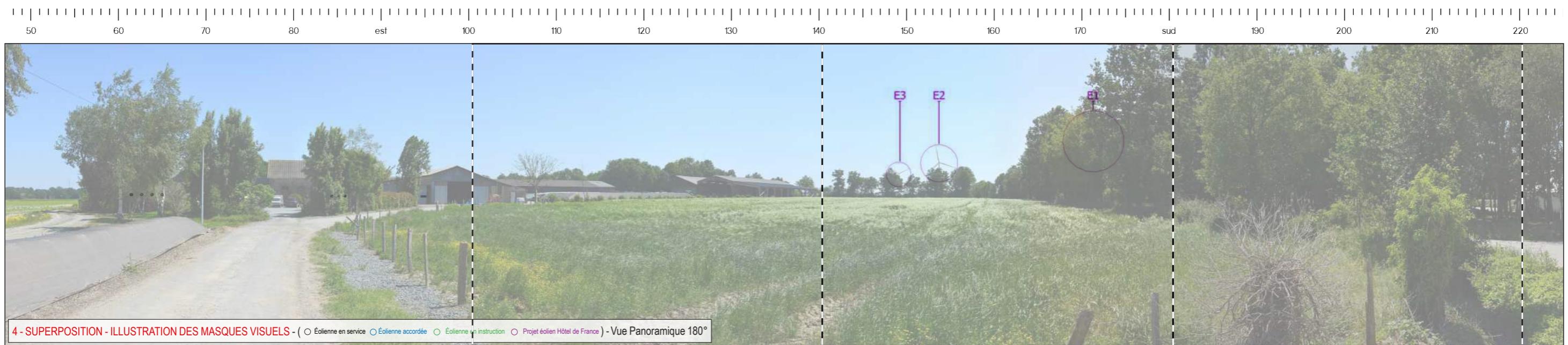


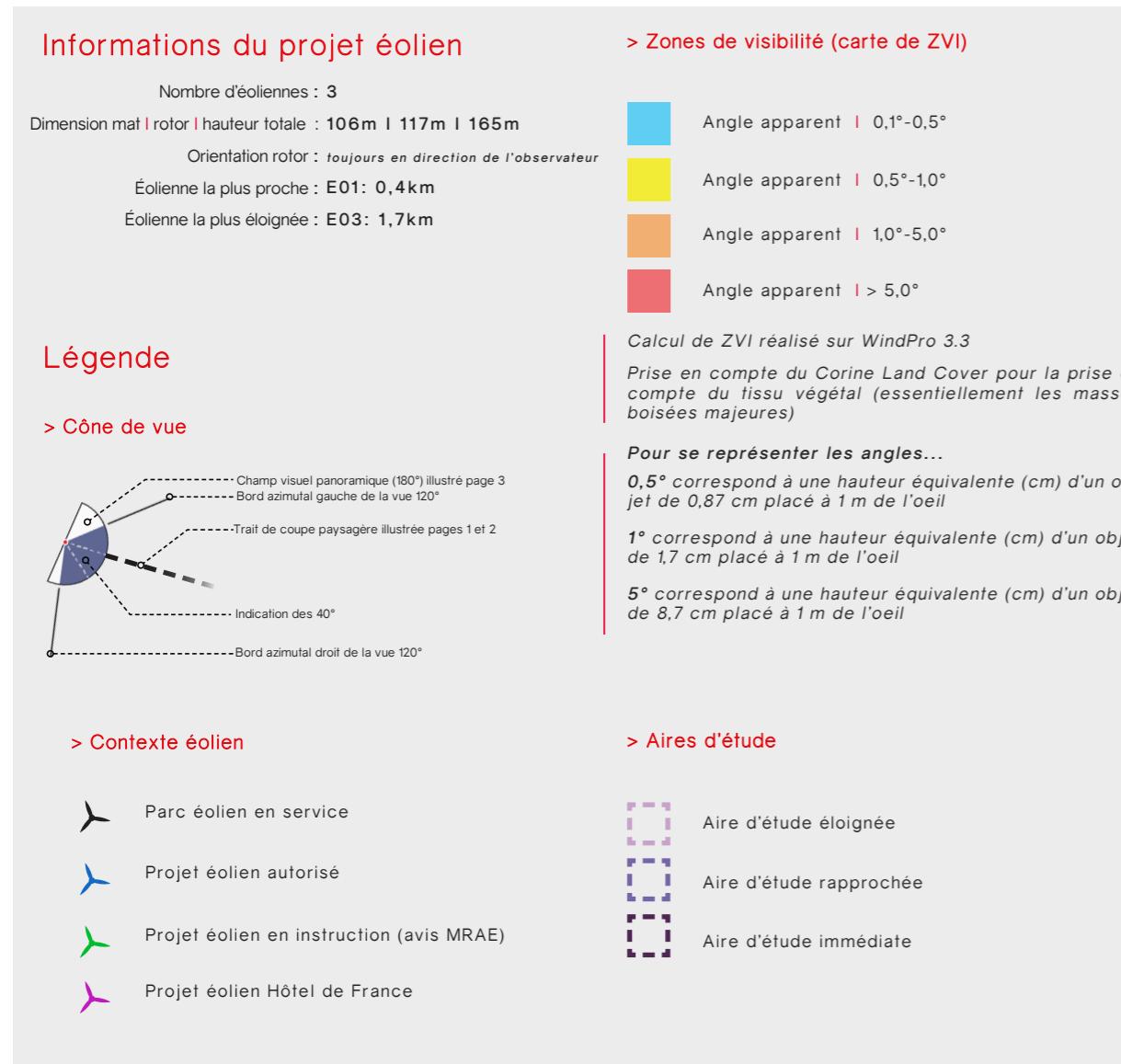
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de Grand-Lande	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de Grand-Lande, 2 des 3 éoliennes du projet sont partiellement visibles au-dessus des boisements qui ceinturent la parcelle. L'introduction du projet constitue une modification du paysage mais le couvert végétal filtrera E1 y compris en saison hivernal, ce qui limite la prégnance du projet.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



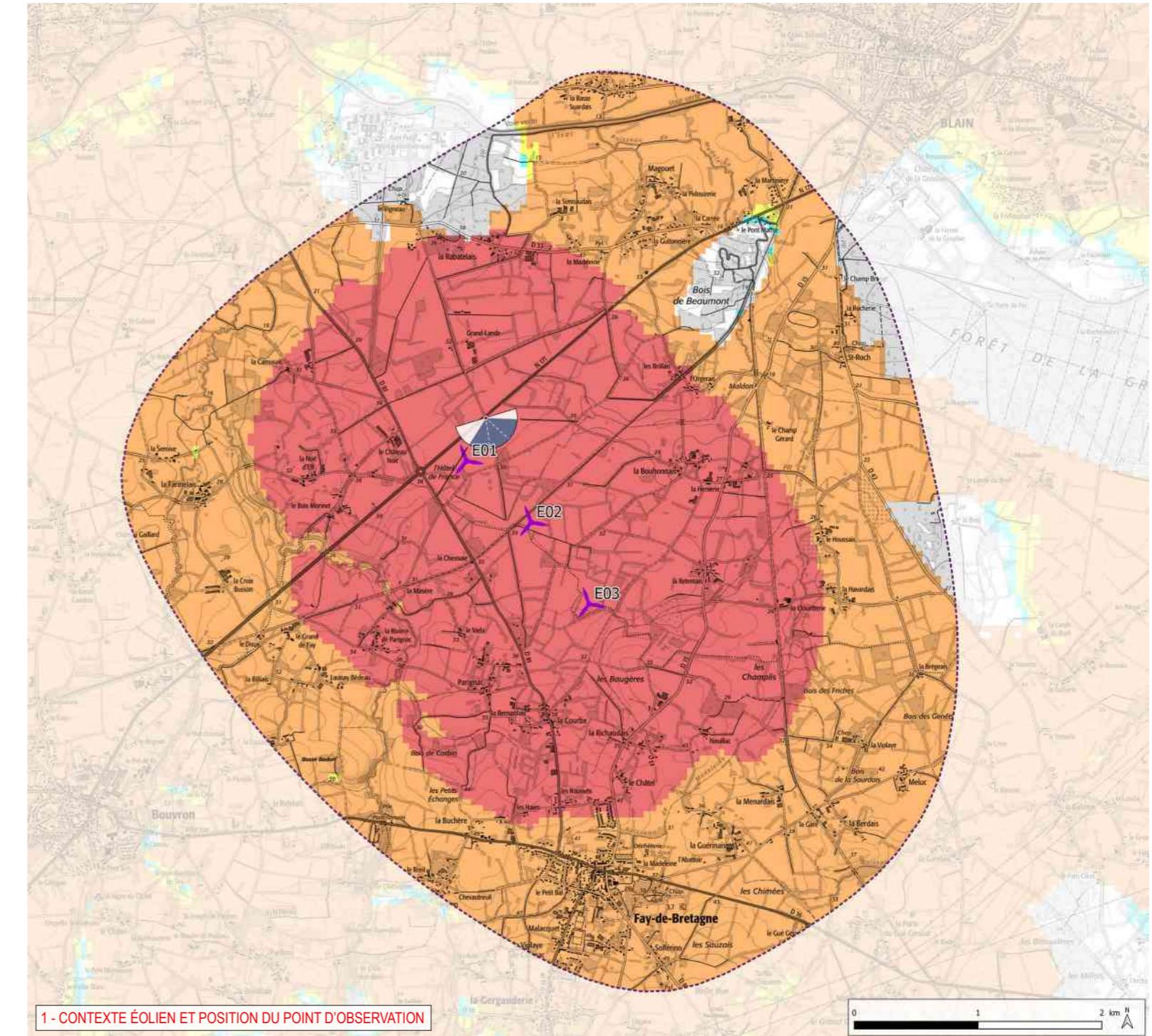
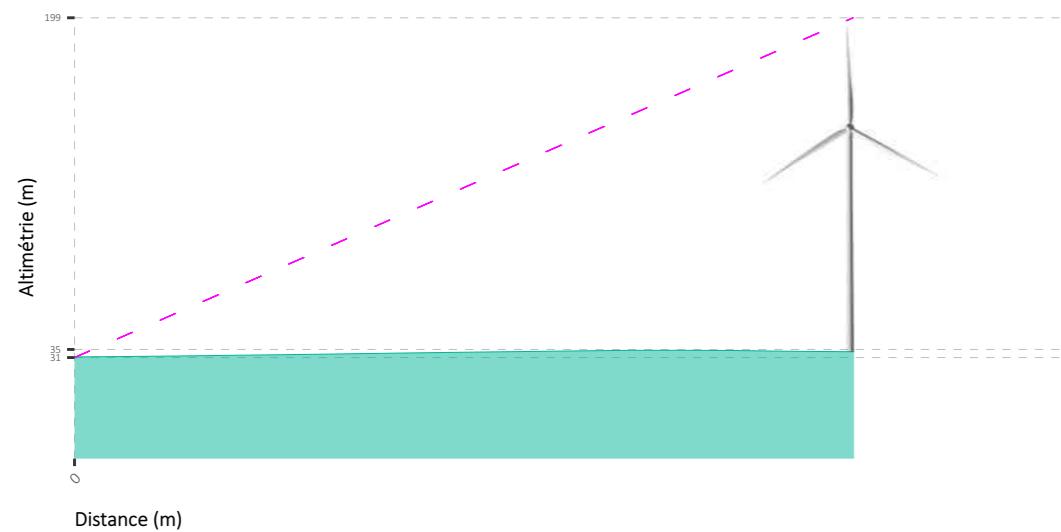
Photomontage n°25 : Vue depuis le hameau de Grand-Lande

QC





2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Informations photographie

Identifiant : 26

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 337997, 6716250, 34,4

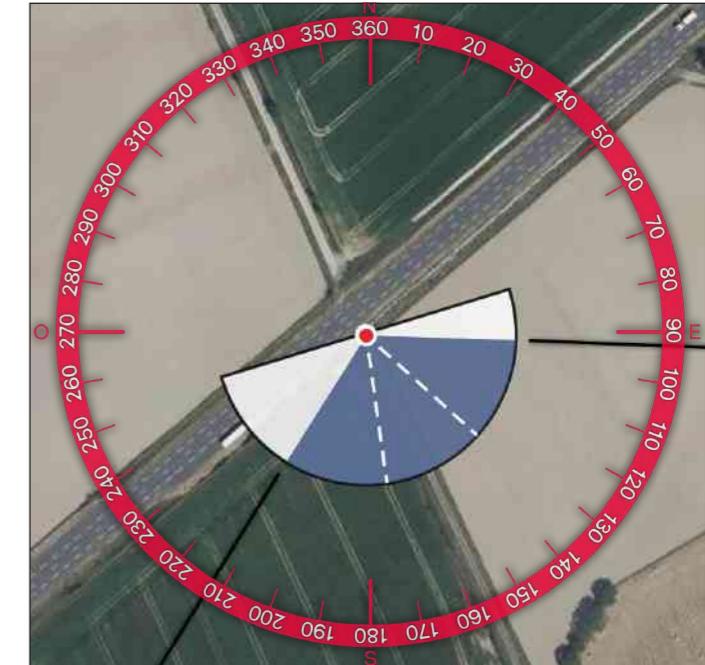
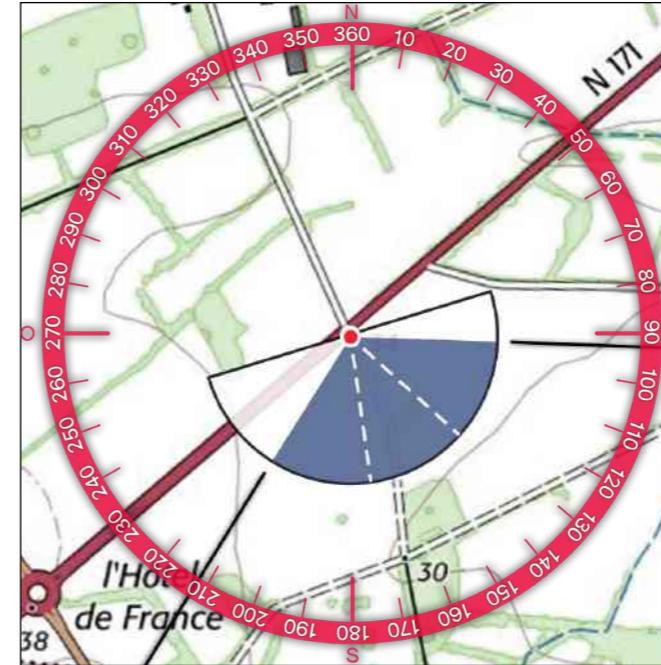
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 13:51

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

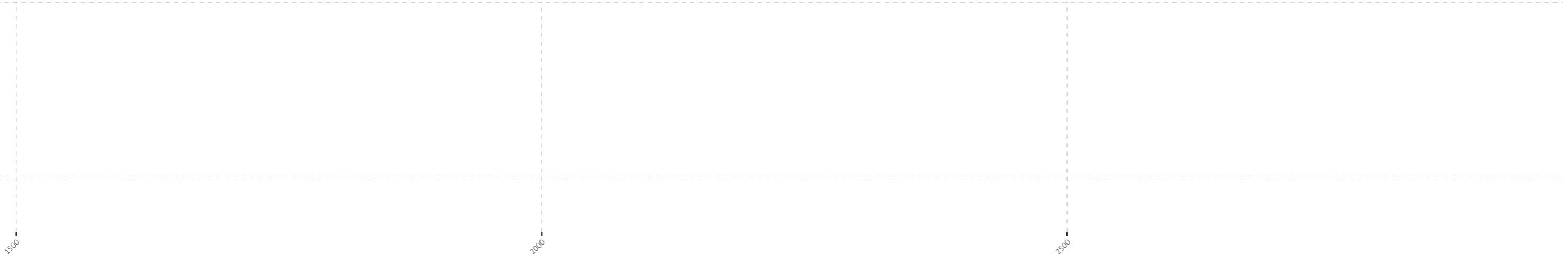
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

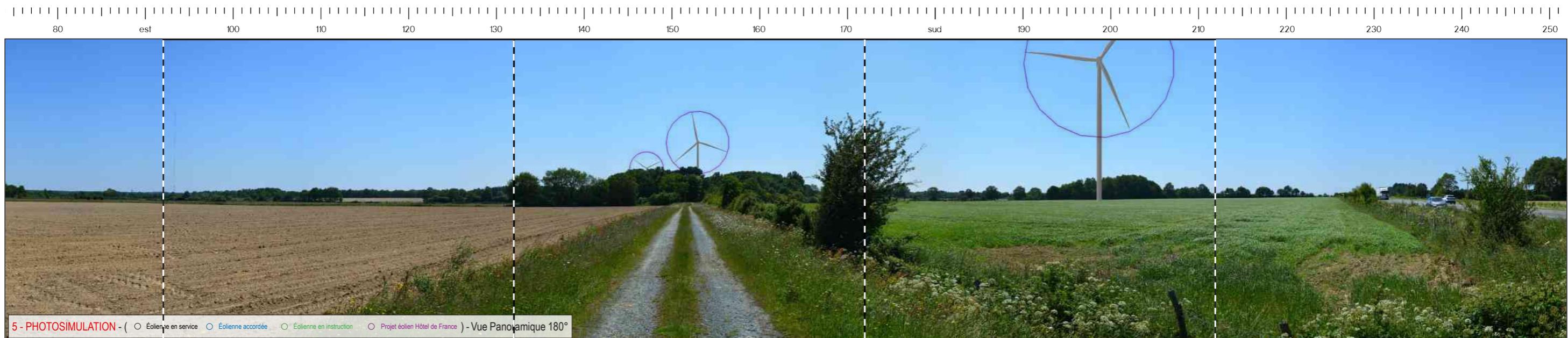
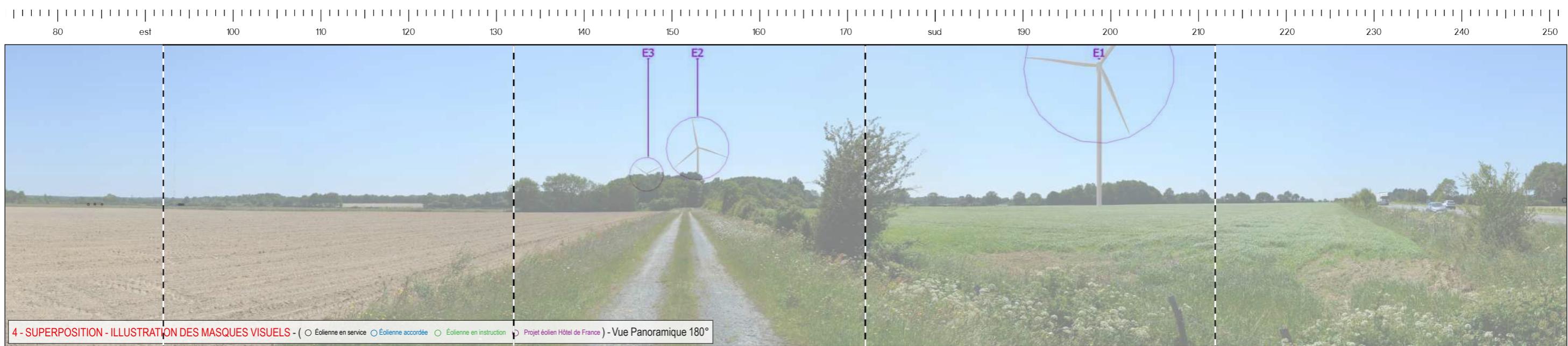
Assemblage panoramique : Cylindrique

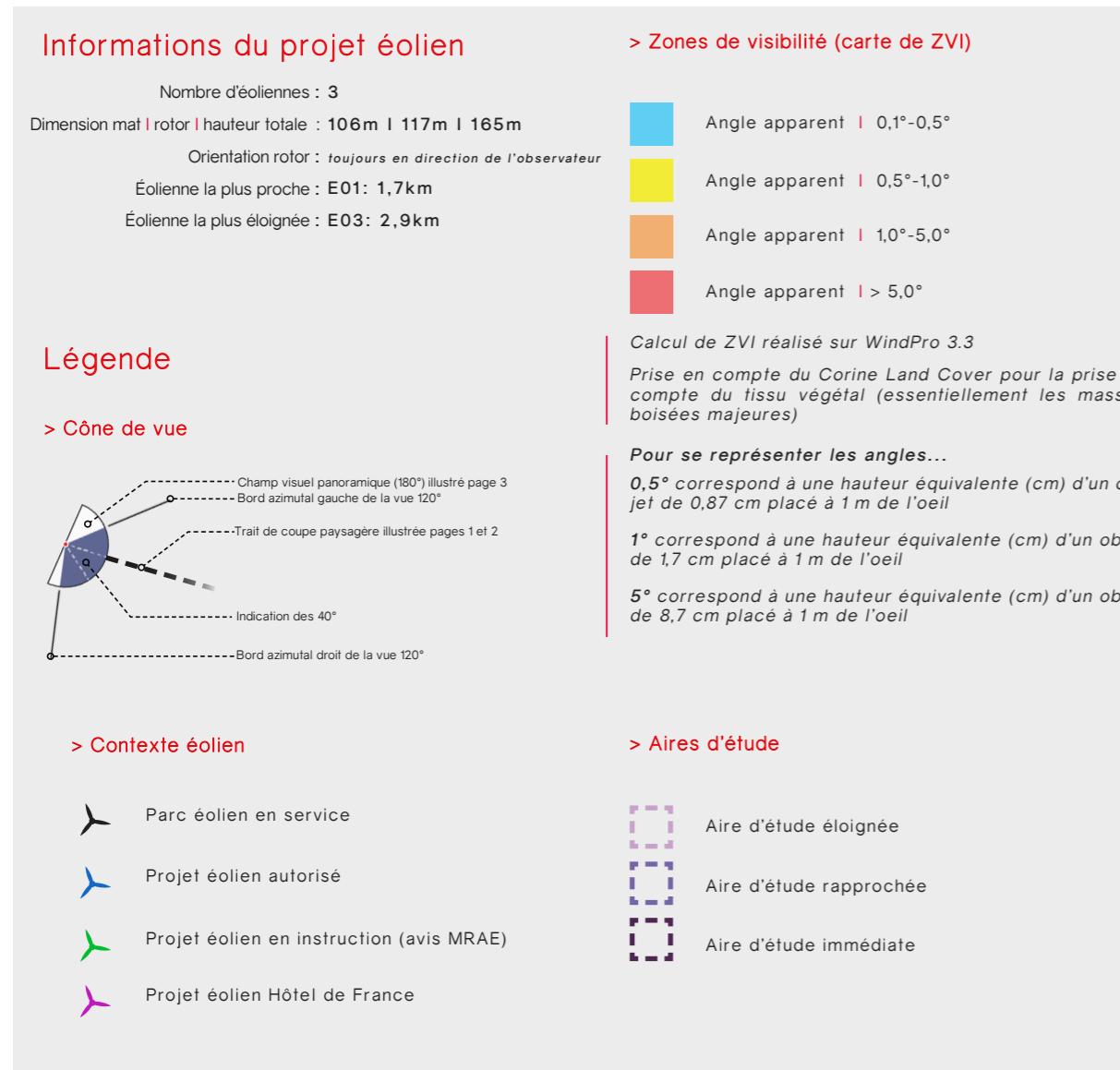
Hauteur de prise de vue : 1,6 m



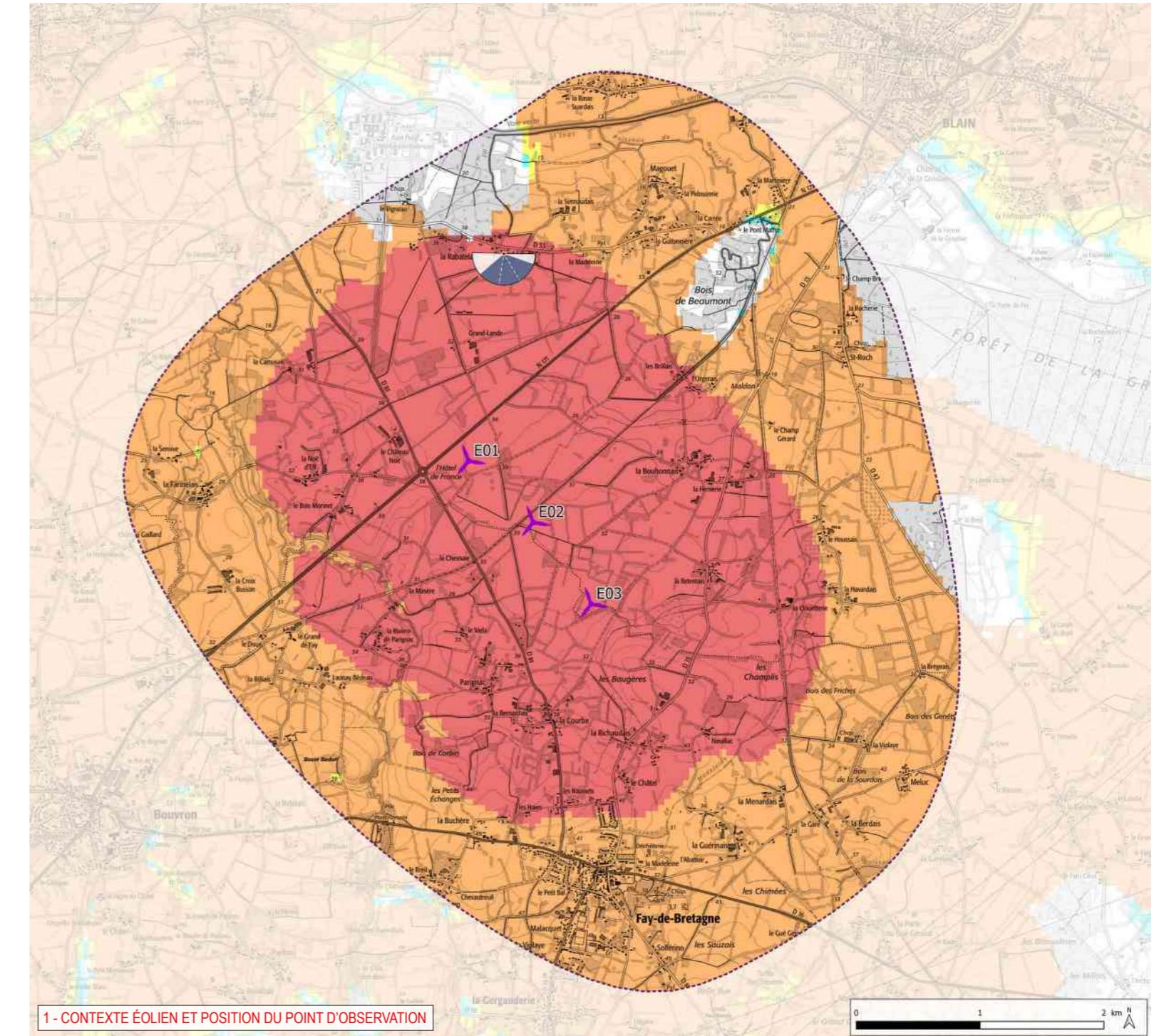
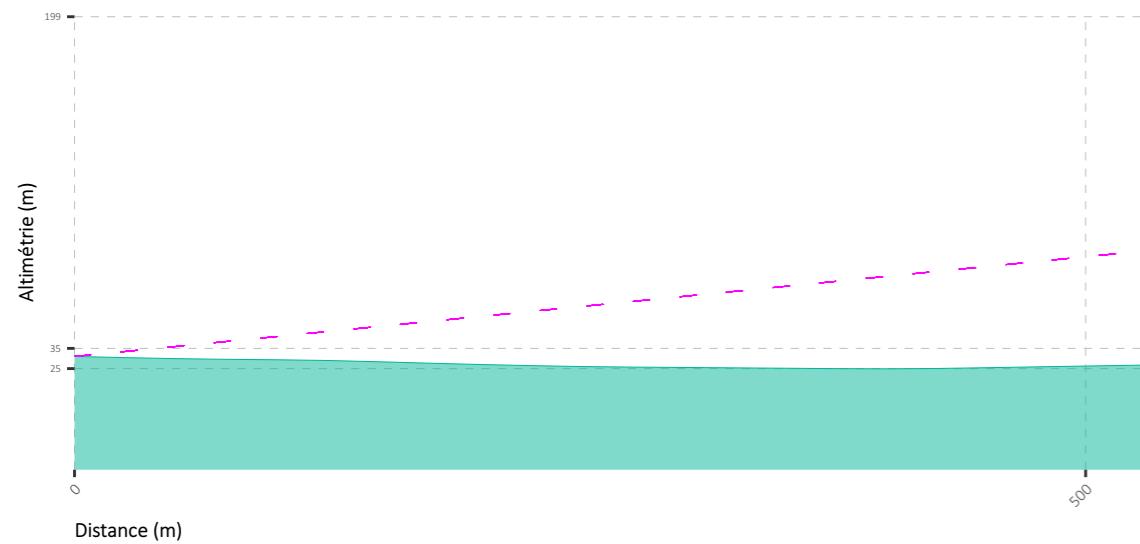
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	RN 171	Depuis ce point de vue situé sur les abords de la RN 171, le projet est visible et prégnant. Seul un fragment de pale de E3 est visible mais les autres machines (en particulier E1) apparaissent avec une hauteur importante dans un angle relativement proche de l'axe de la route, ce qui peut constituer un point d'appel visuel pour les automobilistes.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort







2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Photomontage n°27 : Vue depuis le hameau de la Rabatelaïs

QC

Informations photographie

Identifiant : 27

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 338125, 6717576, 33,6

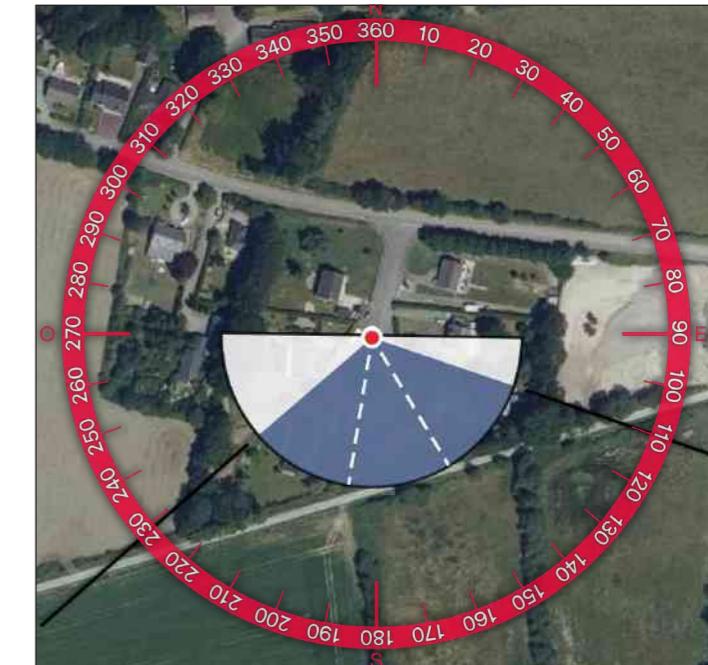
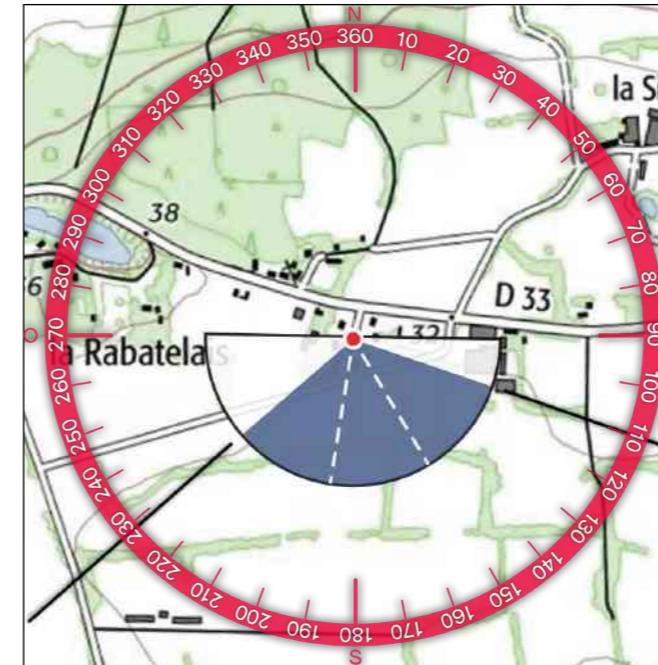
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 14:12

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

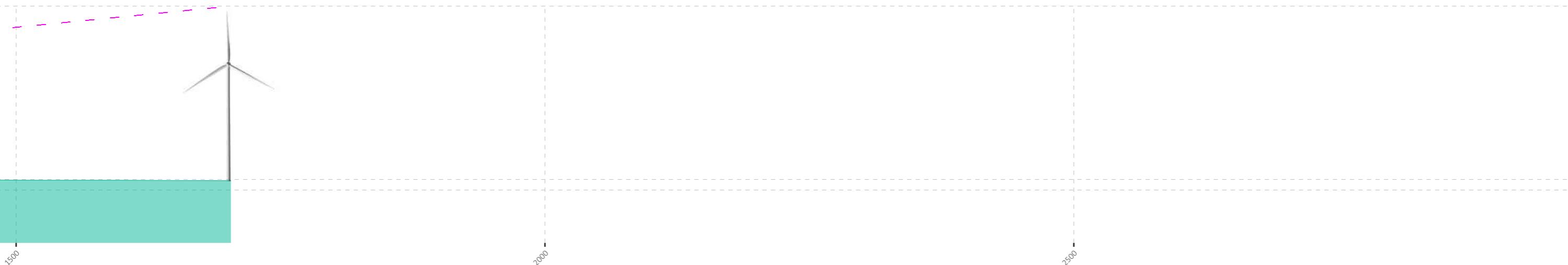
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

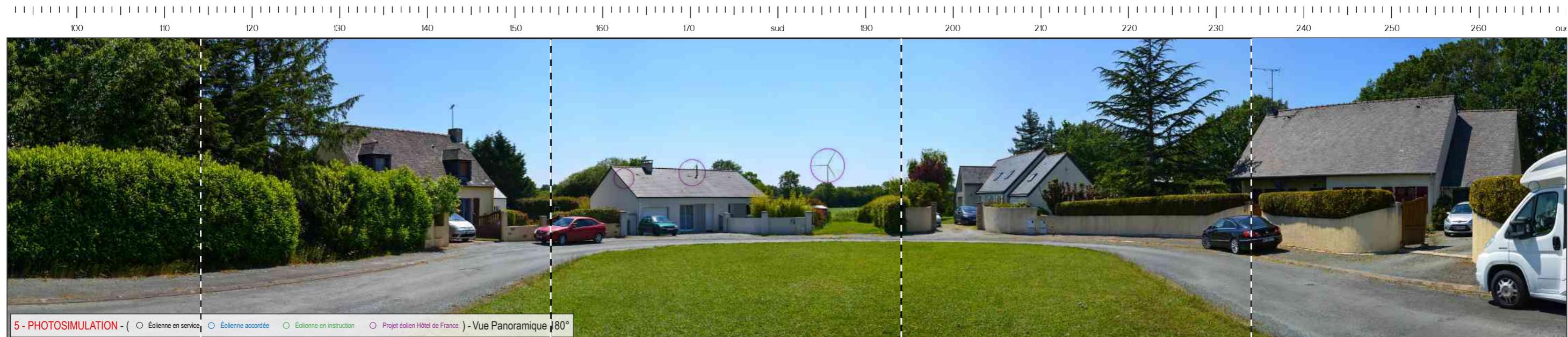
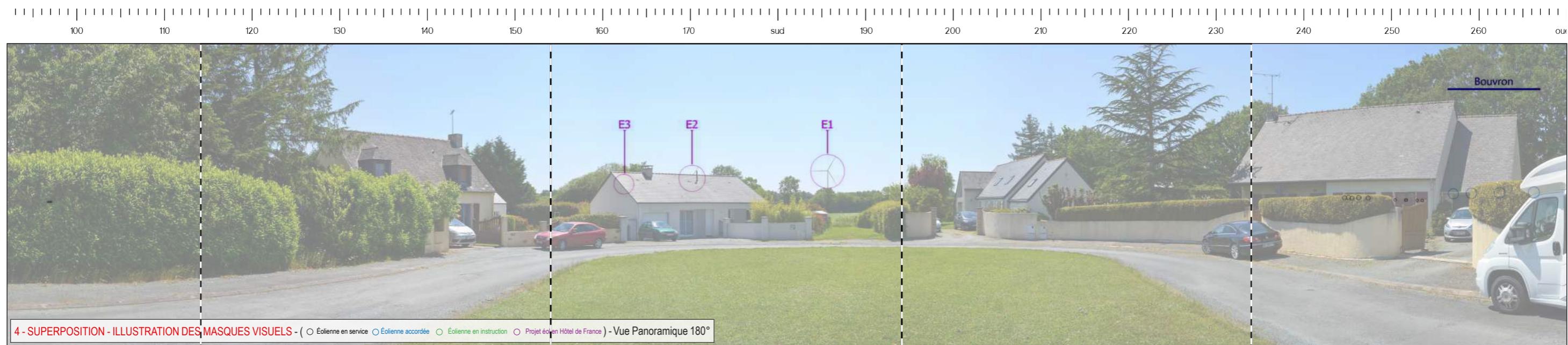


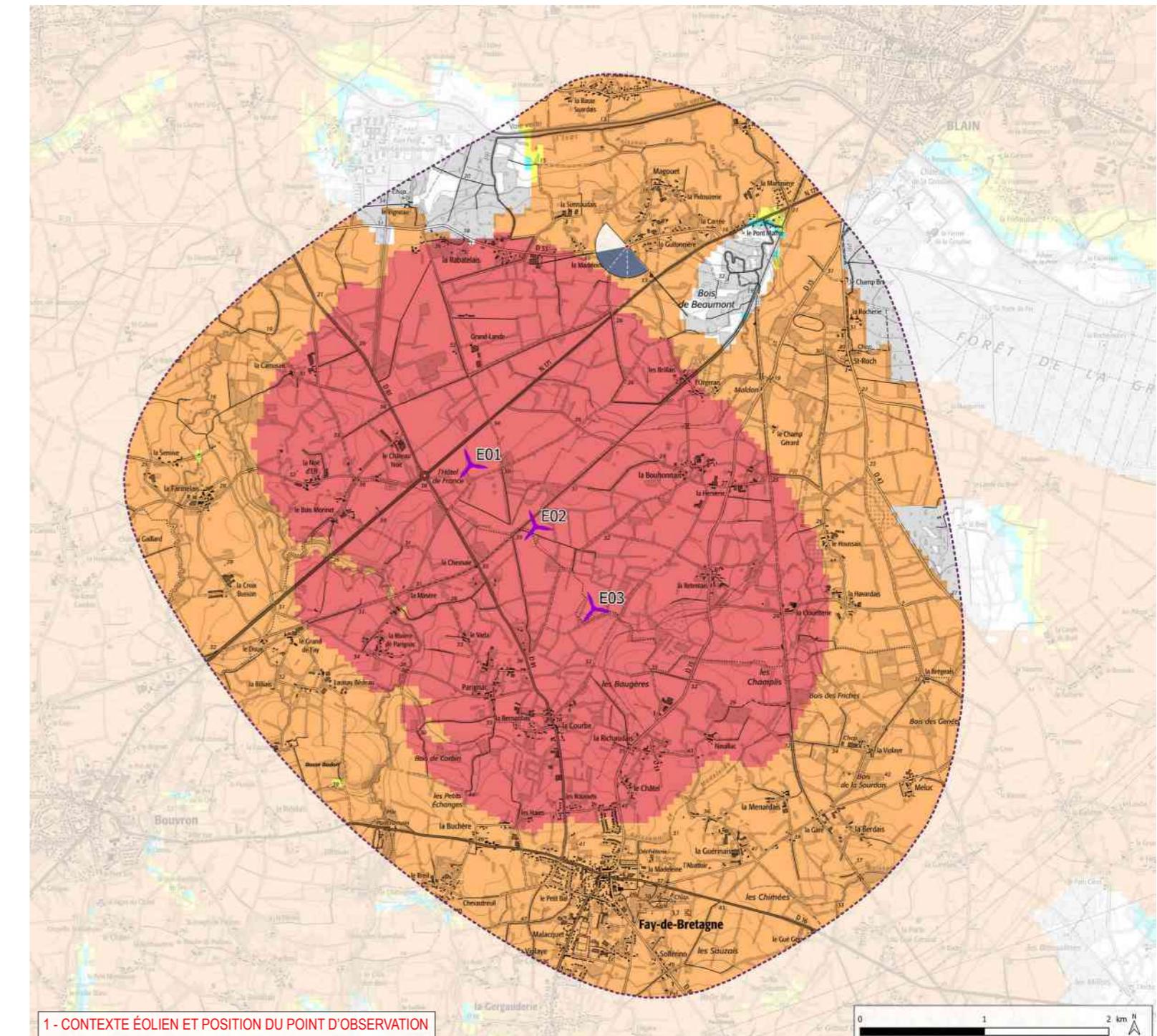
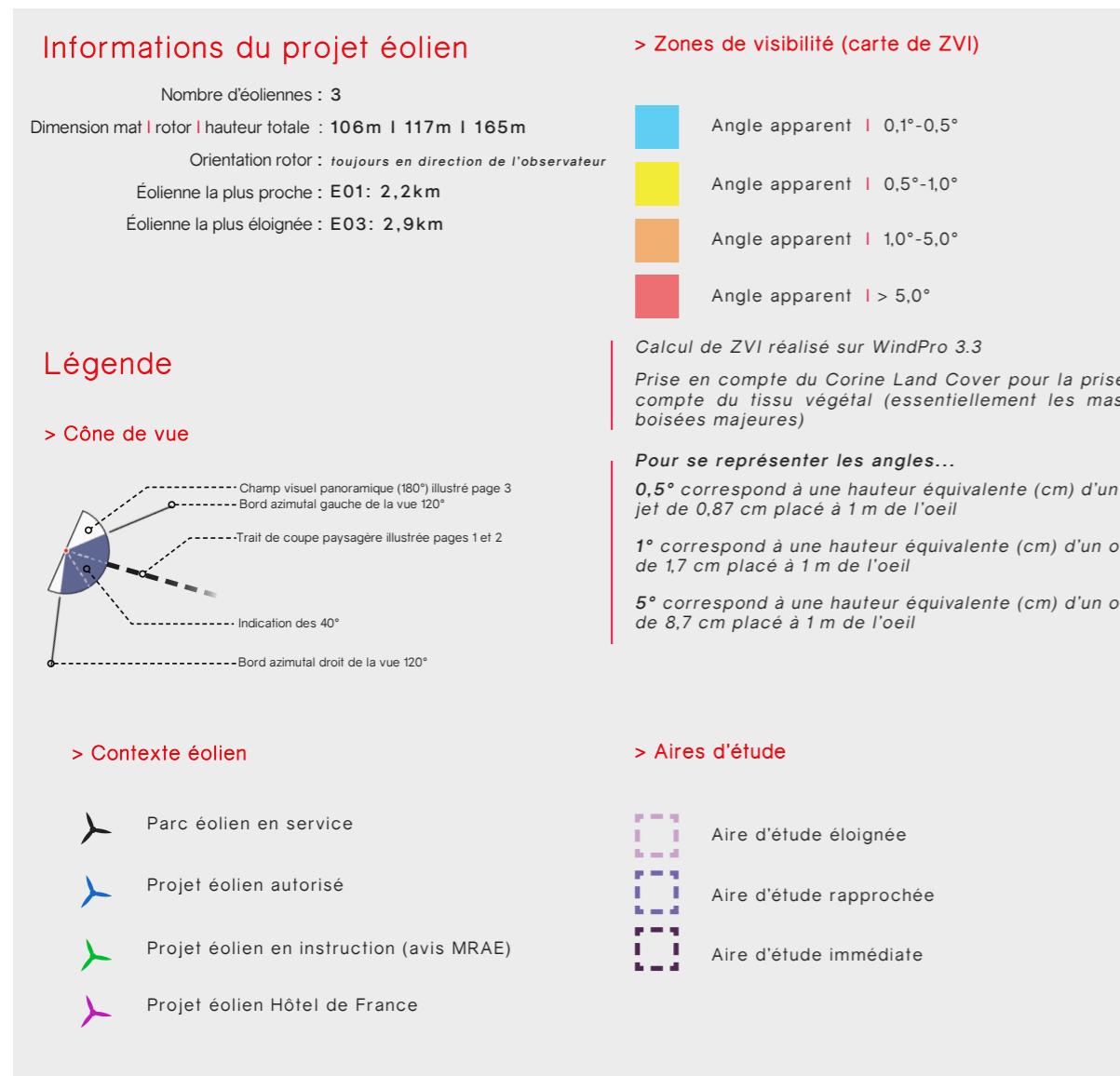
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	D33	Le projet est situé latéralement par rapport à l'axe de la RD33, ce qui diminue sa prégnance pour les usagers de cette route. De plus, la végétation et la bâti peuvent ponctuellement masquer certaines machines, comme depuis ce point de vue situé au sud de l'axe, où seule E1 est entièrement visible. La modification du paysage traversé est donc limitée.	> Modification du paysage traversé						
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de la Rabatelaïs	Depuis le hameau de la Rabatelaïs, le nombre d'éolienne visible varie selon la position exacte de l'observateur mais E1 apparaît entièrement, ce qui modifie sensiblement le paysage quotidien des habitants du hameau.	> Modification du paysage quotidien						



Photomontage n°27 : Vue depuis le hameau de la Rabatelaïs

QC





Photomontage n°28 : Vue depuis la frange sud de Magouët

QC

Informations photographie

Identifiant : 28

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339102, 6717662, 30,8

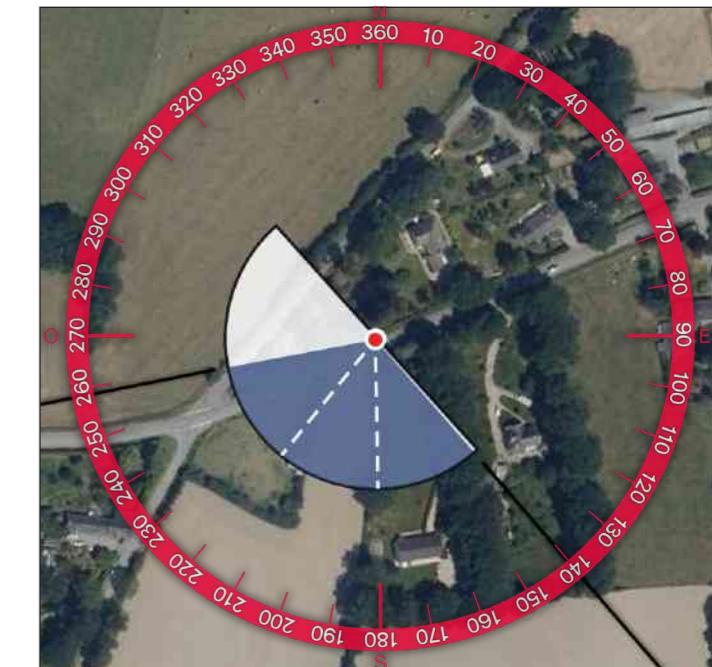
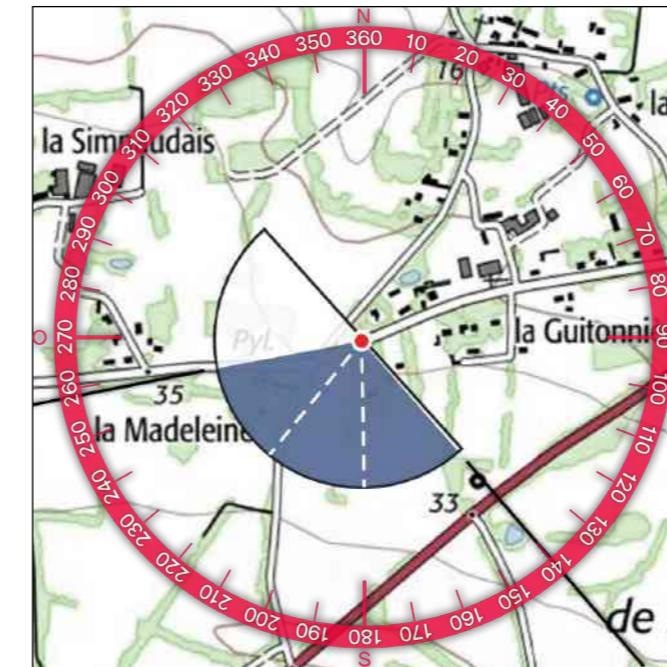
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 14:21

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

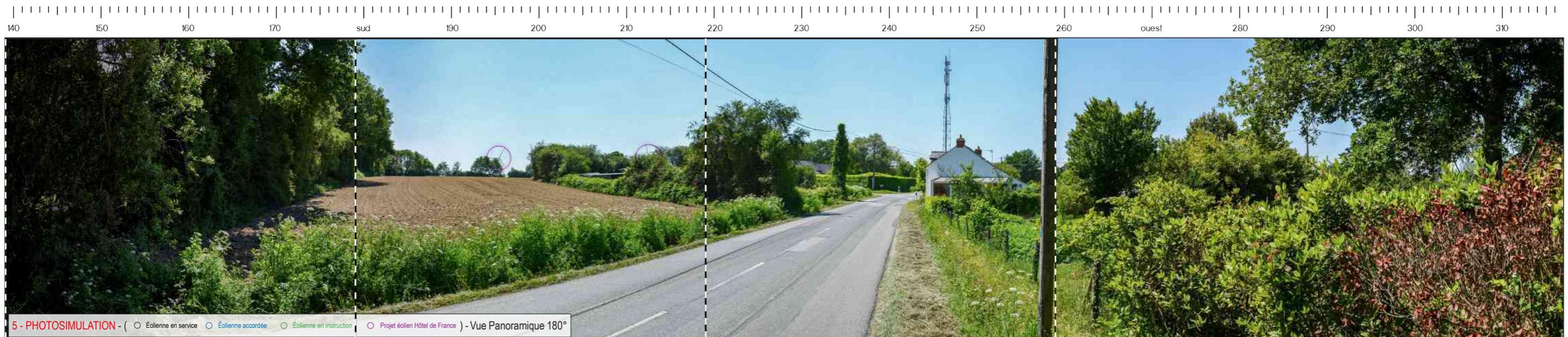
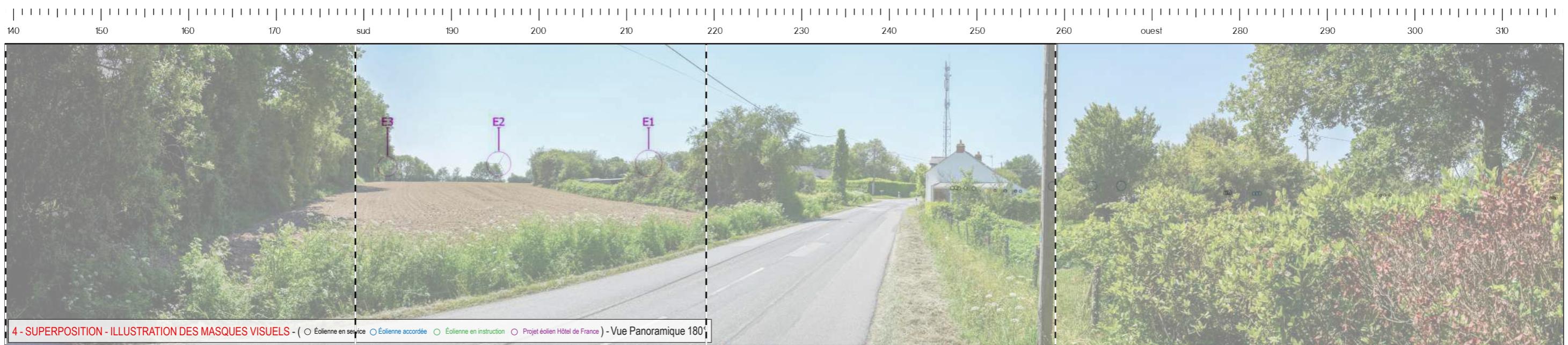


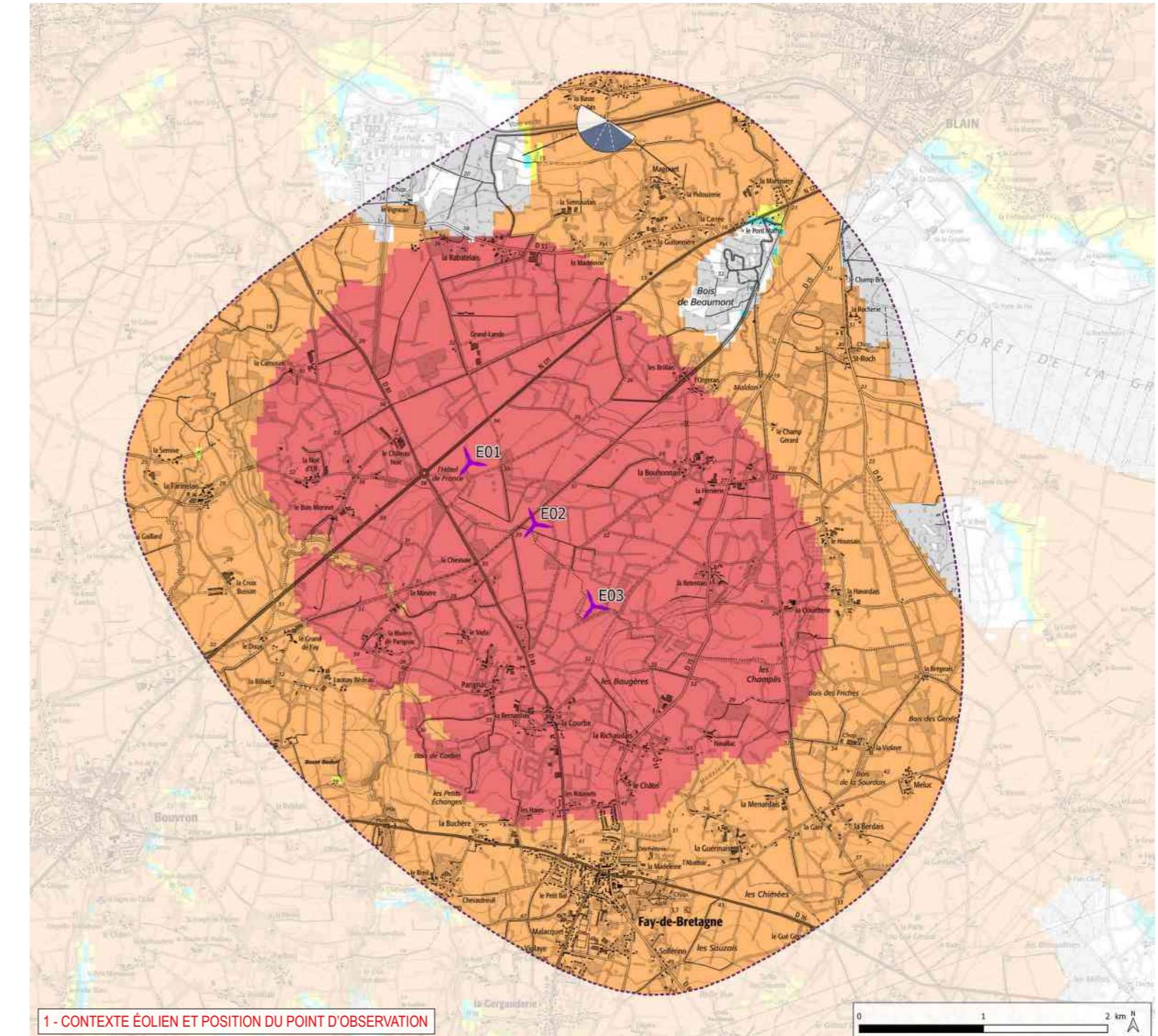
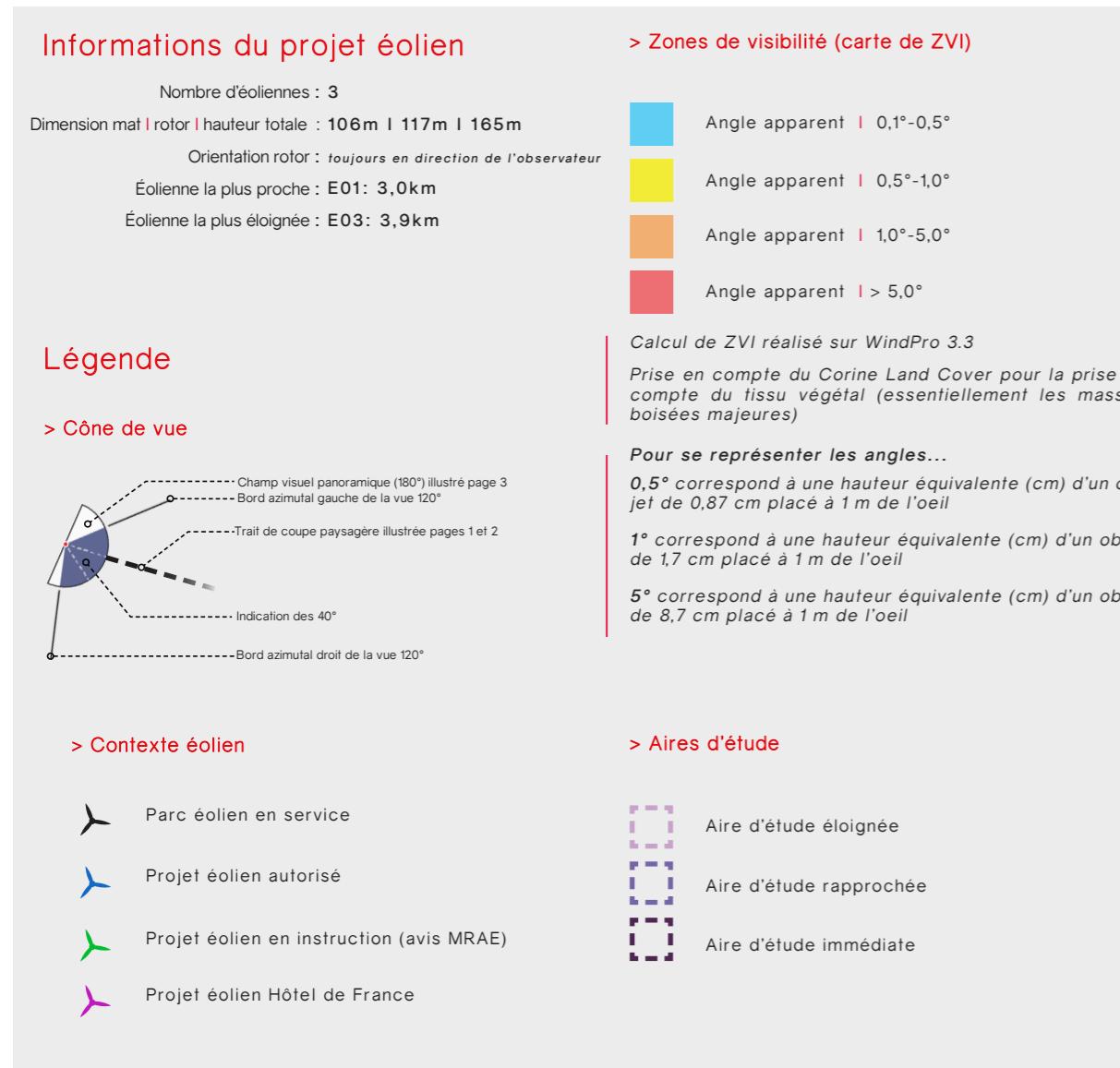
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER			
Perception depuis les axes de communication	RD33		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange sud de Magouët	Depuis ce point de vue situé sur la RD33, les vues sont semi-ouvertes en direction du projet. La végétation filtre totalement E3 et en partie E2 et E1, diminuant leur prégnance. Compte-fenu de l'alternance de ces filtres visuels et de la hauteur apparente relativement faible du projet, la modification du paysage traversé et quotidien est modeste.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré



Photomontage n°28 : Vue depuis la frange sud de Magouët

QC





Photomontage n°29 : Vue depuis le GRP des Trois Rivières

QC

Informations photographie

Identifiant : 29

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 338953, 6718654, 13,2

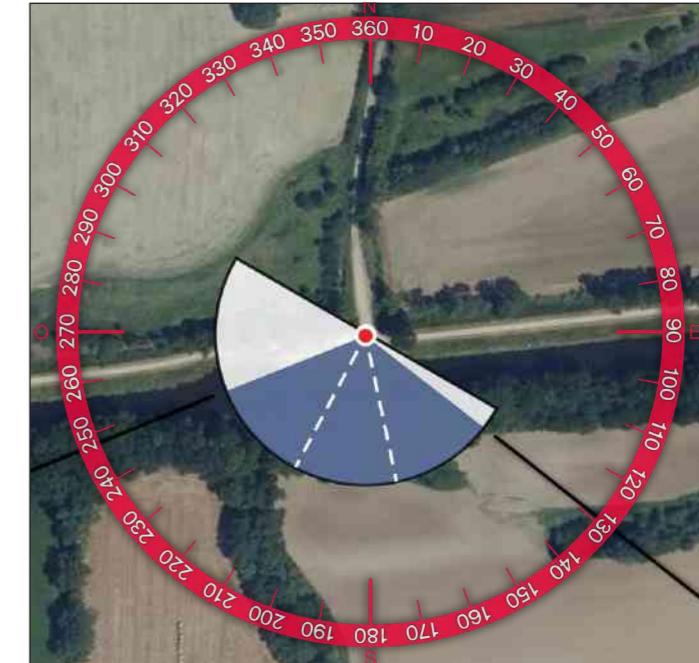
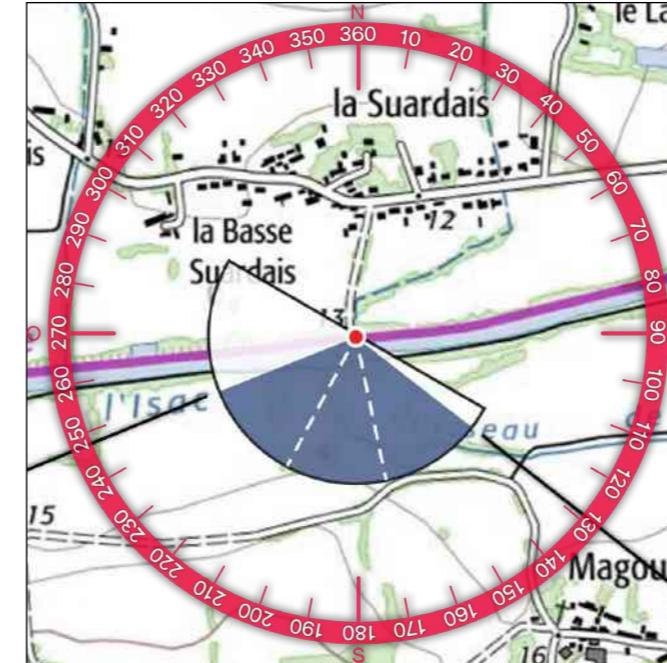
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 14:37

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

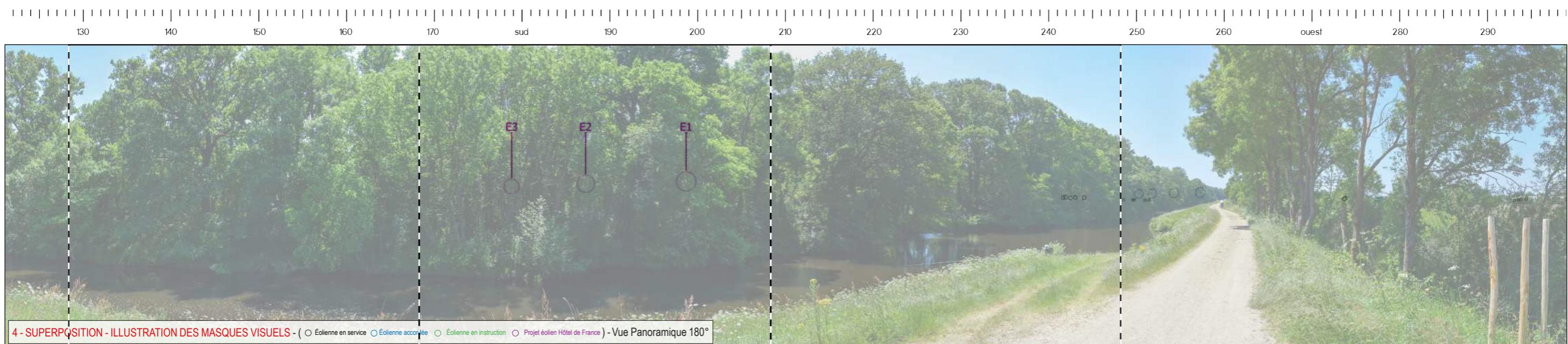
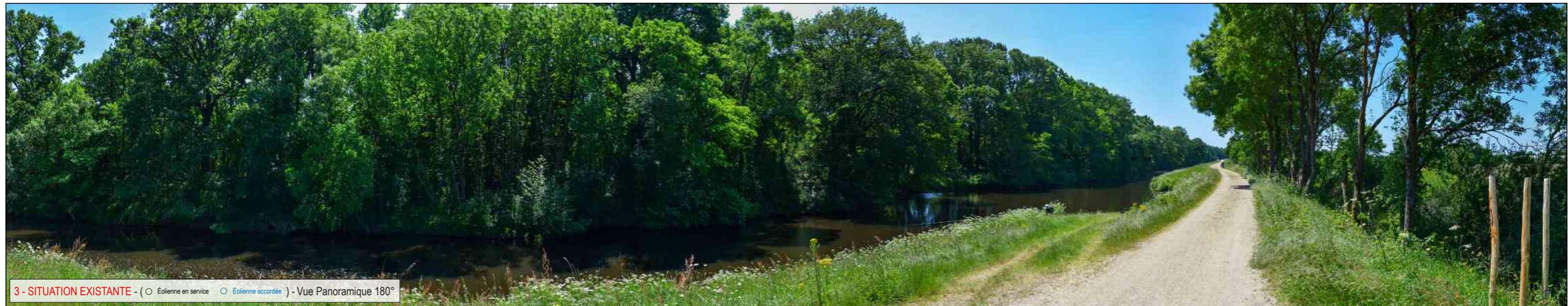


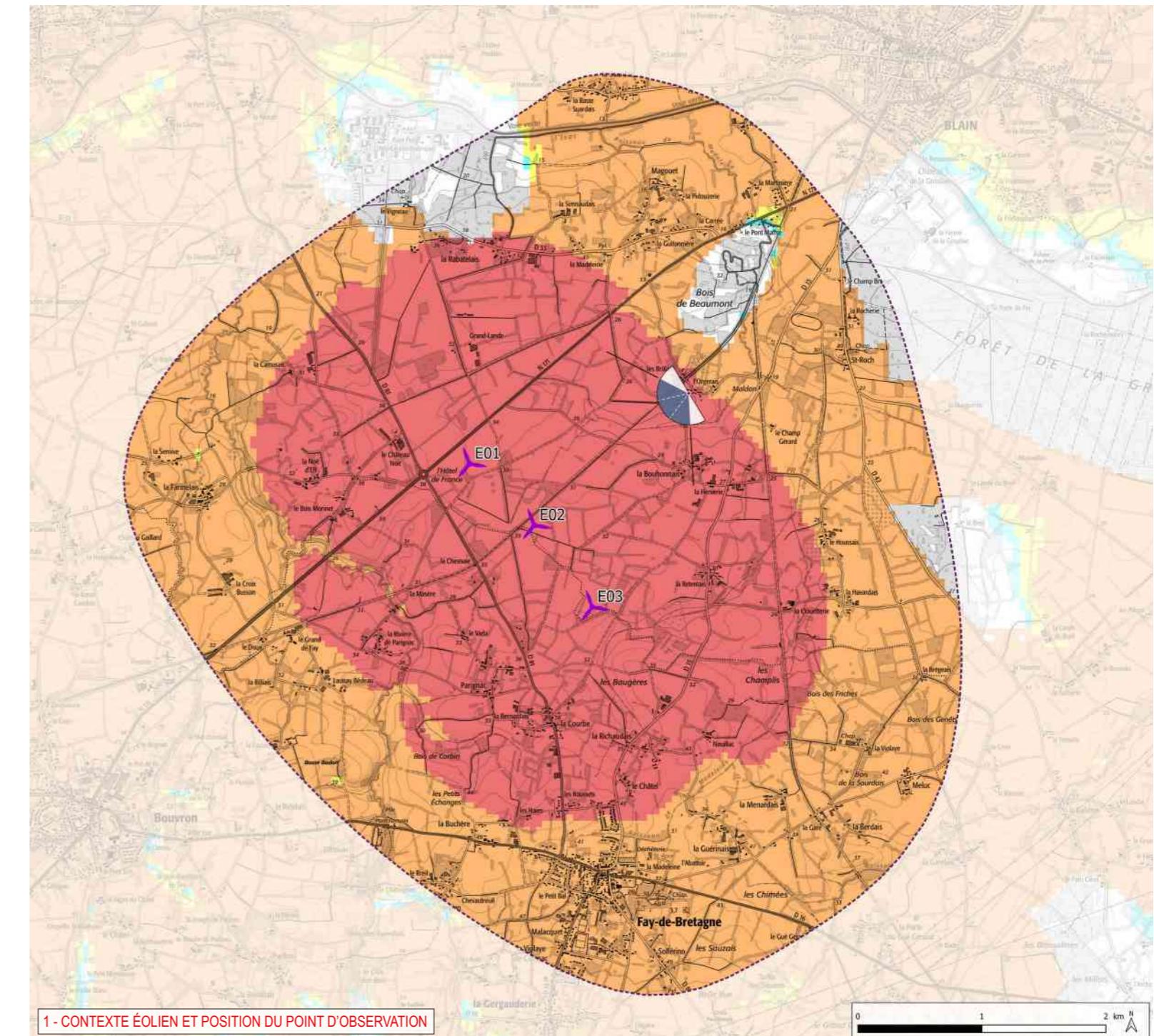
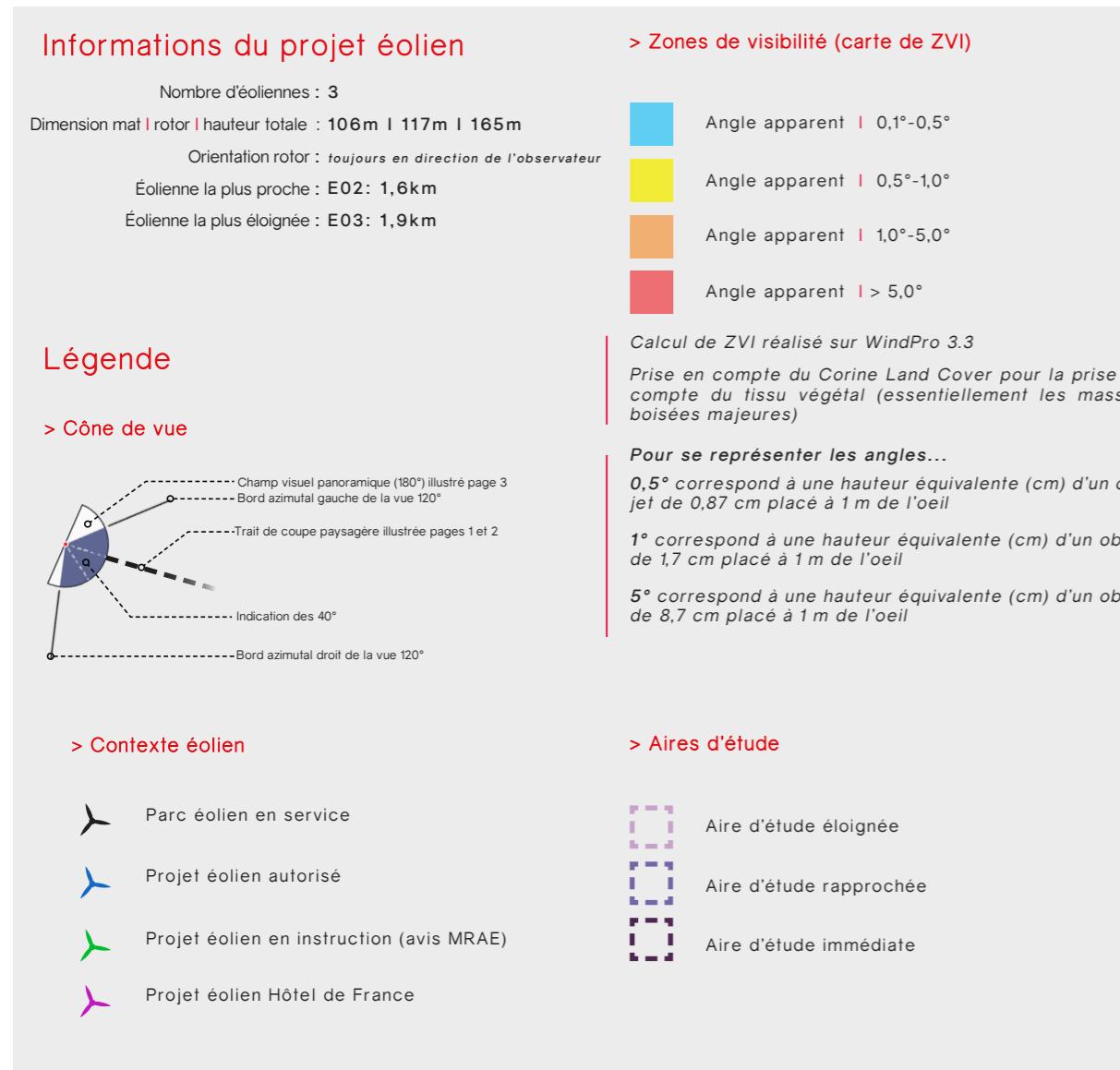
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	GRP des Trois Rivières	Depuis ce point de vue situé sur le GRP des Trois Rivières, les vues sont fermées par la végétation qui borde l'Isac. Le projet éolien Hôtel de France est entièrement masqué par cette ripisylve. Il n'y a pas de modification du paysage traversé.	> Pas de modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Photomontage n°29 : Vue depuis le GRP des Trois Rivières

QC





Photomontage n°30 : Vue depuis le hameau de l'Orgerais

QC

Informations photographie

Identifiant : 30

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339612, 6716470, 26,8

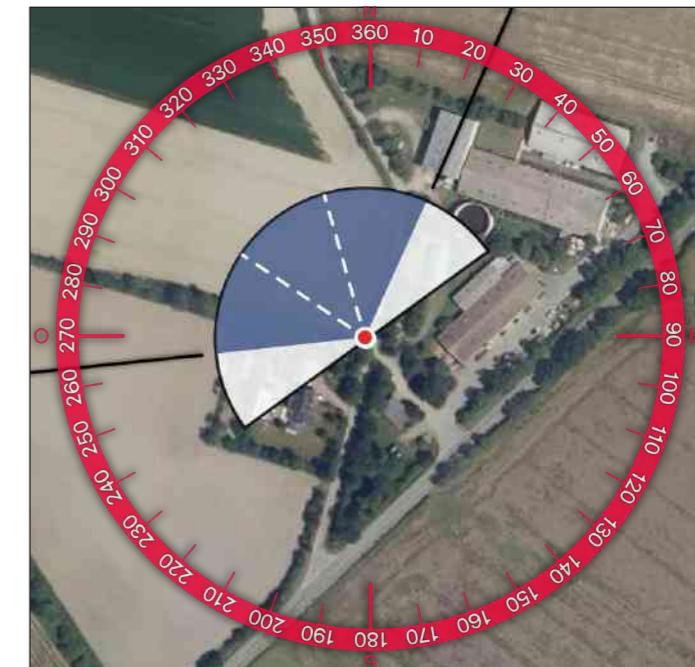
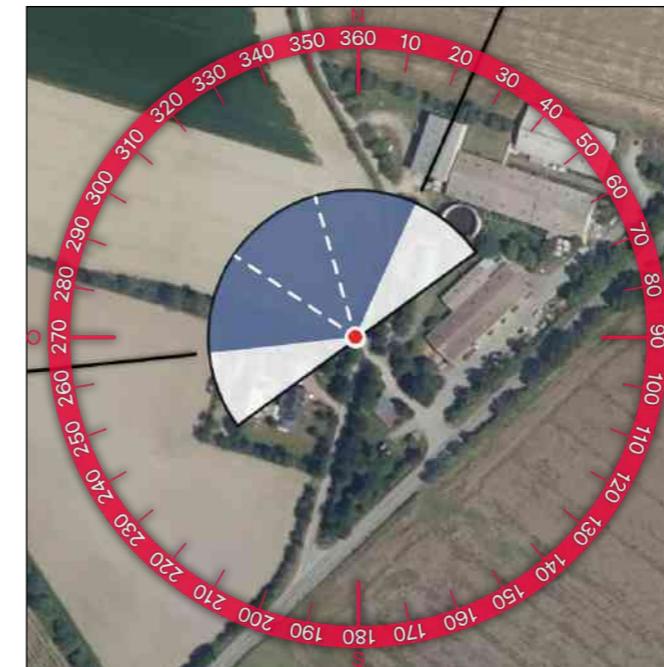
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 14:51

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

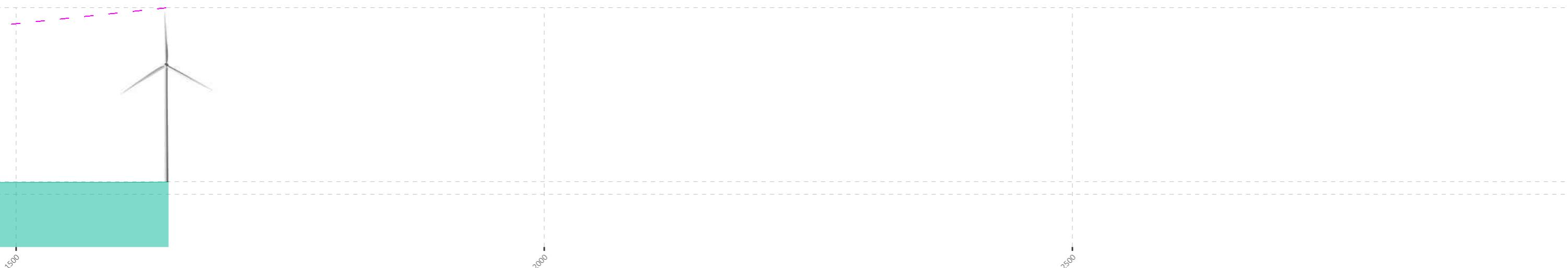
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

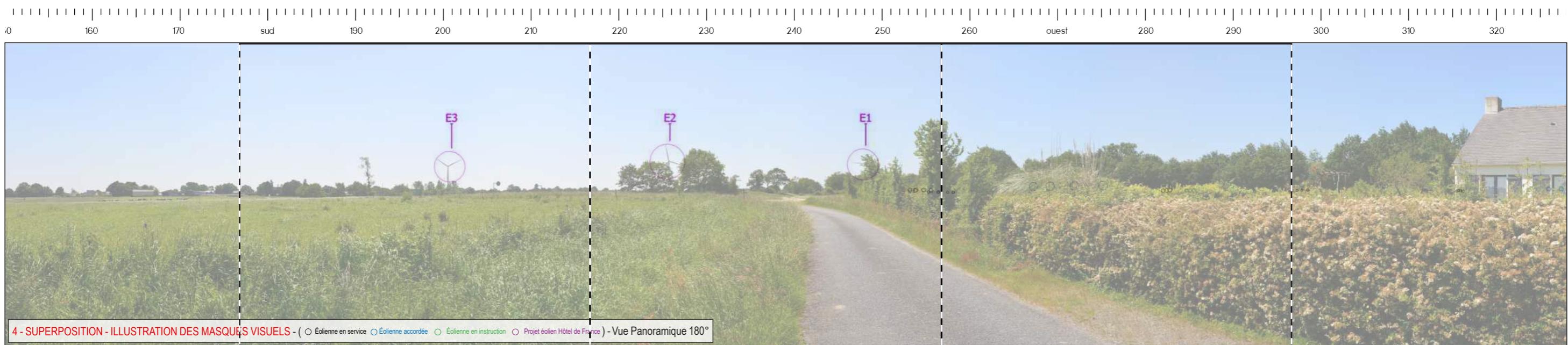


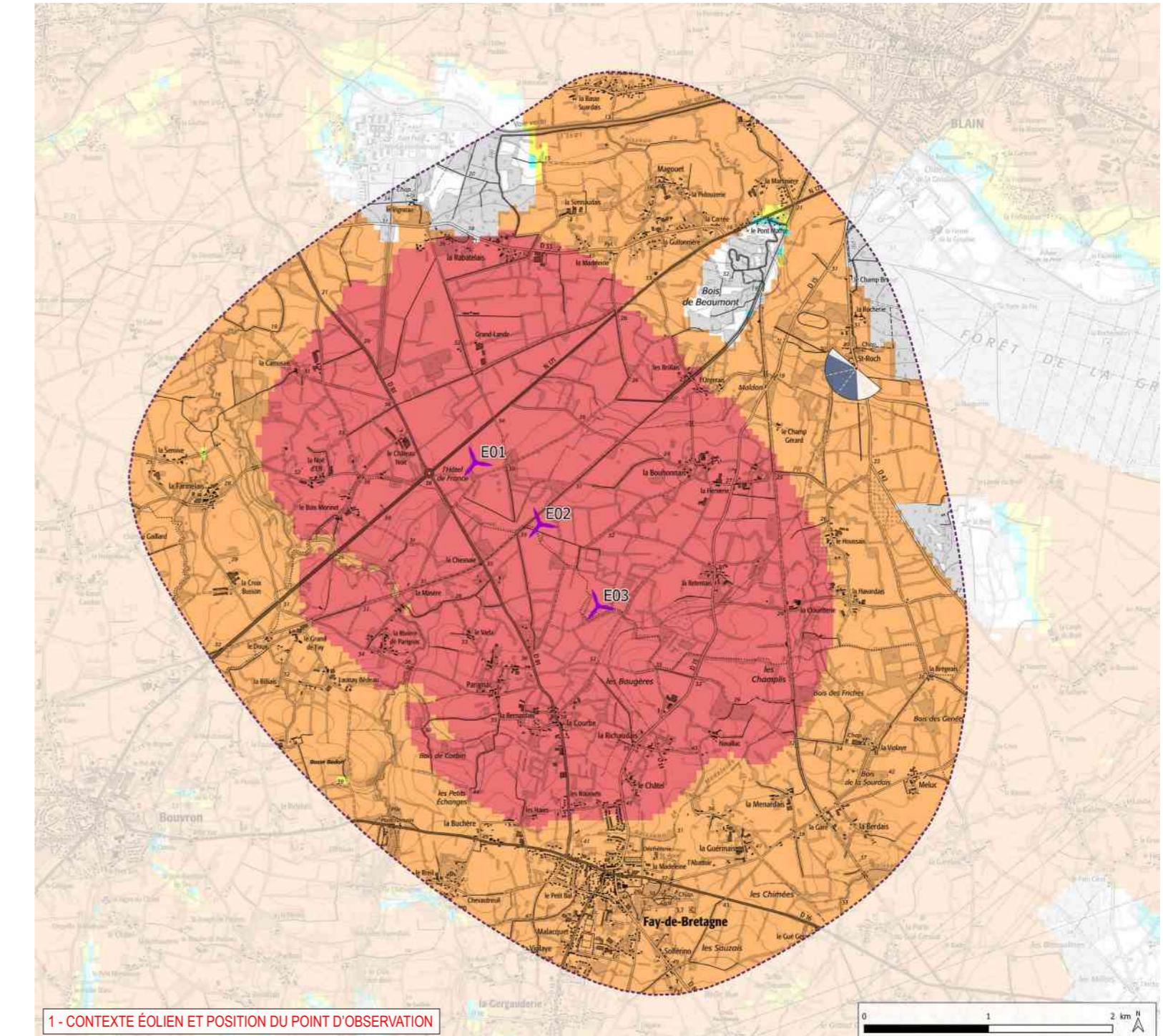
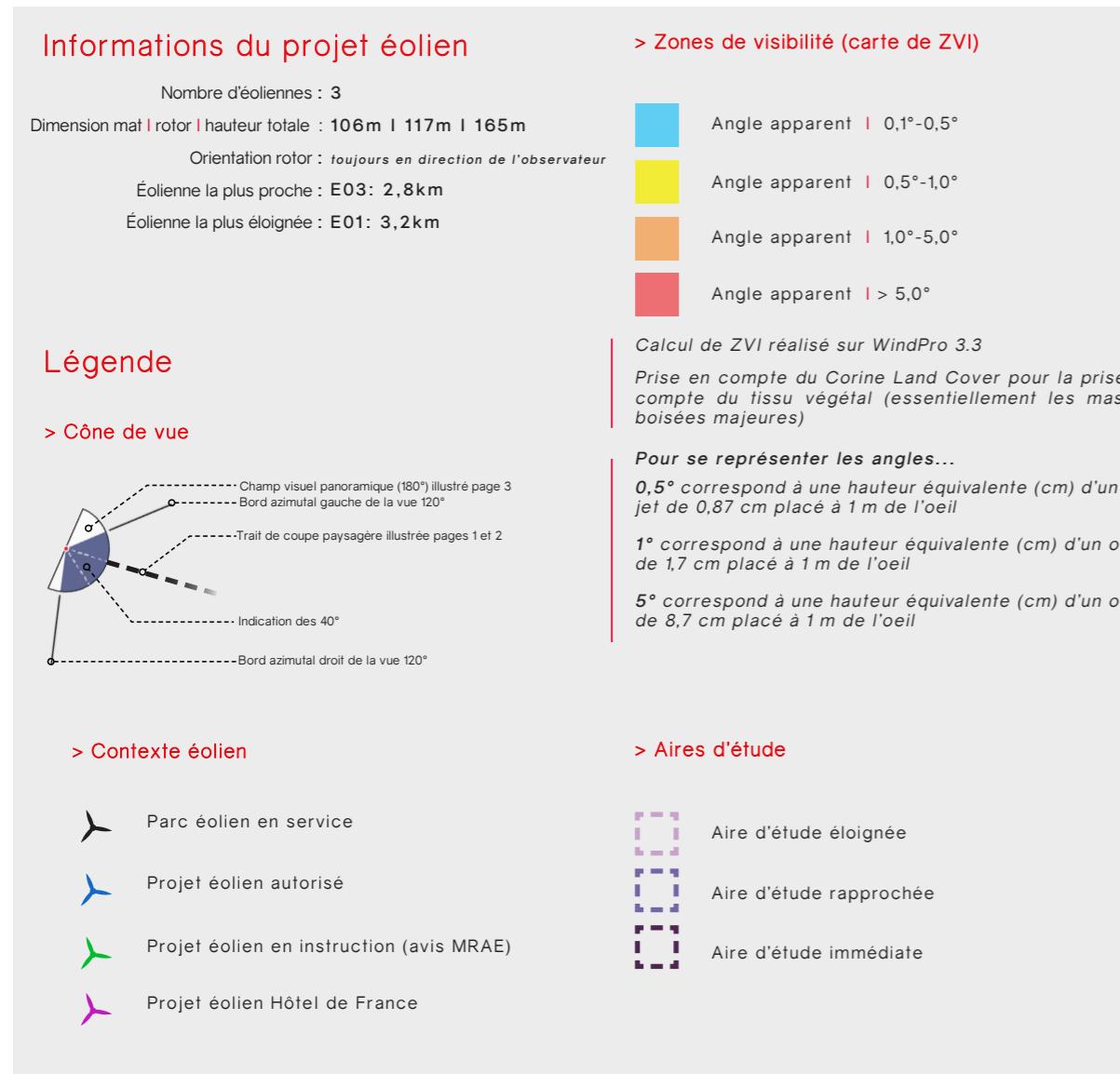
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de l'Orgerais	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de l'Orgerais, le projet apparaît sous la forme d'une ligne partiellement filtrée par la végétation. L'étalement sur l'horizon du projet est relativement important, mais sa prégnance est réduite par les résidus bocagers en second plan. Ainsi, E3 est entièrement visible tandis que E2 et E1 sont plus ou moins filtrées selon la position exacte de l'observateur et la saison.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible



Photomontage n°30 : Vue depuis le hameau de l'Orgerais

QC





Photomontage n°31 : Vue depuis le hameau de St-Roch

QC

Informations photographie

Identifiant : 31

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 340913, 6716660, 25,1

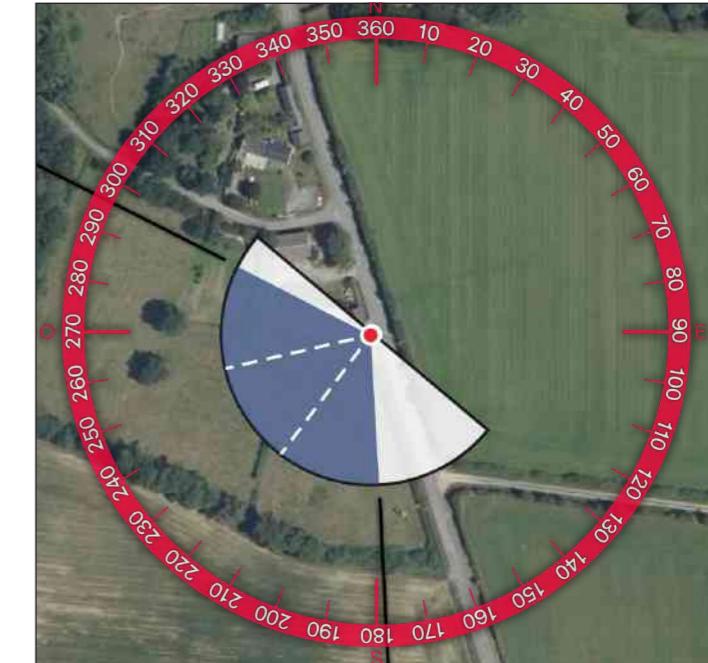
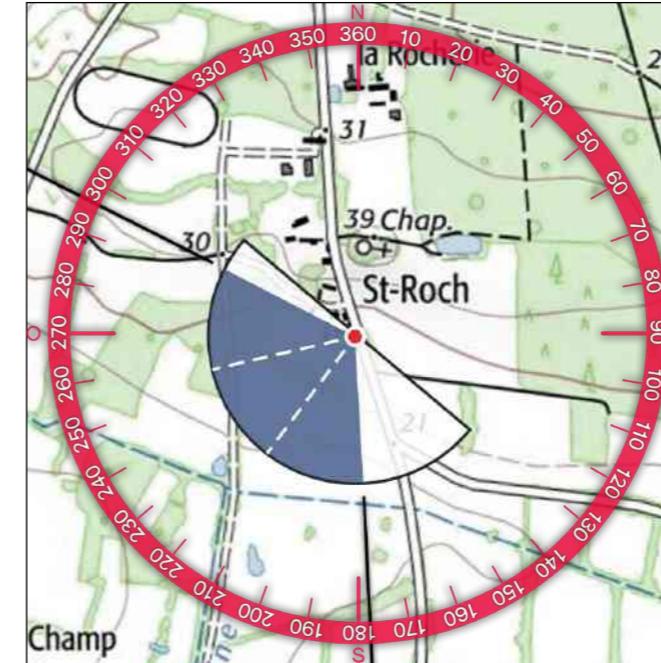
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 10:43

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

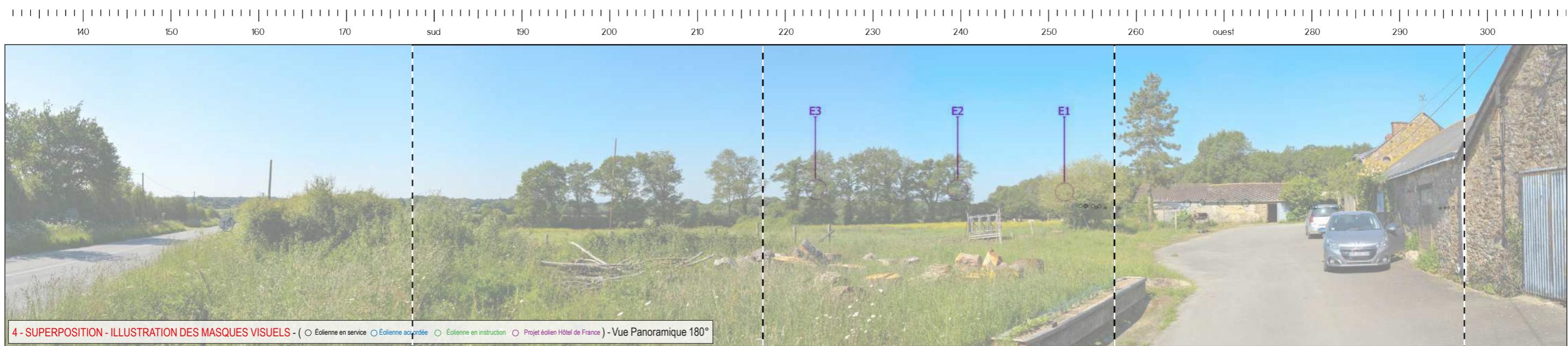
Assemblage panoramique : Cylindrique

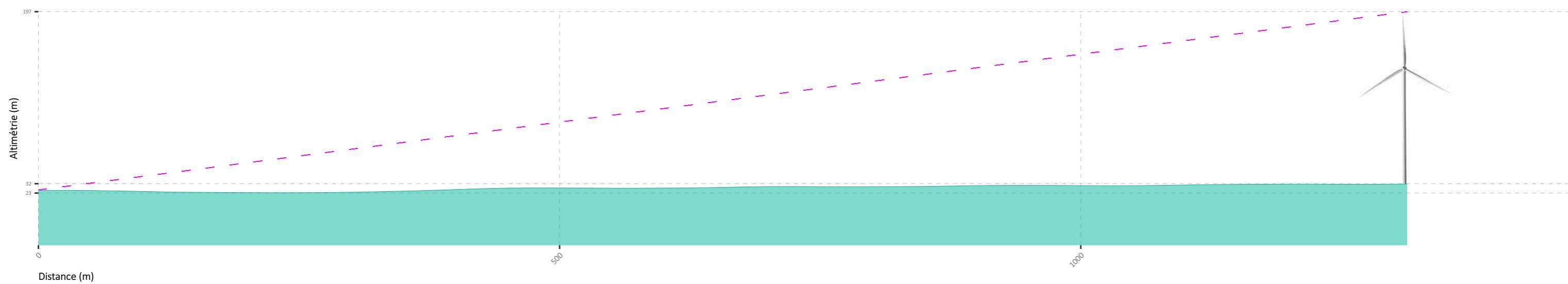
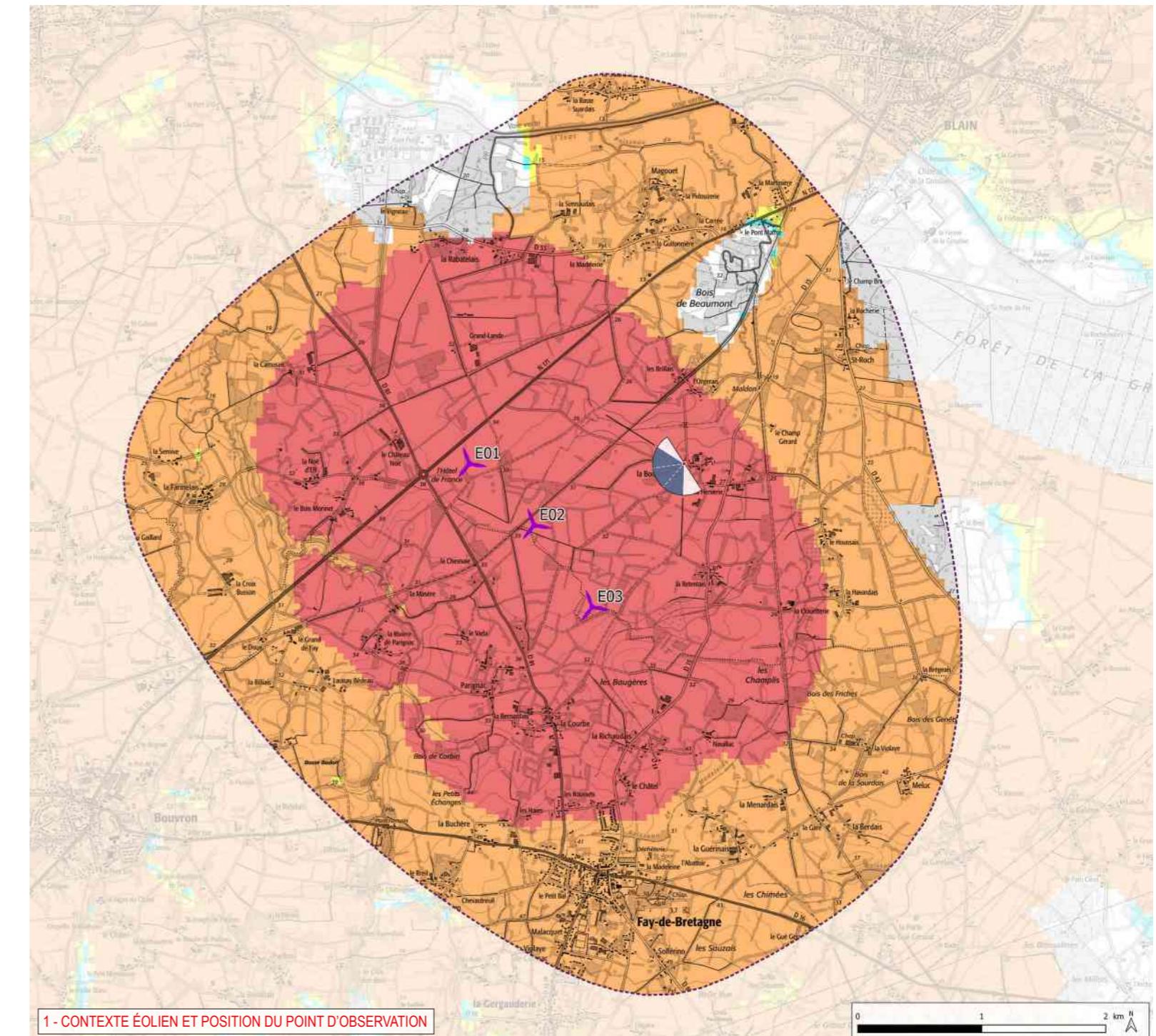
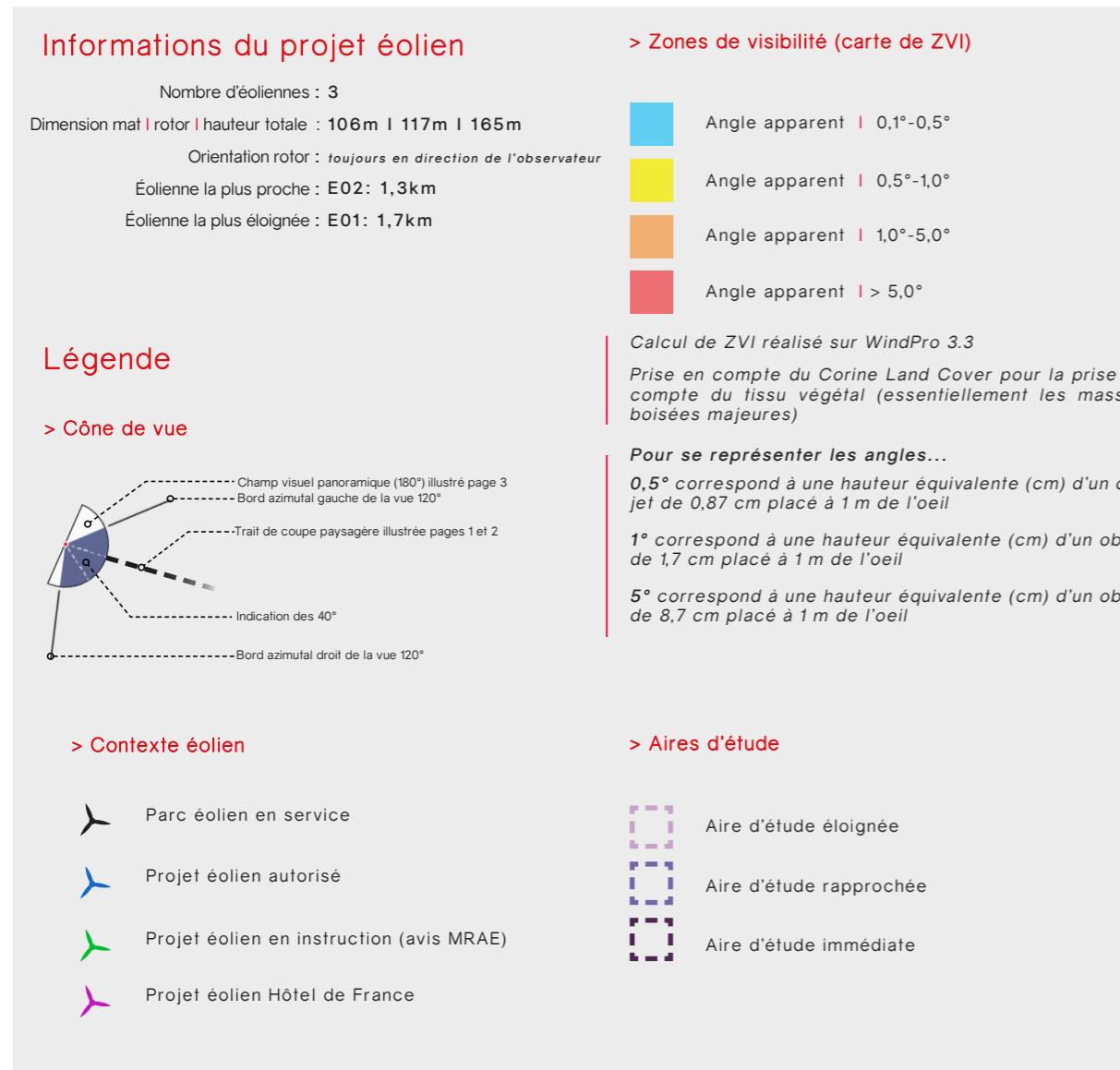
Hauteur de prise de vue : 1,6 m



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de St-Roch	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de St-Roch, aucune éolienne du projet Hôtel de France n'est visible. Elles sont toutes entièrement masquées par la trame bocagère qui accompagne le secteur habité. Toutefois, à feuilles tombées, la pregnance du projet peut augmenter.	> Pas de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort







Photomontage n°32-1 : Vue depuis le hameau de la Bouhonnais

QC

Informations photographie

Identifiant : 32

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339576, 6715903, 27,8

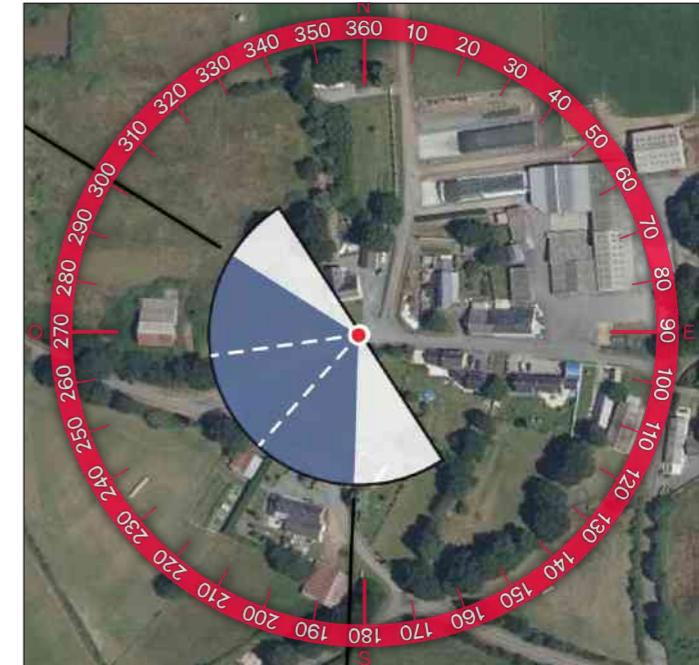
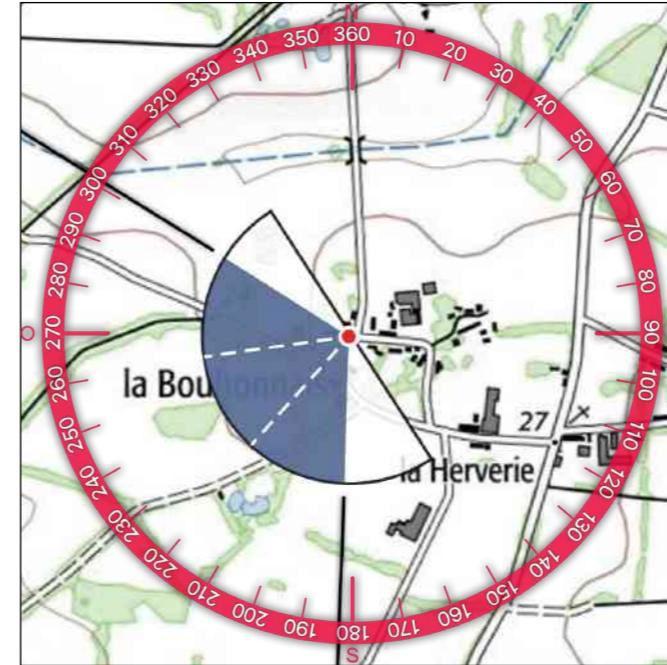
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 14:59

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

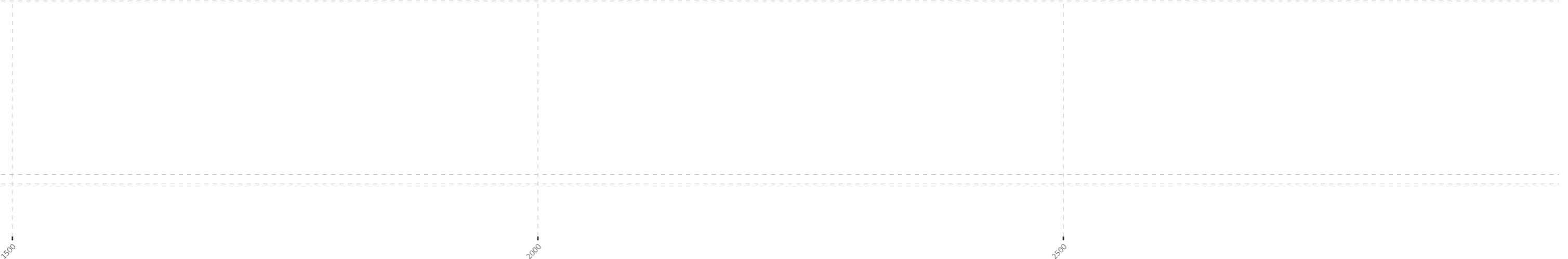
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

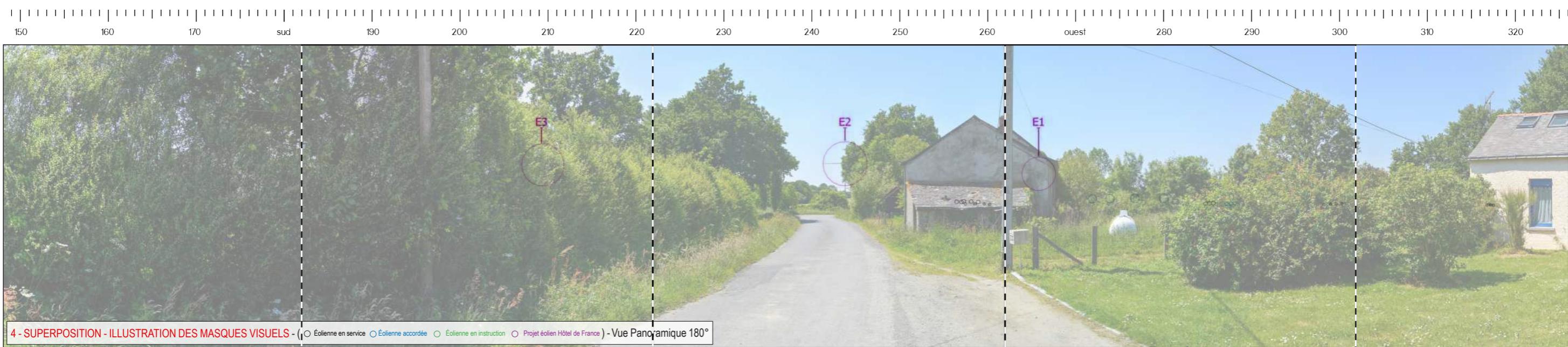
Assemblage panoramique : Cylindrique

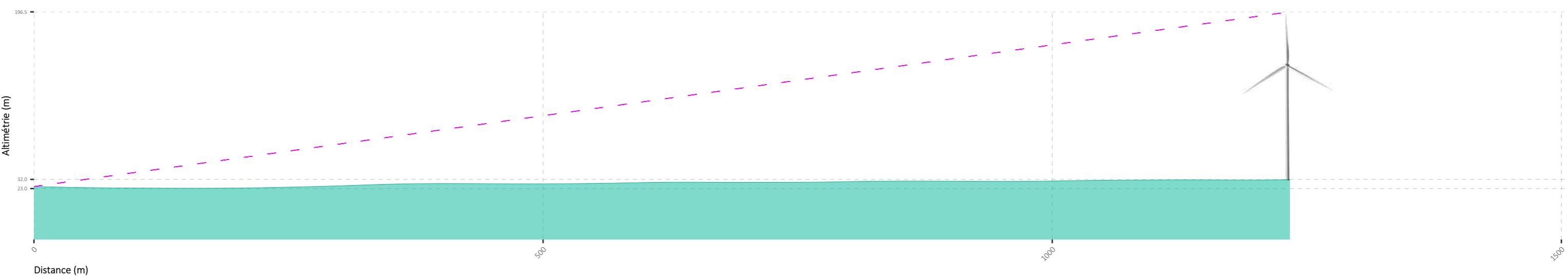
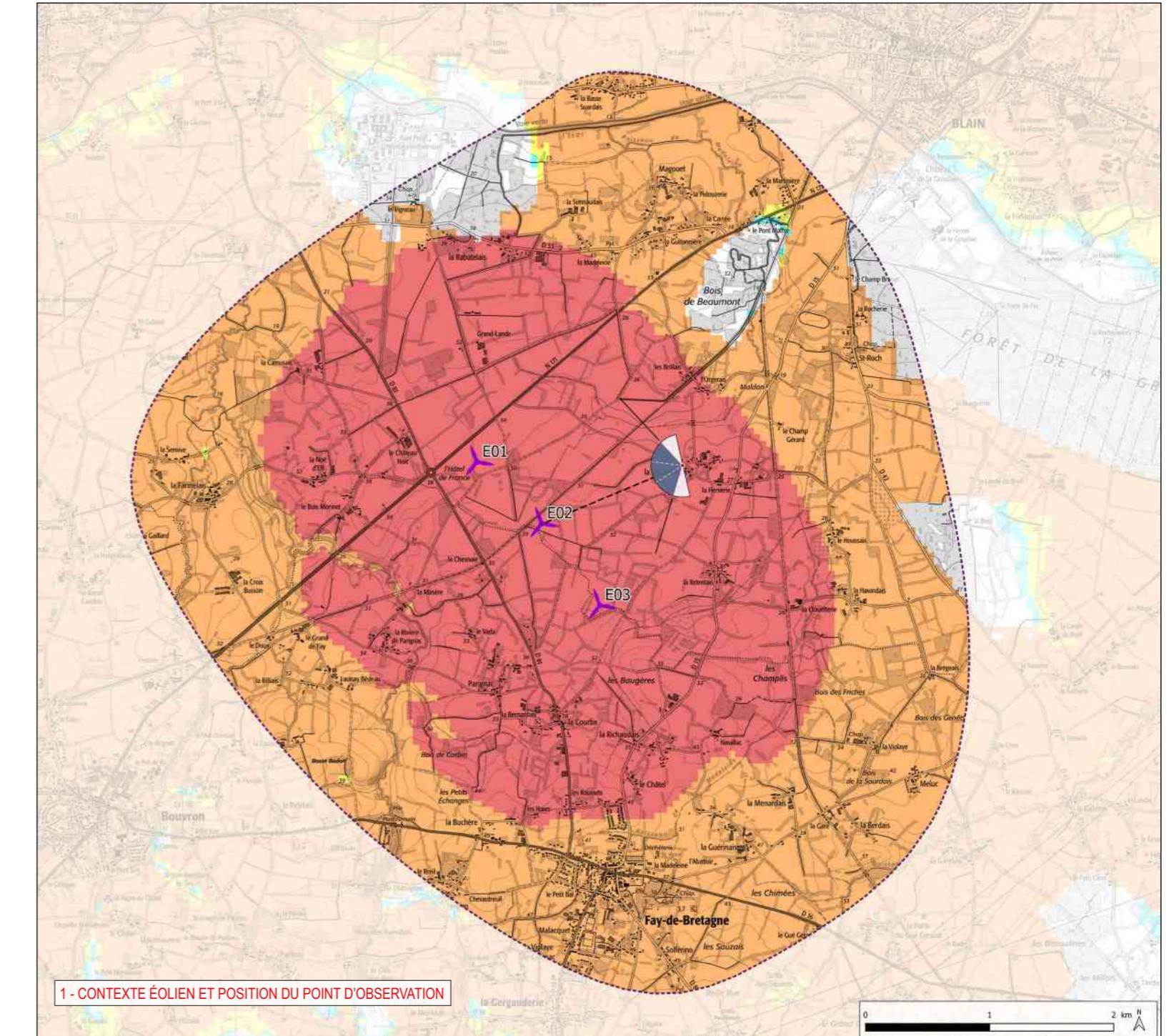
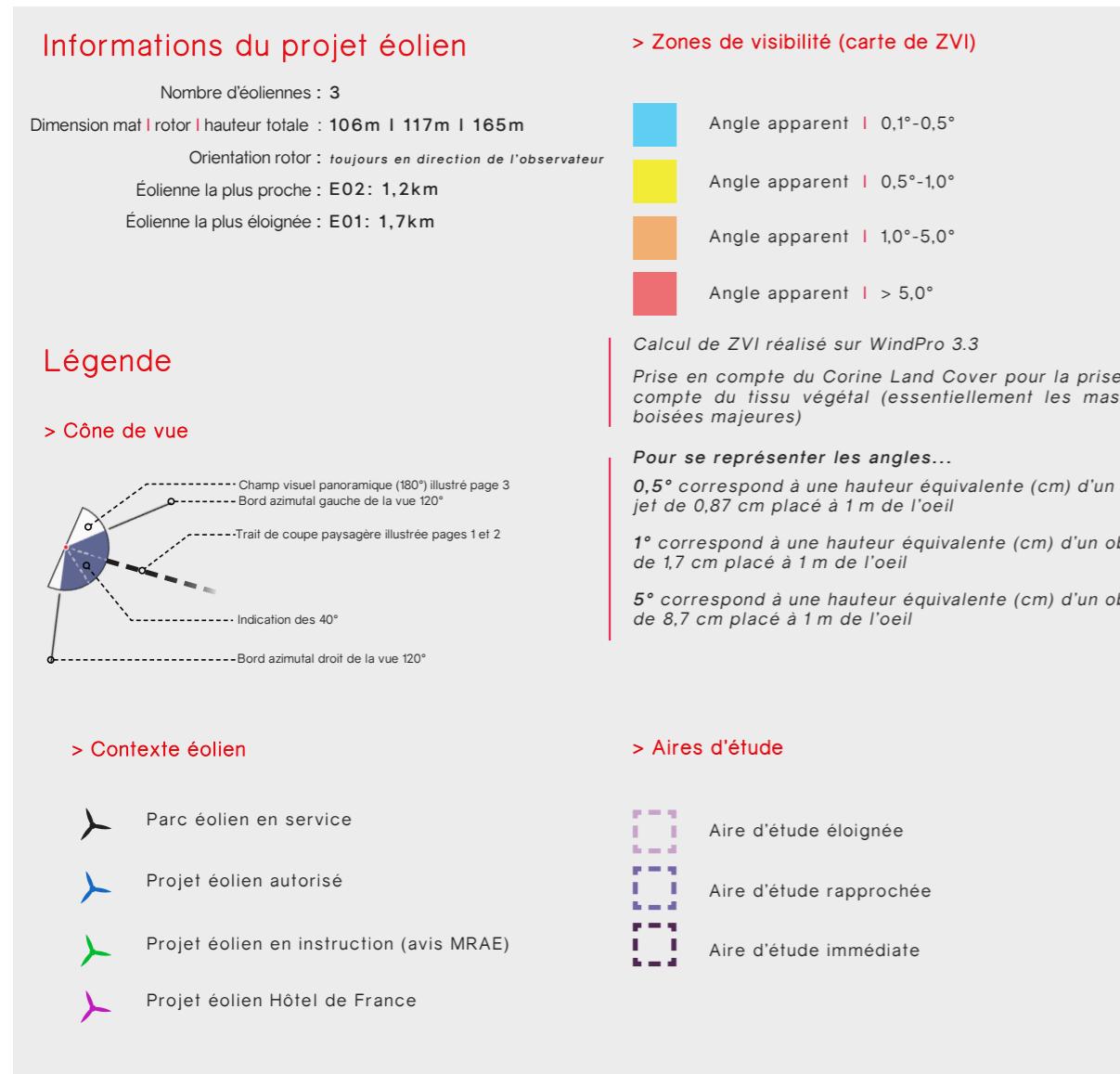
Hauteur de prise de vue : 1,6 m



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de la Bouhonnais	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de la Bouhonnais, E1 et E3 sont entièrement masquées par les trames végétales ou bâties du bourg tandis que E2 apparaît en léger décalage de l'axe de la rue principale. La hauteur apparente de cette dernière est importante mais la végétation filtre plus ou moins la machine selon la position exacte de l'observateur.	> Modification du paysage quotidien > Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible







Photomontage n°32-2 : Vue depuis le hameau de la Bouhonnais (bis)

QC

Informations photographie

Identifiant : 50

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339523, 6715873, 0, 27,1

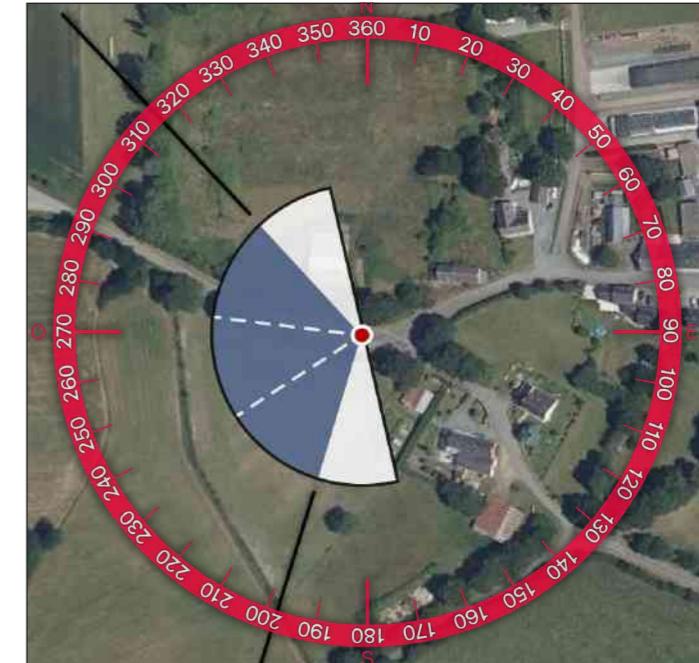
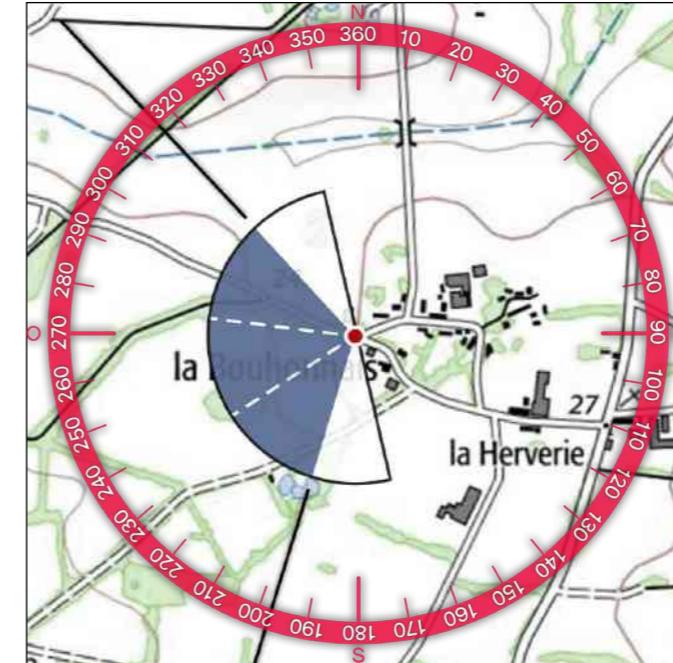
Date et heure de prise de vue : 01/04/2022 11:05

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

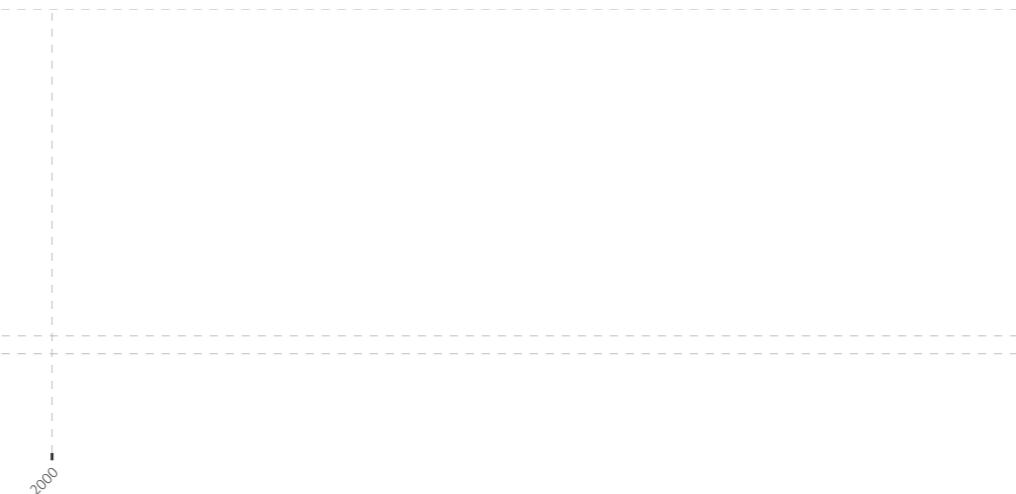
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de la Bouhonnais	Depuis ce pont de vue situé à la sortie du hameau, les ouvertures dans la végétation permettent des vues cloisonnées en direction du projet. Les 3 éoliennes apparaissent avec des hauteurs apparentes relativement importantes, de manière plus ou moins filtrées selon la position exacte de l'observateur et la saison.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré



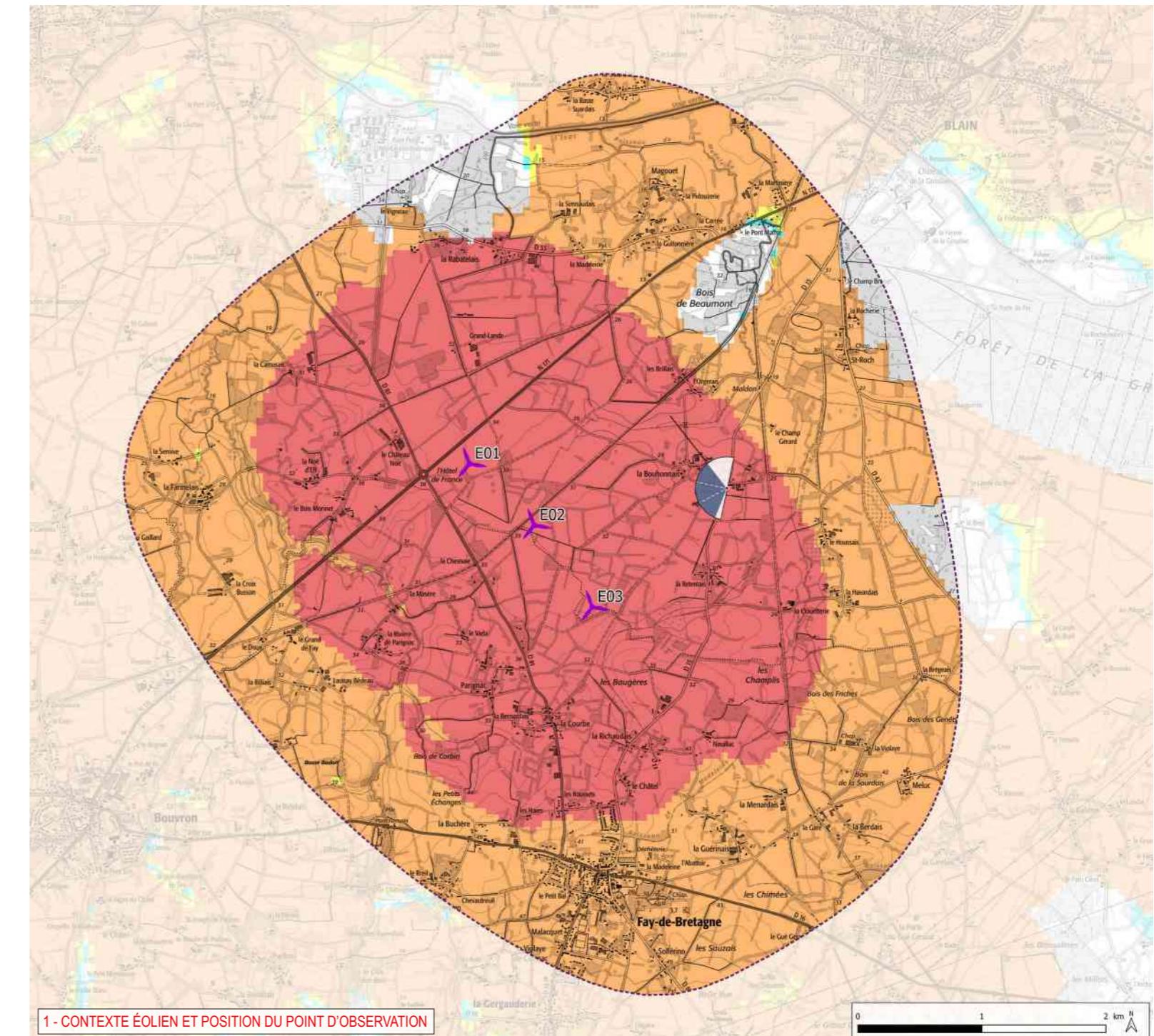
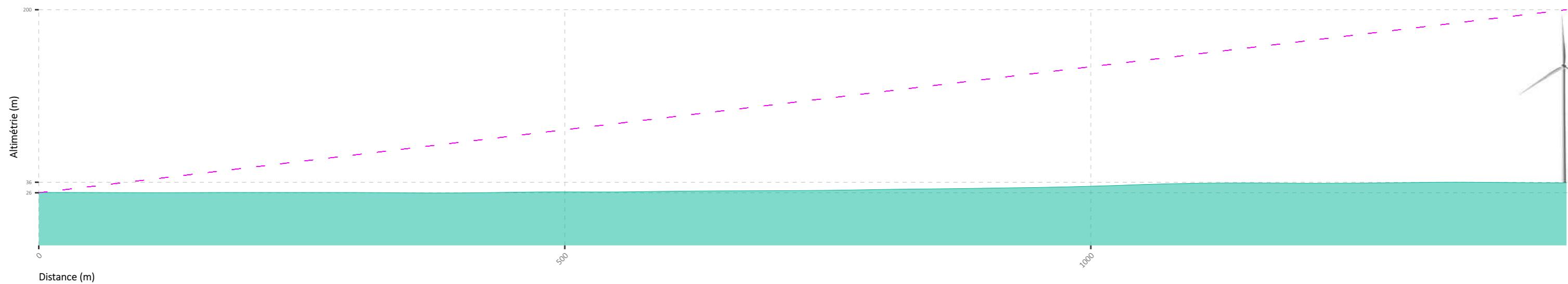
Photomontage n°32-2 : Vue depuis le hameau de la Bouhonnais (bis)

QC





2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Photomontage n°33 : Vue depuis le hameau de la Herverie

QC

Informations photographie

Identifiant : 33

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339921, 6715704, 27,9

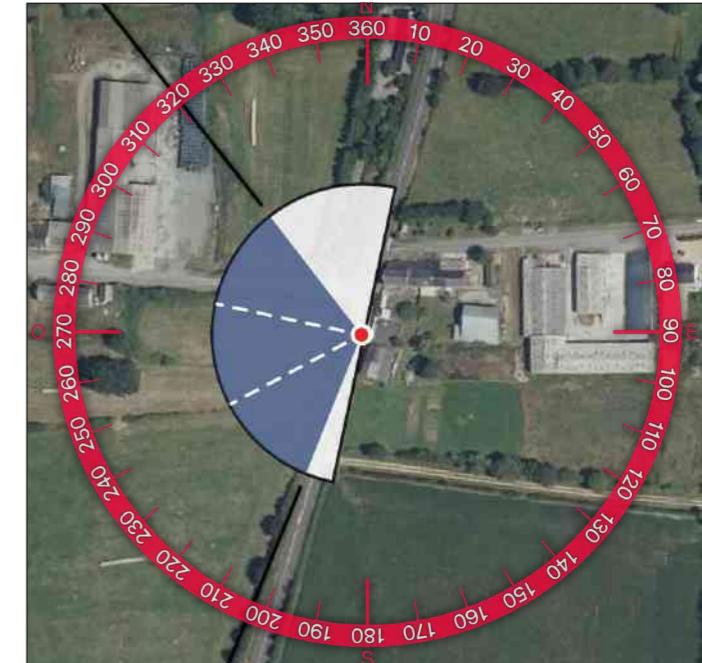
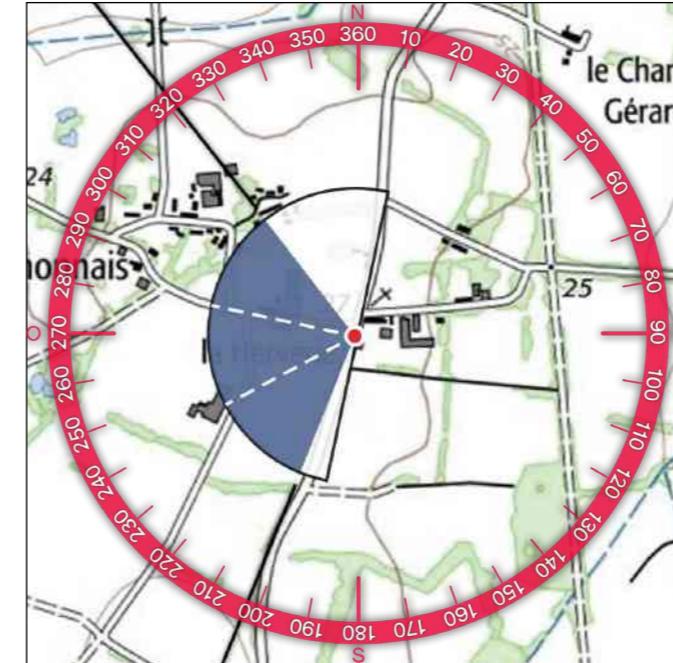
Date et heure de prise de vue : 20/03/2024 11:19

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

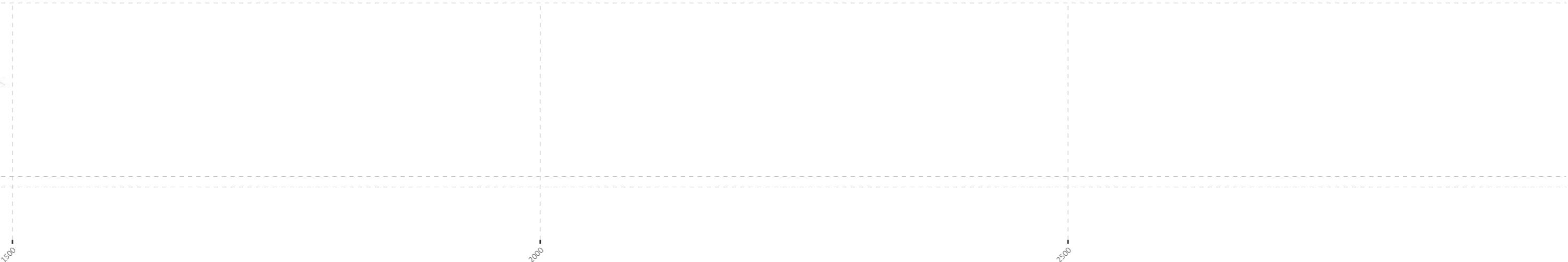
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

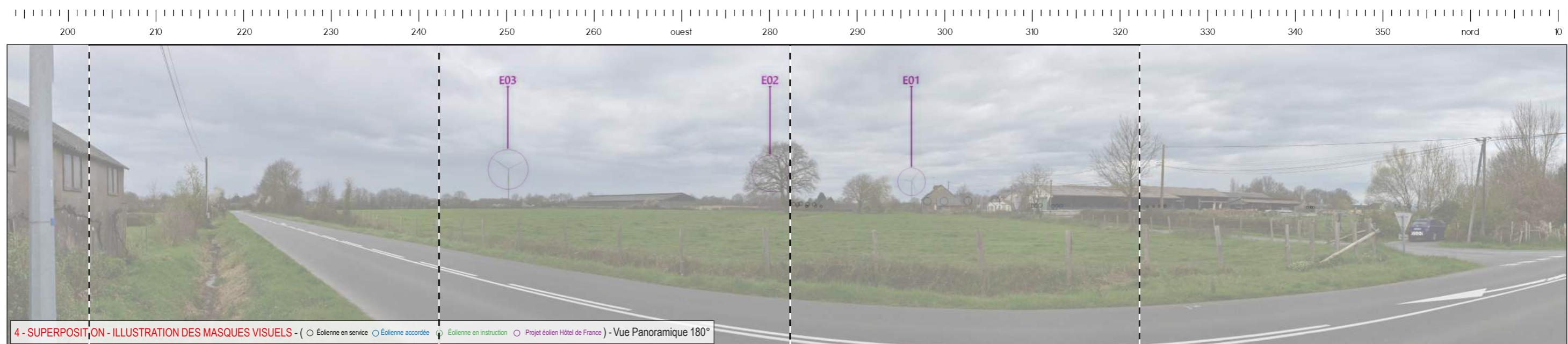


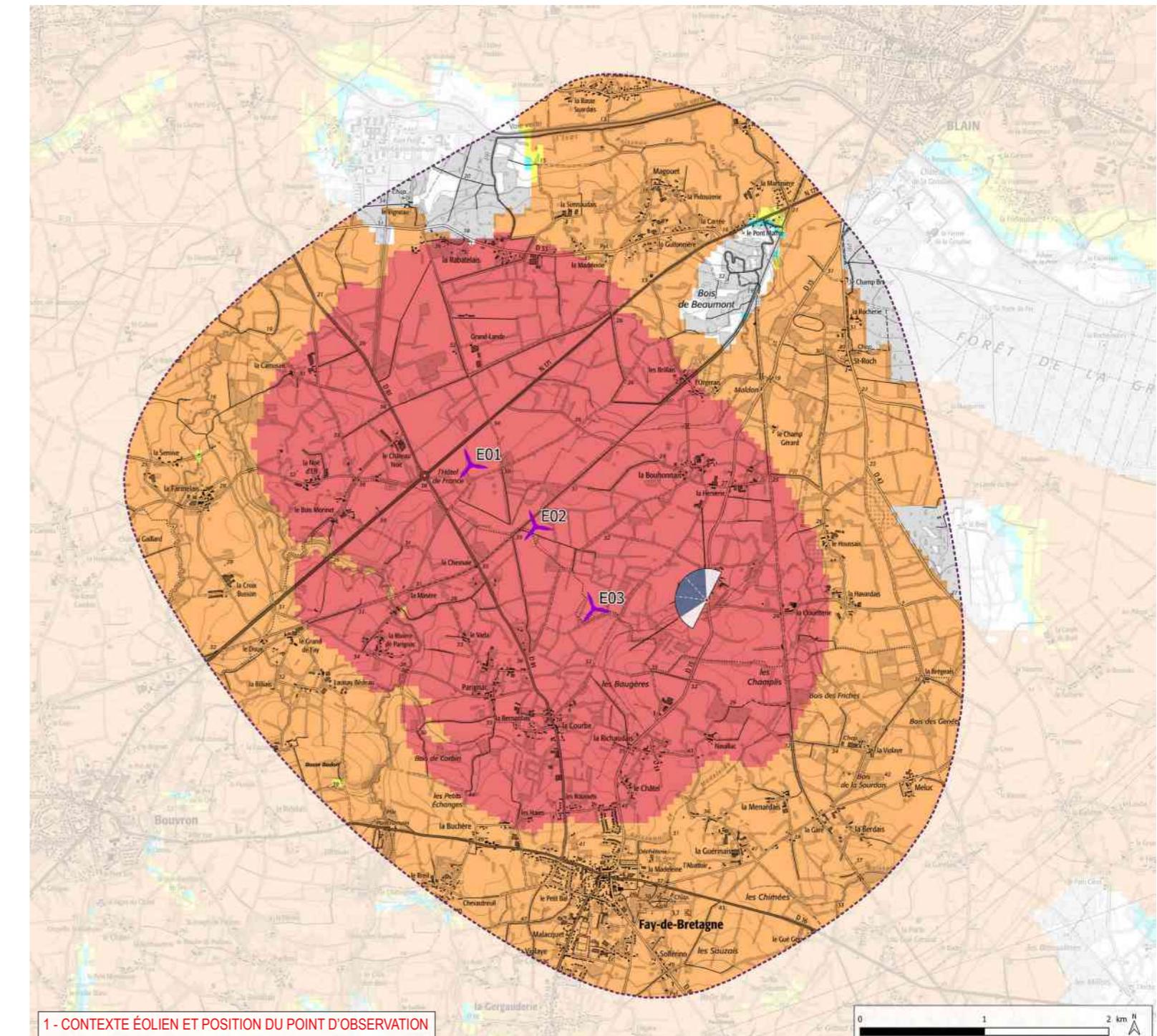
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de la Herverie	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de la Herverie, 2 des 3 éoliennes du projet Hôtel de France sont visibles et la dernière est filtrée par un arbre isolé, selon la position exacte de l'observateur. Et E3 apparaissent avec une hauteur plus importante que celle des bâtiments visibles depuis ce point de vue, ce qui tend à créer un effet de domination sur les constructions.	> Effet de domination > Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible



Photomontage n°33 : Vue depuis le hameau de la Herverie

QC





Photomontage n°34 : Vue depuis le hameau de la Retentais

QC

Informations photographie

Identifiant : 34

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339743, 6714816, 28,7

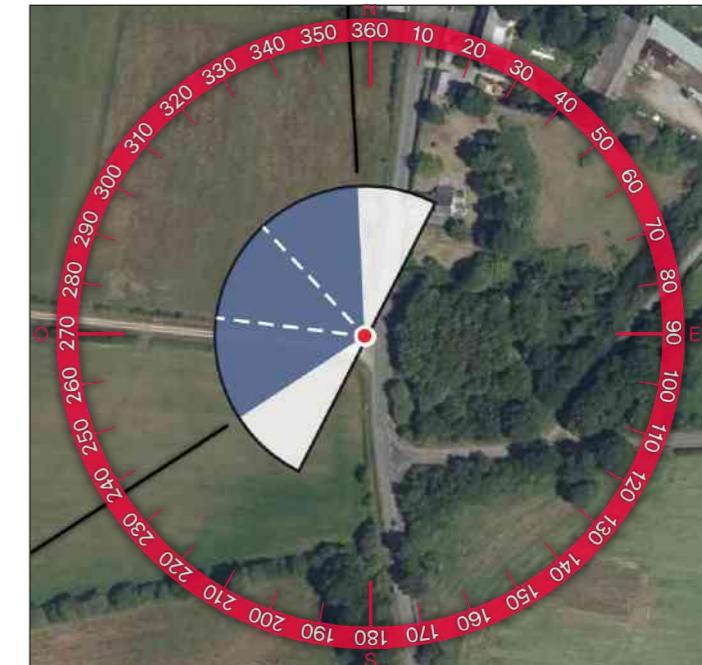
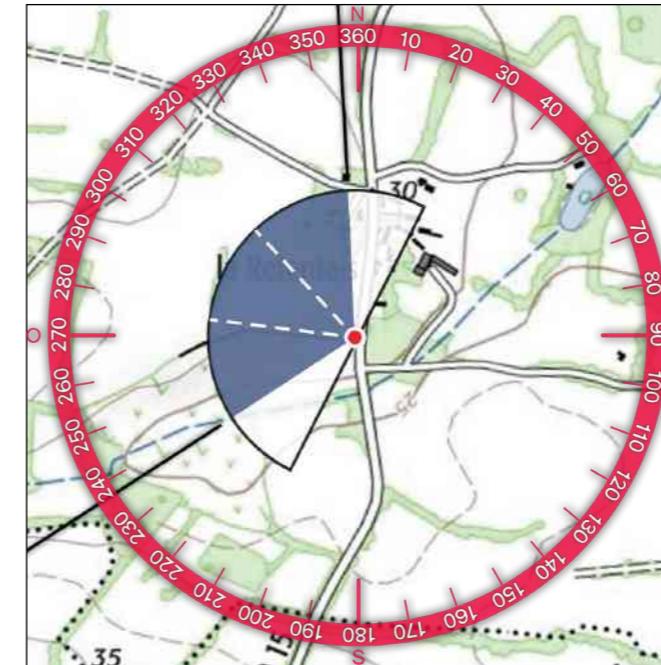
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 15:13

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

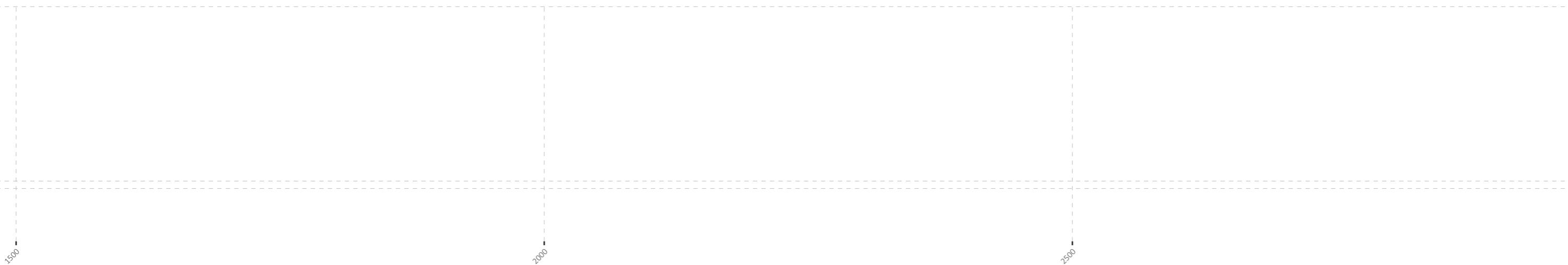
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

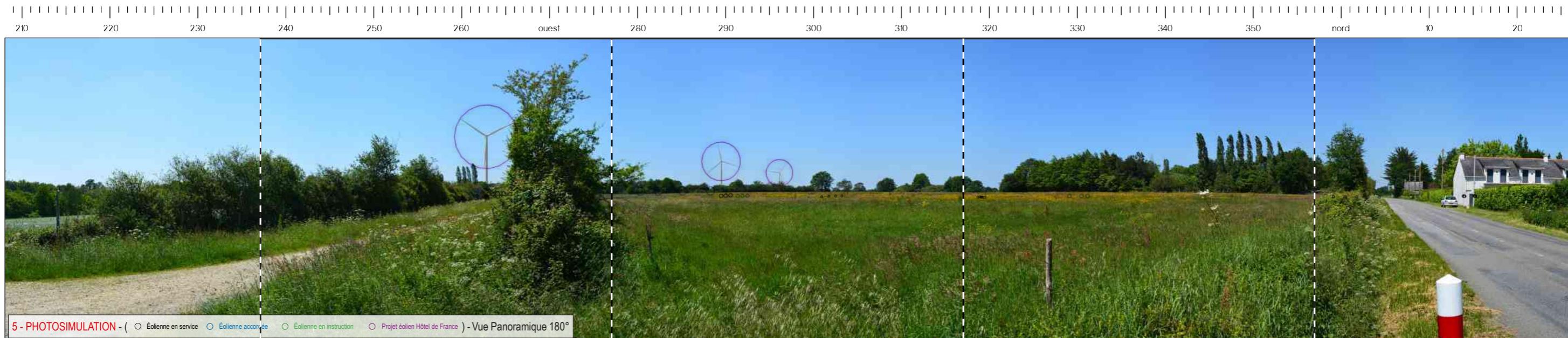
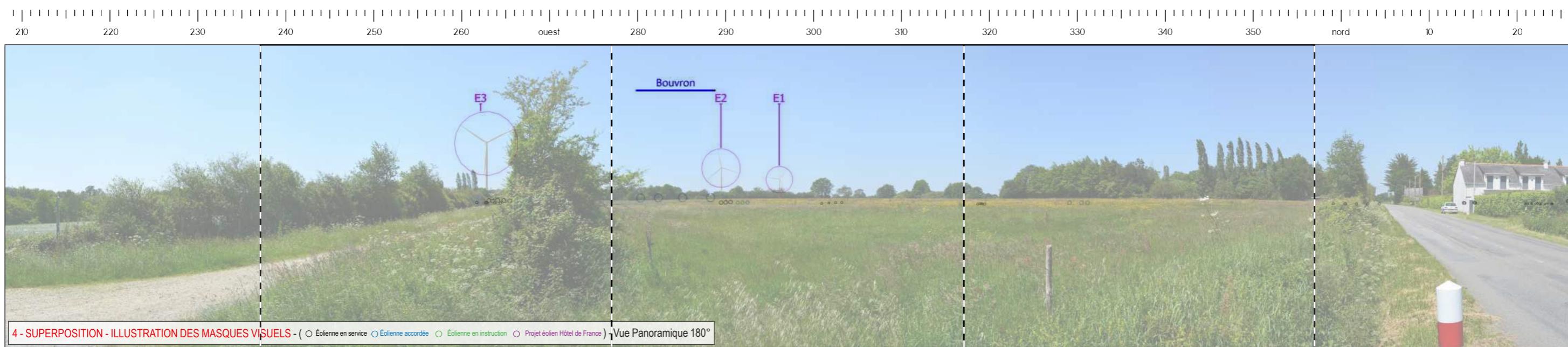


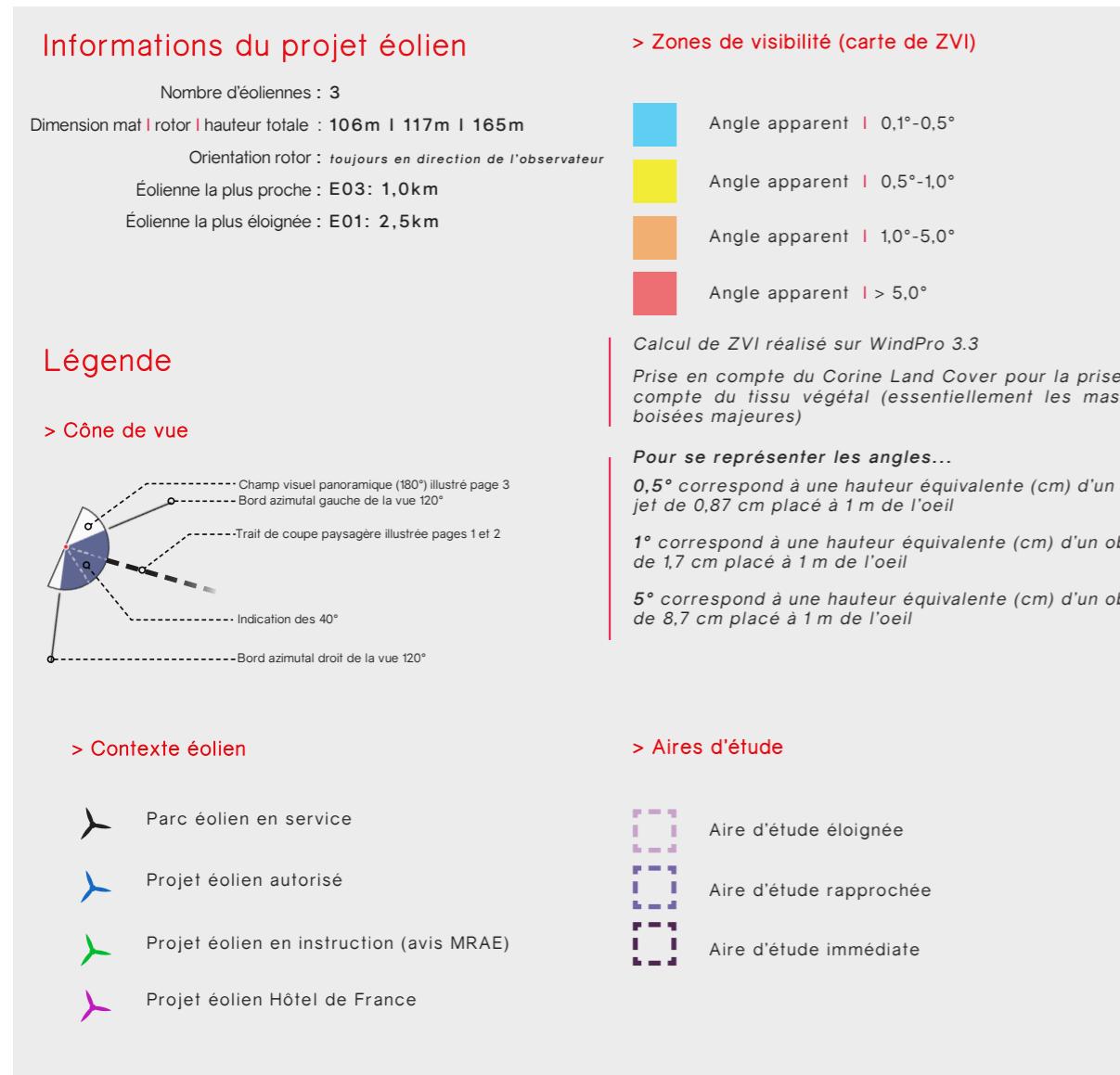
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de la Retentais	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de la Retentais, les vues sont ouvertes en direction du projet Hôtel de France. Les 3 éoliennes du projet sont visibles au-dessus de la végétation à l'horizon avec une hauteur apparente importante, en particulier E3. Leur introduction modifie sensiblement le paysage du hameau.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



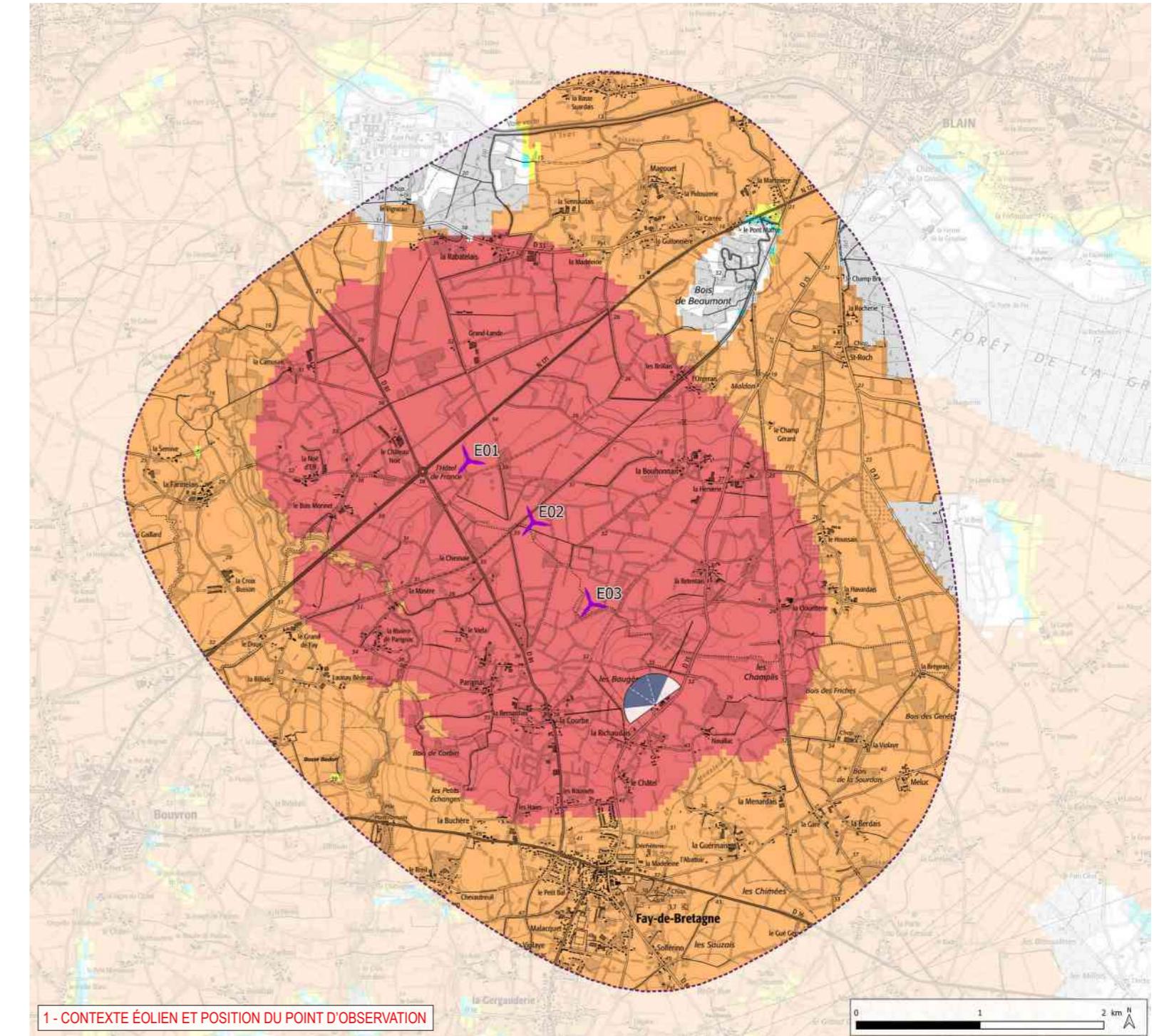
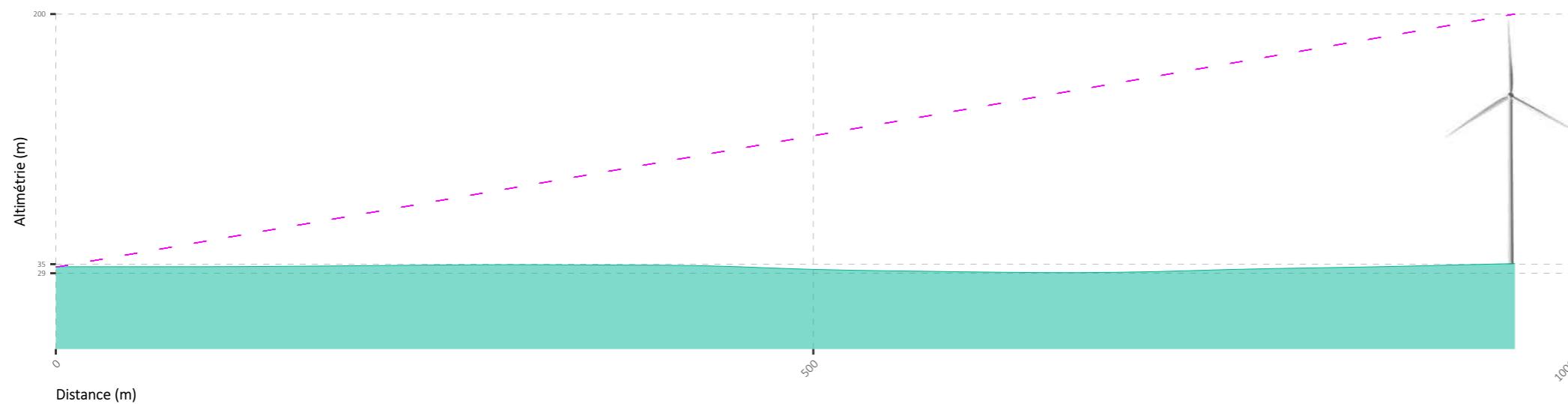
Photomontage n°34 : Vue depuis le hameau de la Retentais

QC





2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Photomontage n°35 : Vue depuis le hameau des Baugères

QC

Informations photographie

Identifiant : 35

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339353, 6713931, 38,6

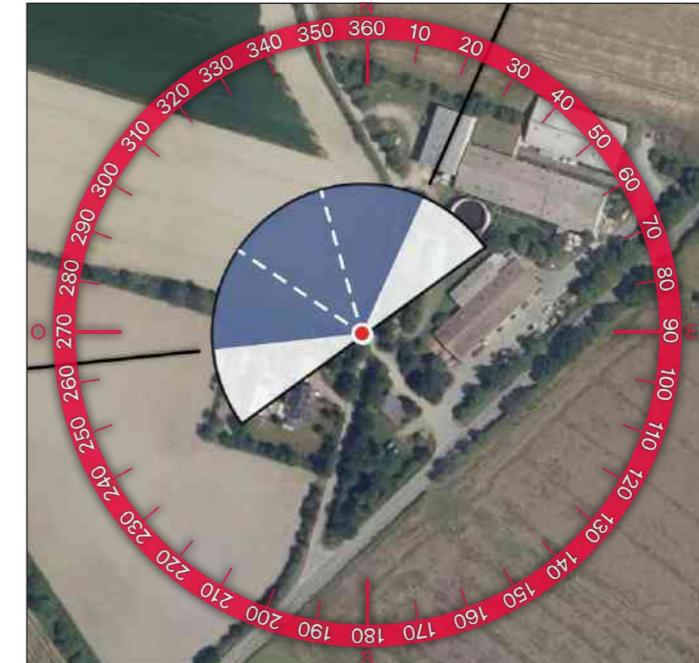
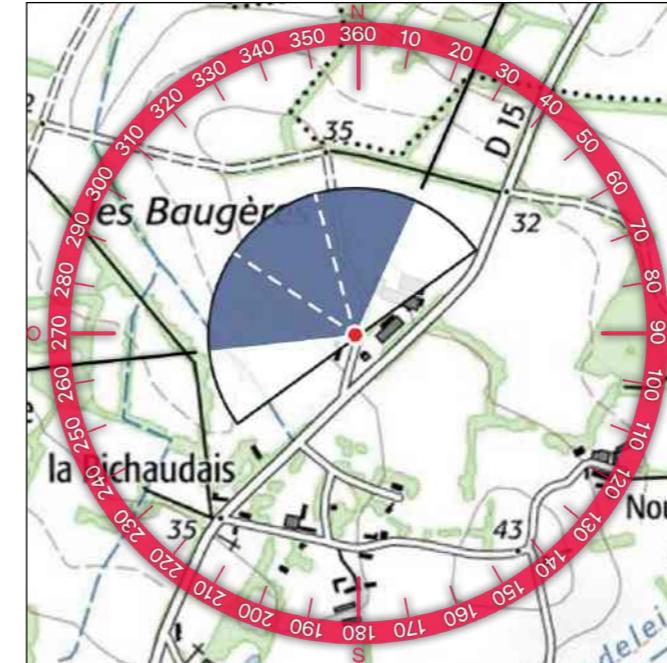
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 15:20

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

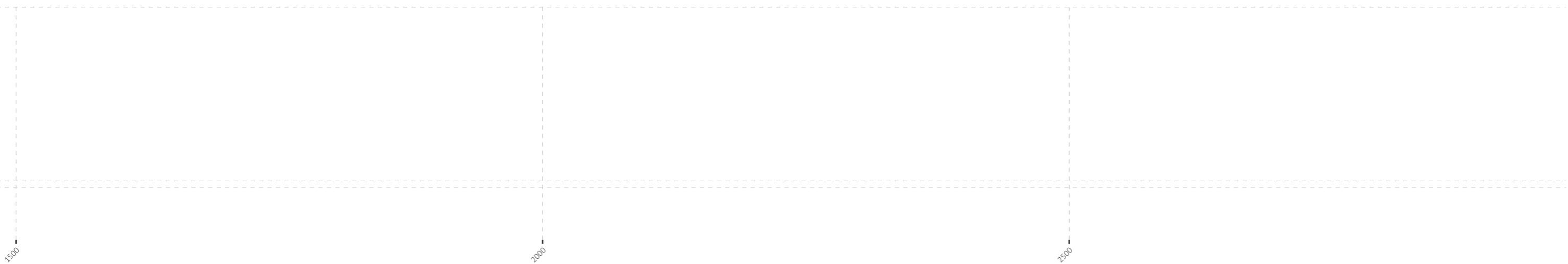
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

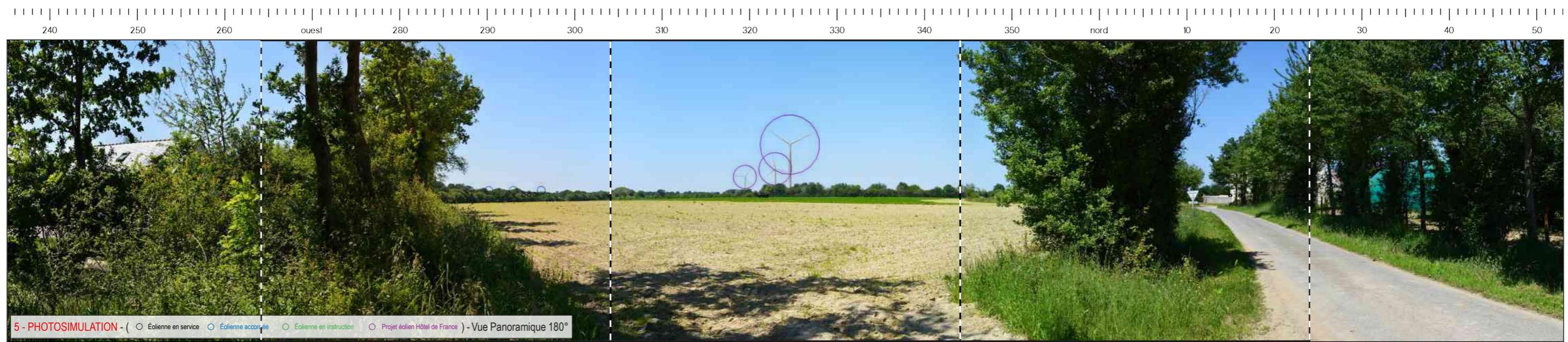
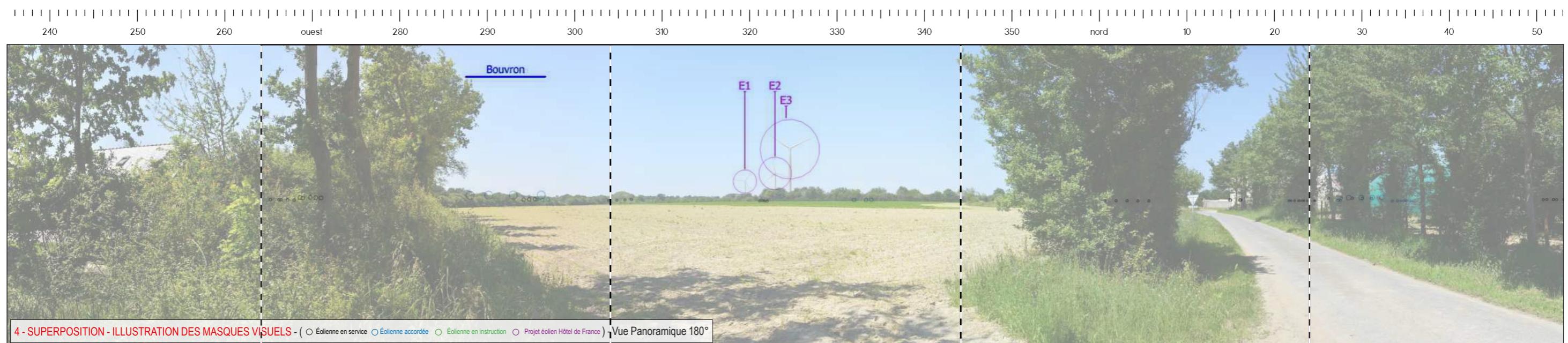


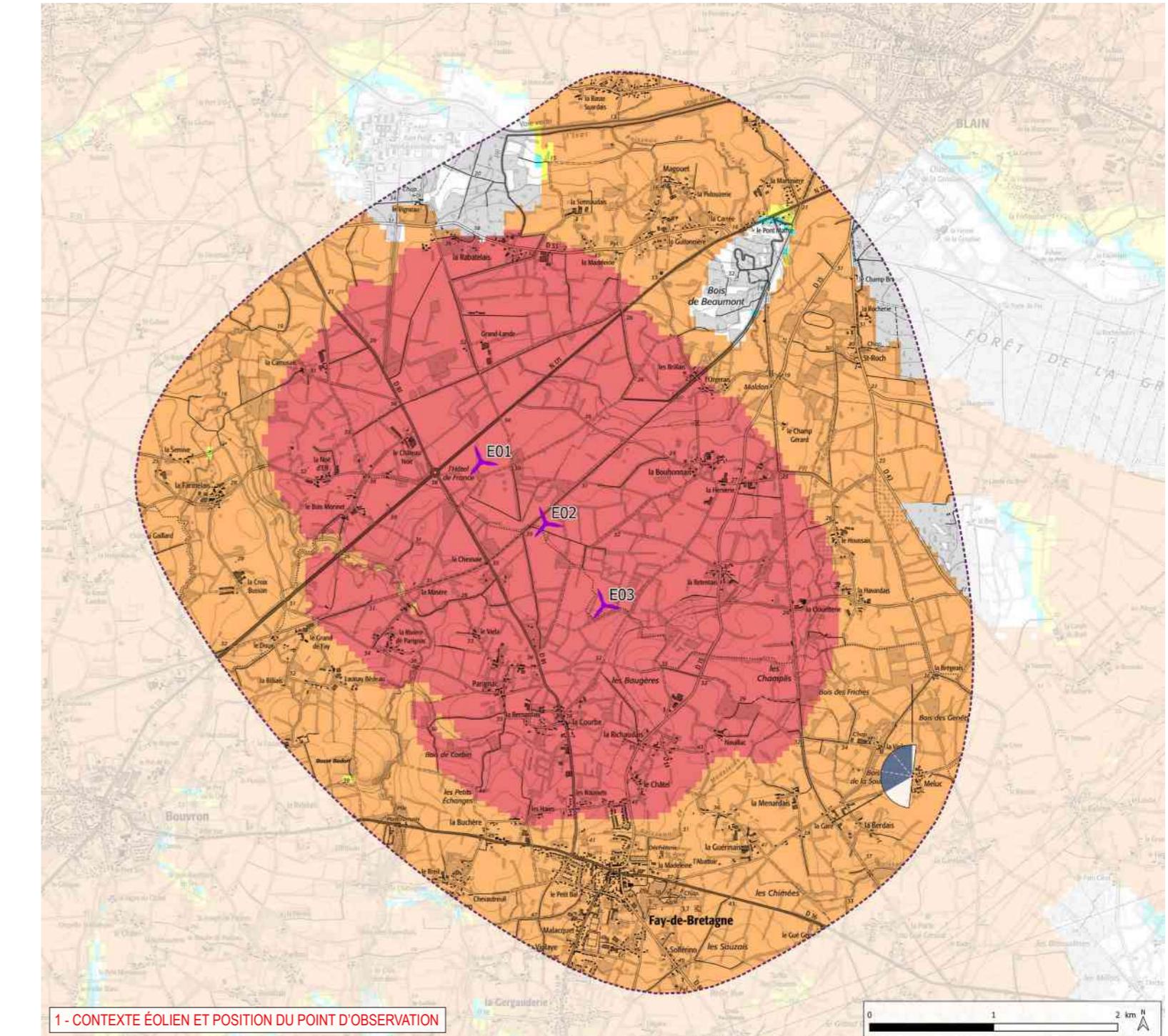
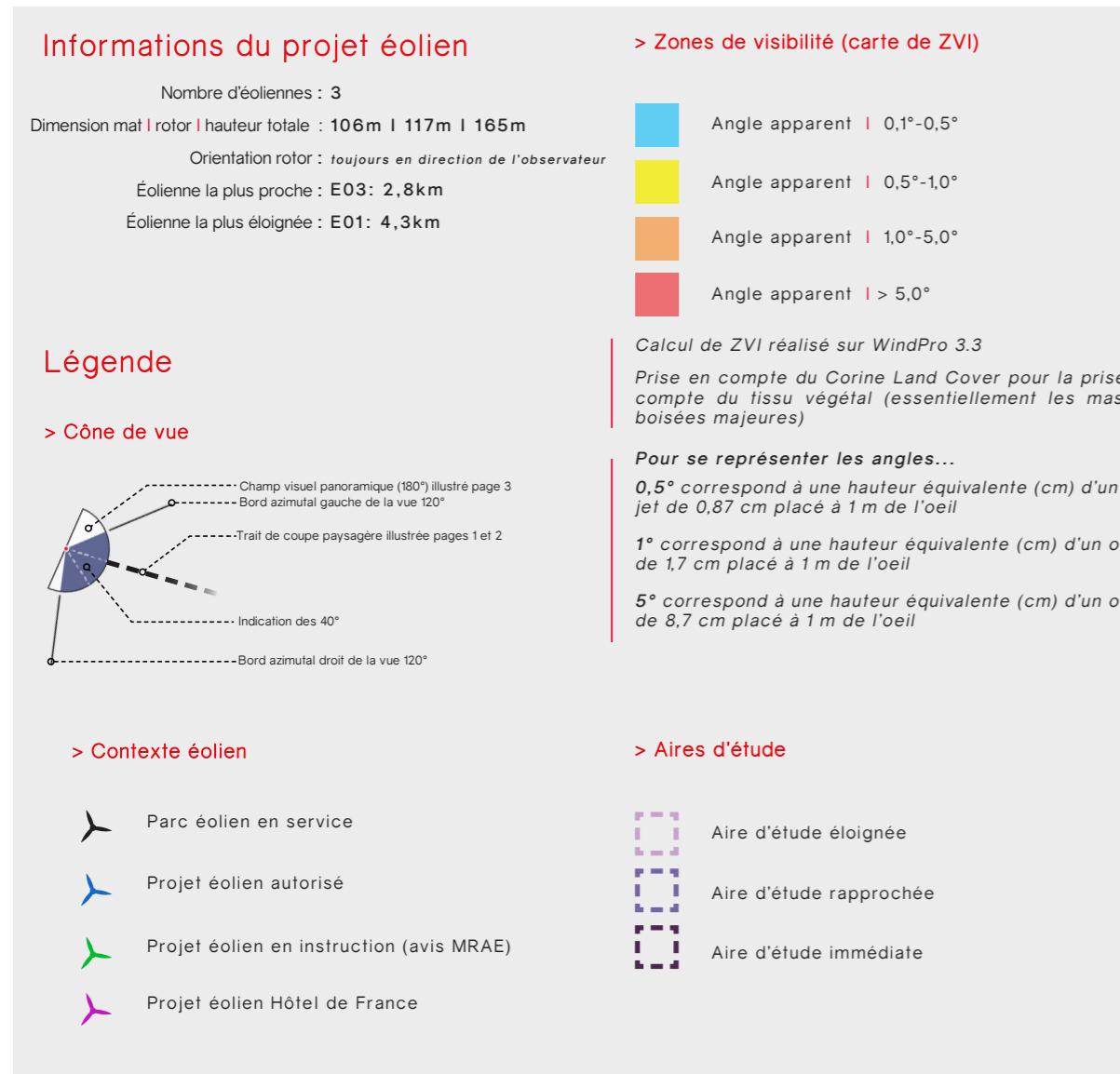
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau des Baugères	Depuis ce point de vue situé dans le hameau des Baugères, les 3 éoliennes du projet sont visibles au-dessus de la végétation à l'horizon. La prégnance de E3 est importante et son chevauchement visuel avec E2 diminue la lisibilité du projet. Cependant, il s'agit d'un point de vue particulièrement ouvert au sein du hameau et les habitations sont entourées de masses végétales filtrant le projet.	> Modification du paysage quotidien > Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré



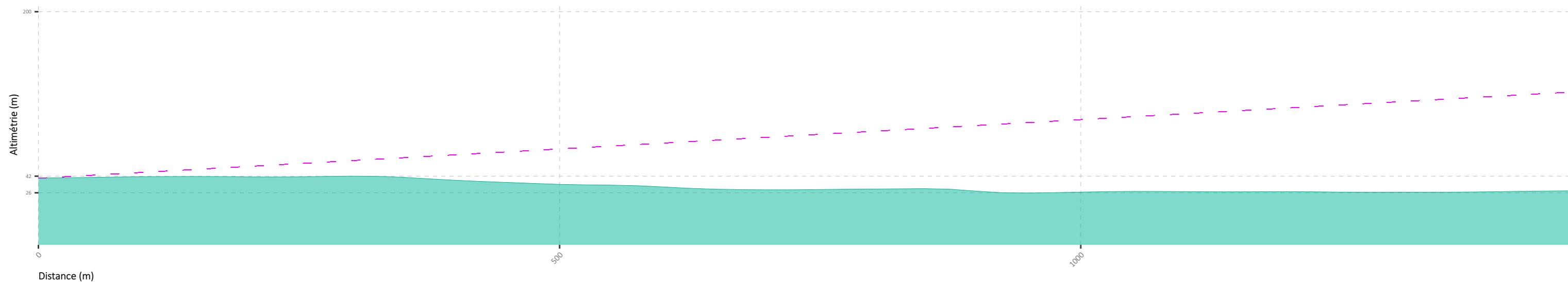
Photomontage n°35 : Vue depuis le hameau des Baugères

QC





2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Photomontage n°36 : Vue depuis le hameau de Meluc

QC

Informations photographie

Identifiant : 36

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 341319, 6713368, 42,2

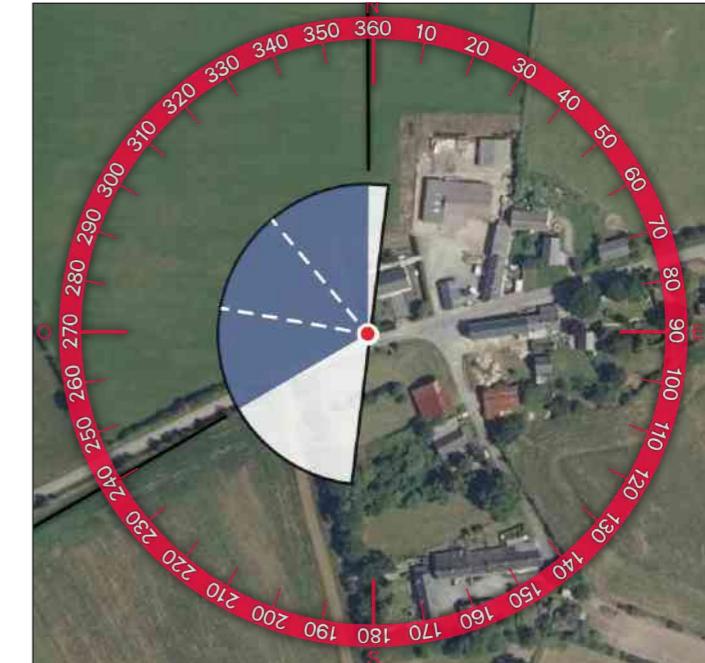
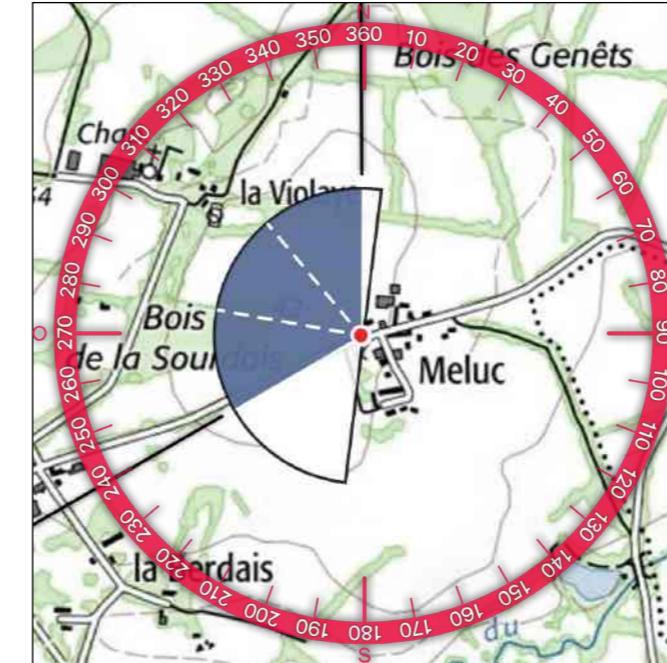
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 11:48

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

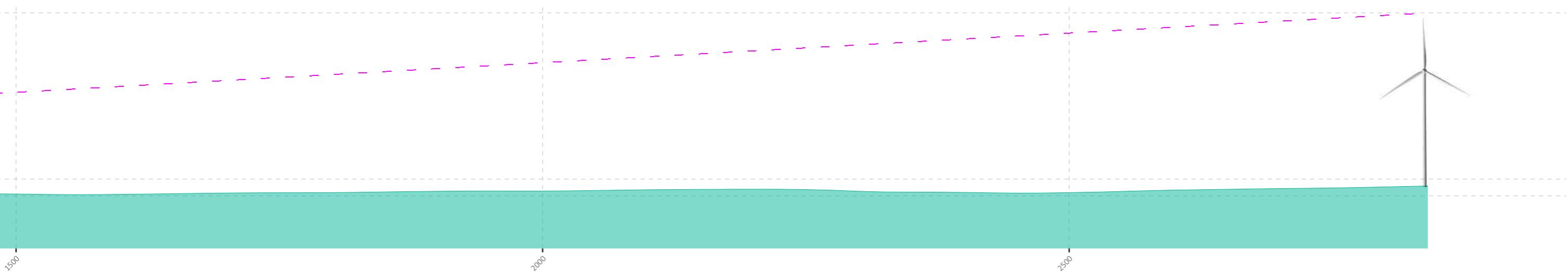
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

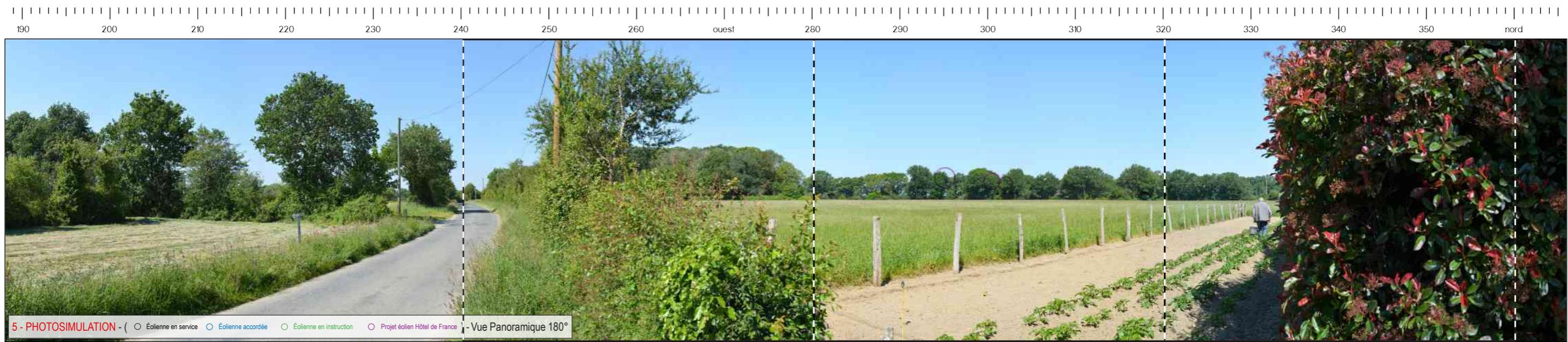
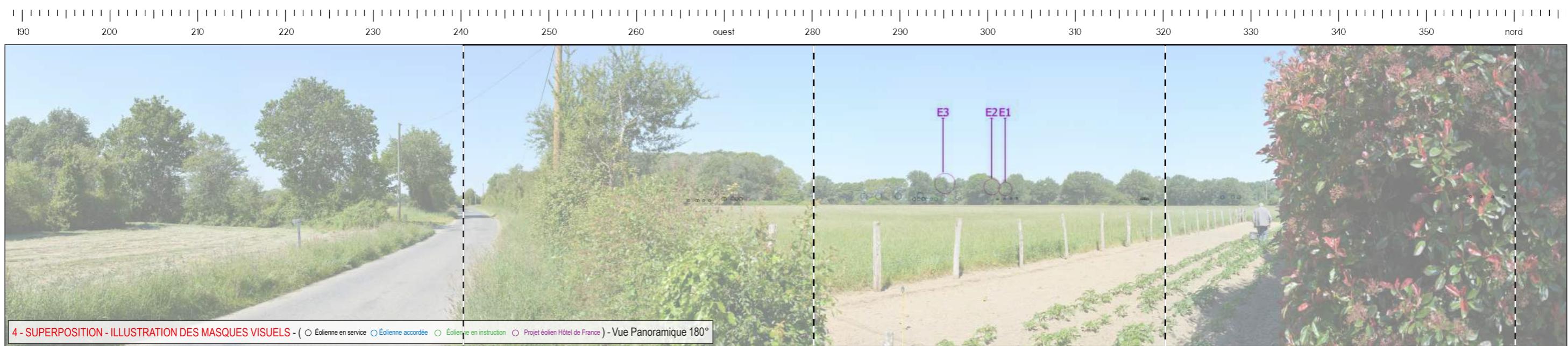


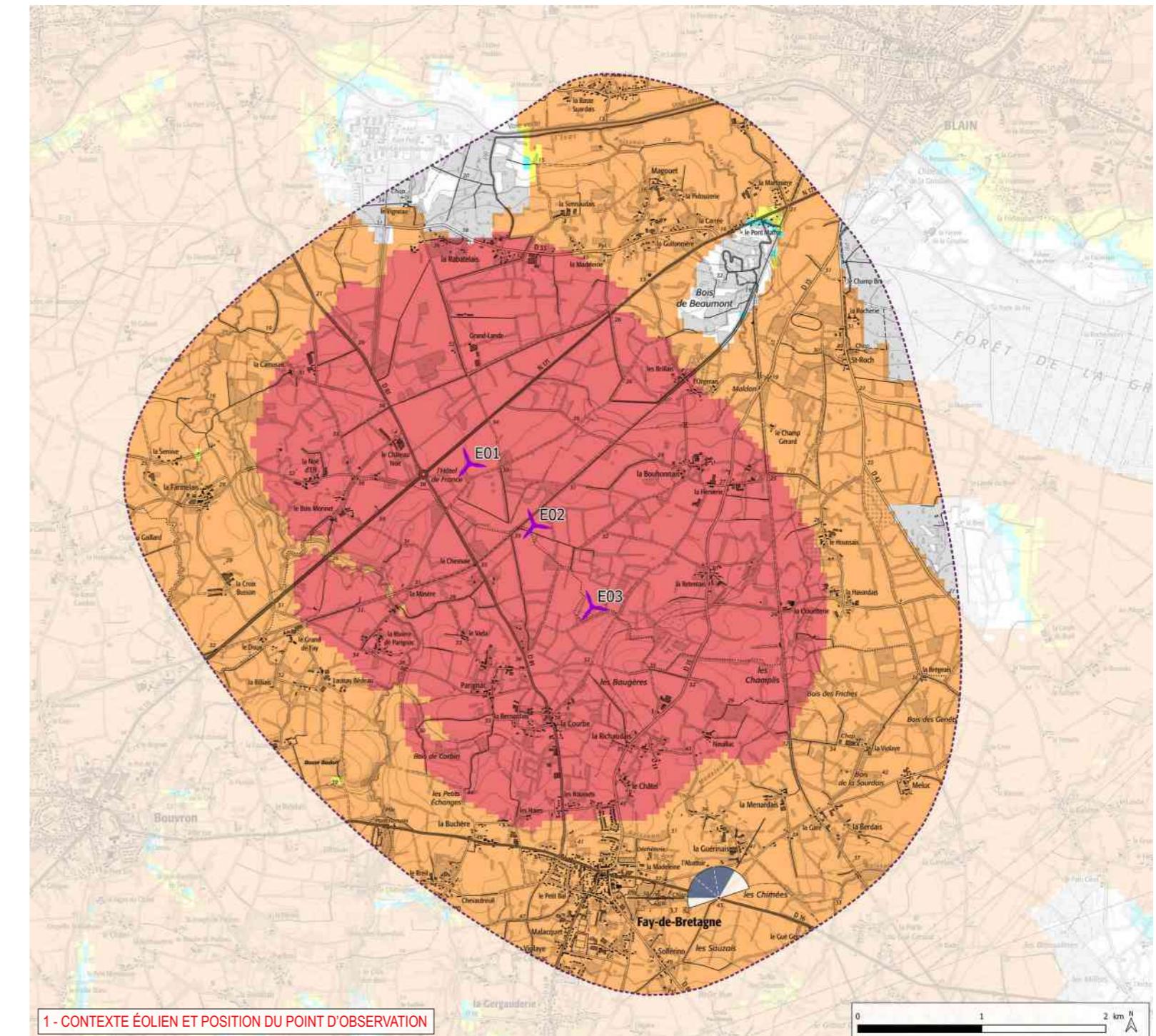
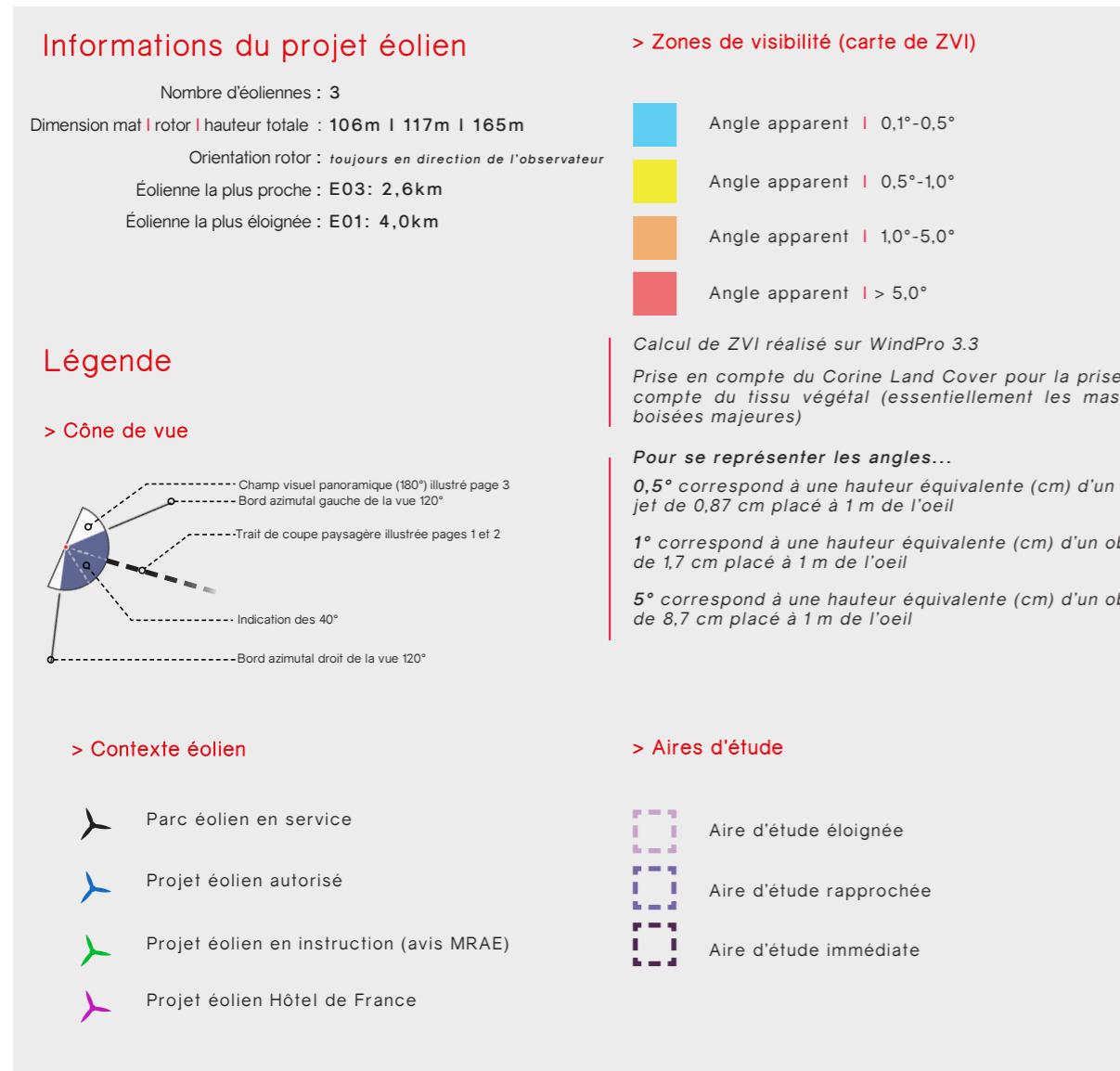
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de Meluc	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de Meluc, les éoliennes du projet sont masquées par la frise bocagère qui cloisonne les vues à l'horizon. Seul un fragment de pale de E3 peut être perceptible au-dessus de la végétation. En saison hivernale, la prégnance pourrait augmenter, mais l'impact sur le hameau de Meluc reste très faible.	> Pas de modification significative du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Photomontage n°36 : Vue depuis le hameau de Meluc

QC





Photomontage n°37 : Vue depuis la RD16

QC

Informations photographie

Identifiant : 37

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 339857, 6712402, 43,5

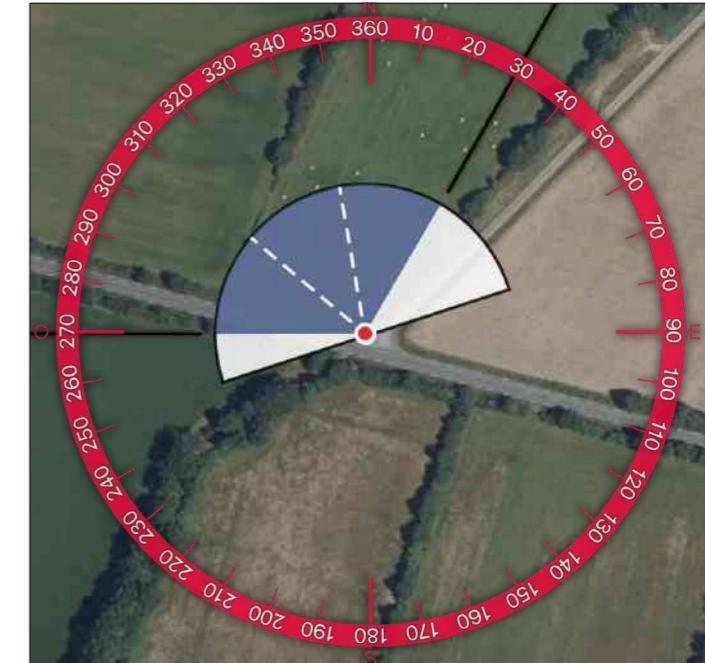
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 11:58

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

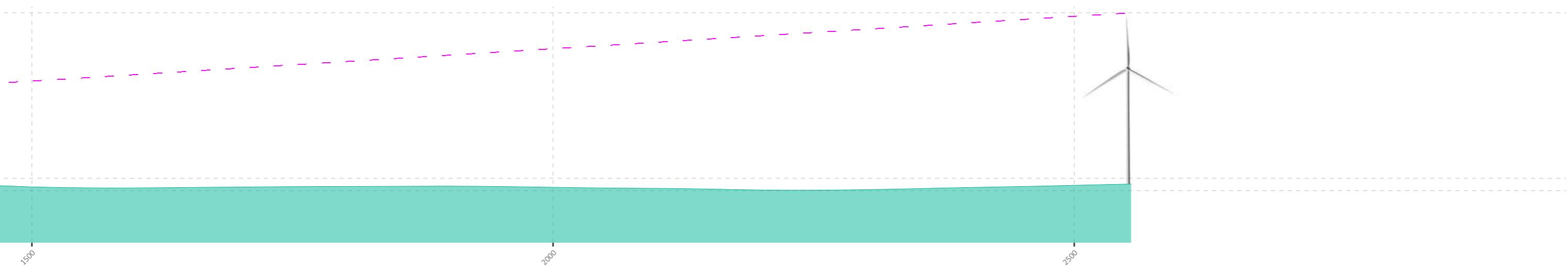
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER		
Perception depuis les axes de communication	RD16	Depuis ce point de vue situé sur la RD16, le projet est partiellement visible. E1 se détache au-dessus des boisements à l'horizon tandis que E2 et E3 sont masquées par la végétation. Même à feuilles tombées, la prégnance du projet sera fortement réduite. À noter également que ce point de vue est situé au niveau d'une ouverture dans la trame bocagère qui accompagne la route, et que la végétation masque entièrement le projet depuis la plupart des tronçons de la départementale.	> Légère modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible

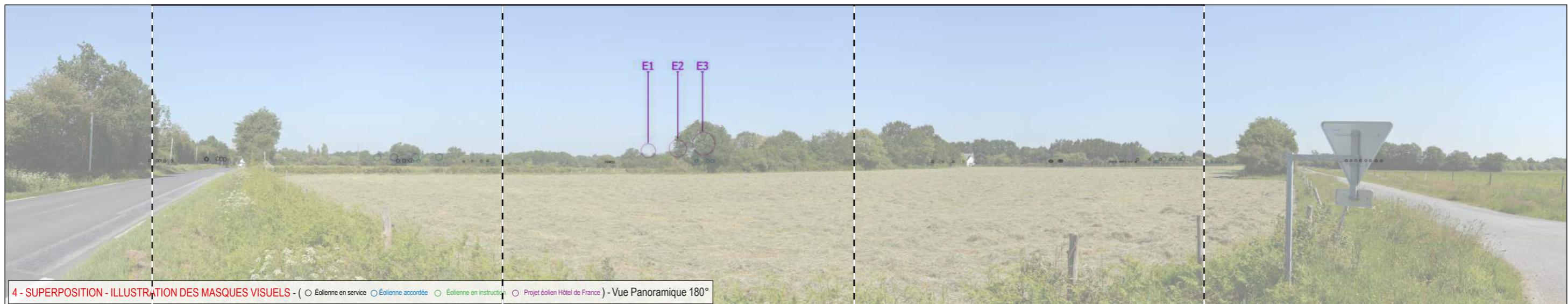


Photomontage n°37 : Vue depuis la D16

_QC



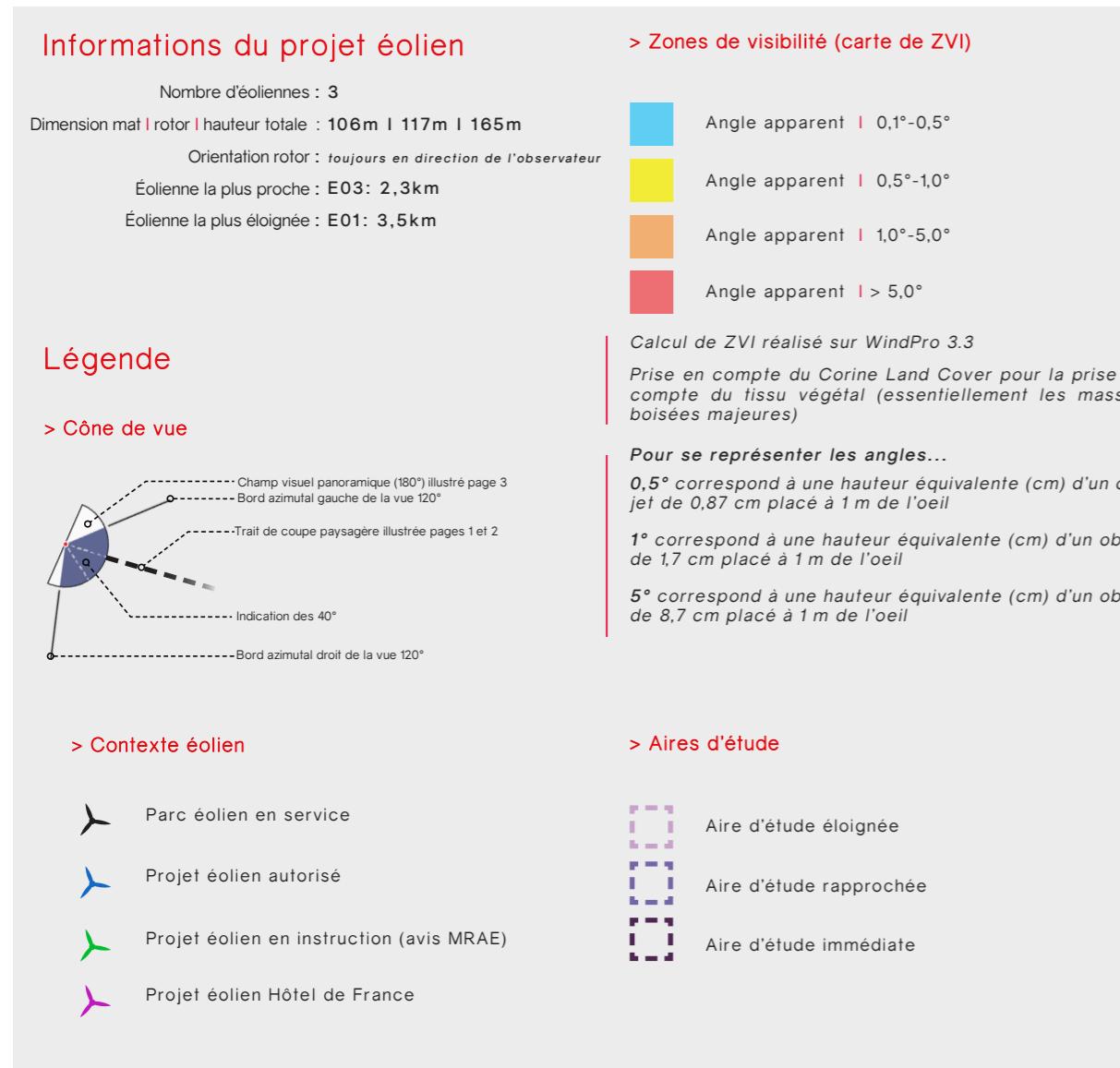
3 - SITUATION EXISTANTE - (Éolienne en service Éolienne accordée) - Vue Panoramique 180°



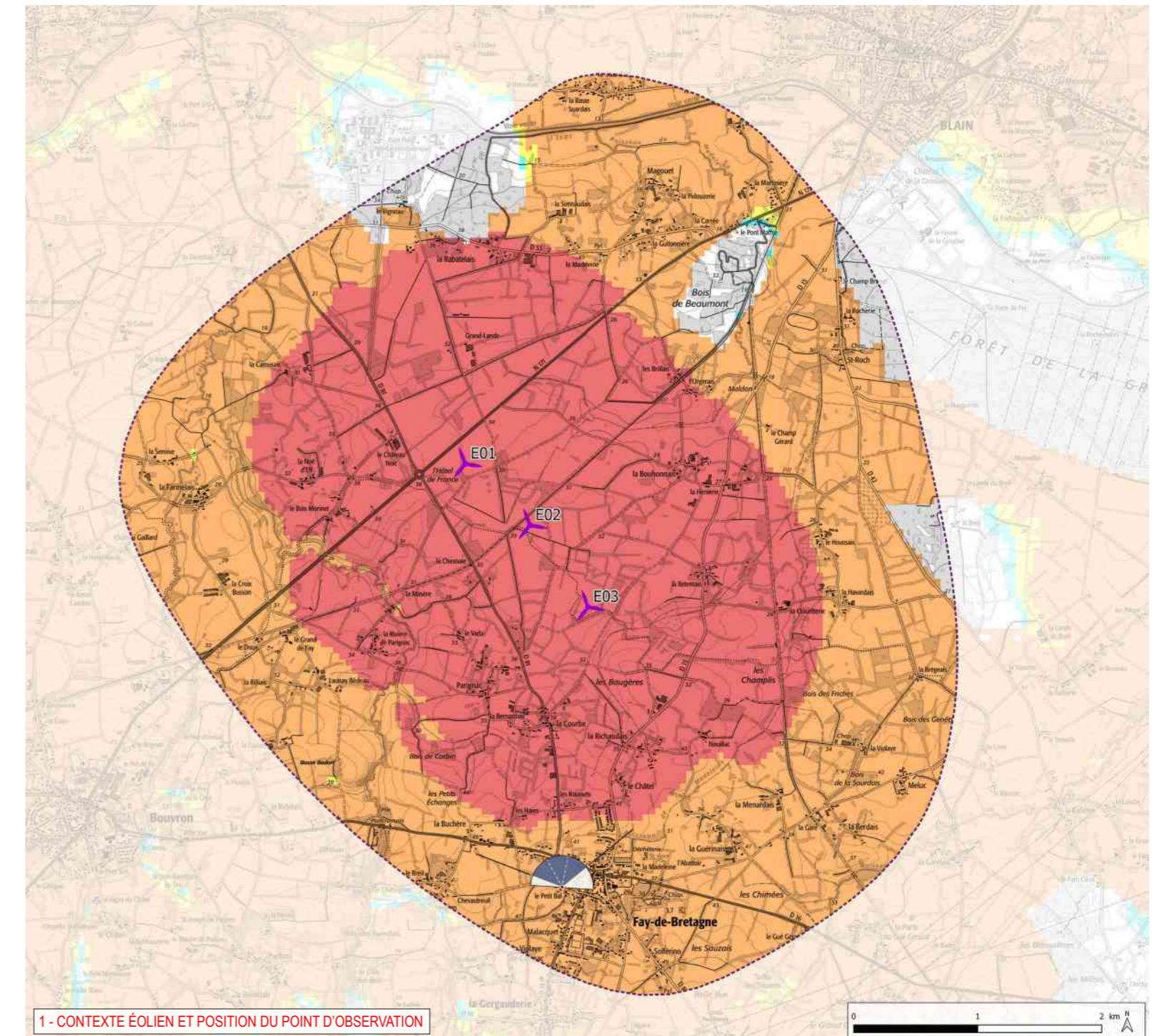
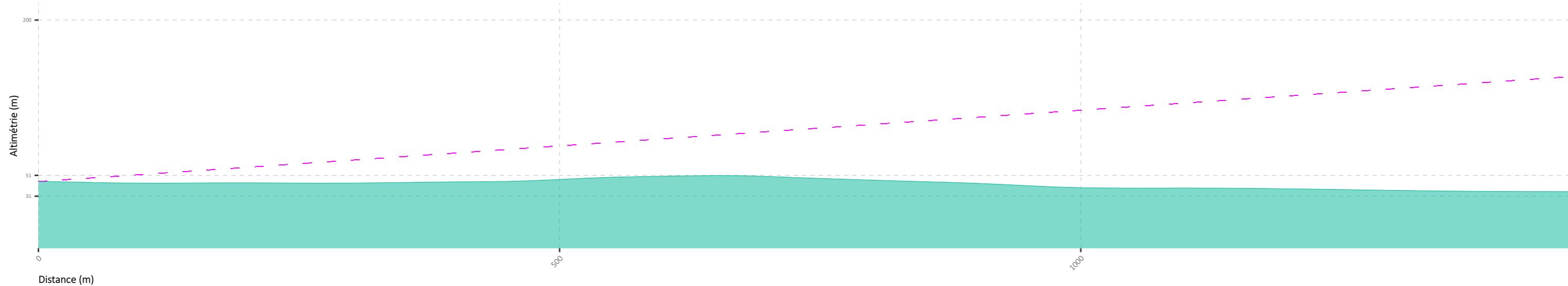
4 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Projet éolien Hôtel de France) - Vue Panoramique 180°



5 - PHOTOSIMULATION - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne en instruction Projet éolien Hôtel de France) - Vue Panoramique 180°



2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Photomontage n°38 : Vue depuis le centre-bourg de Fay-de-Bretagne

QC

Informations photographie

Identifiant : 38

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 338622, 6712490, 49

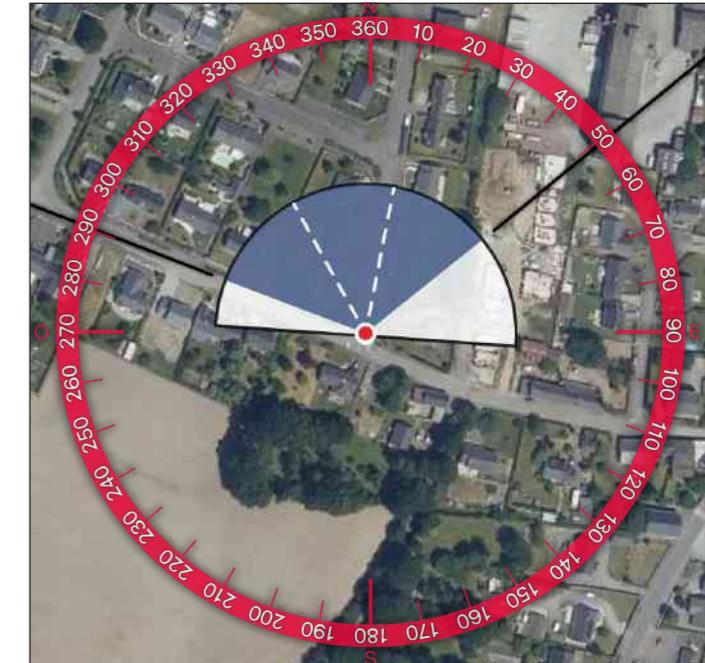
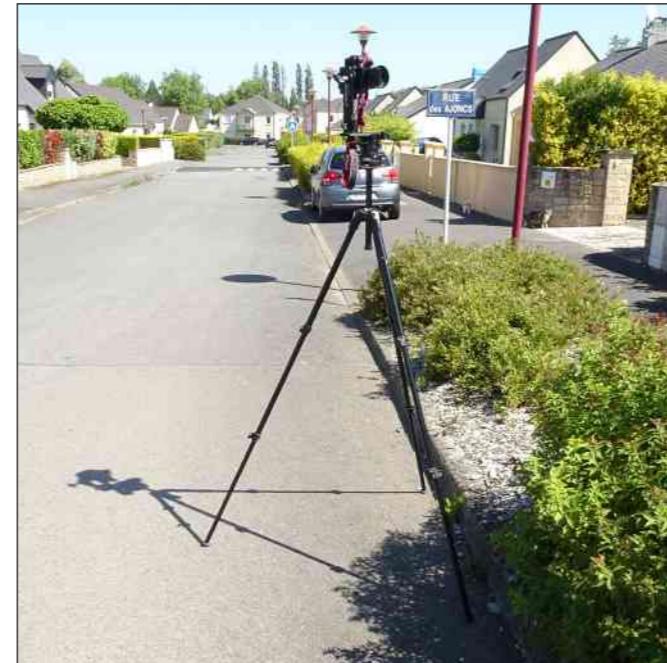
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 12:16

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

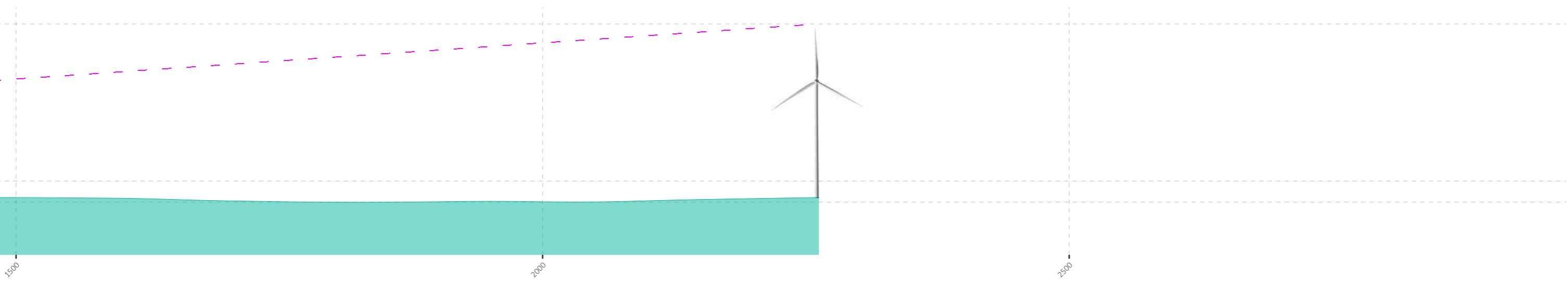
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

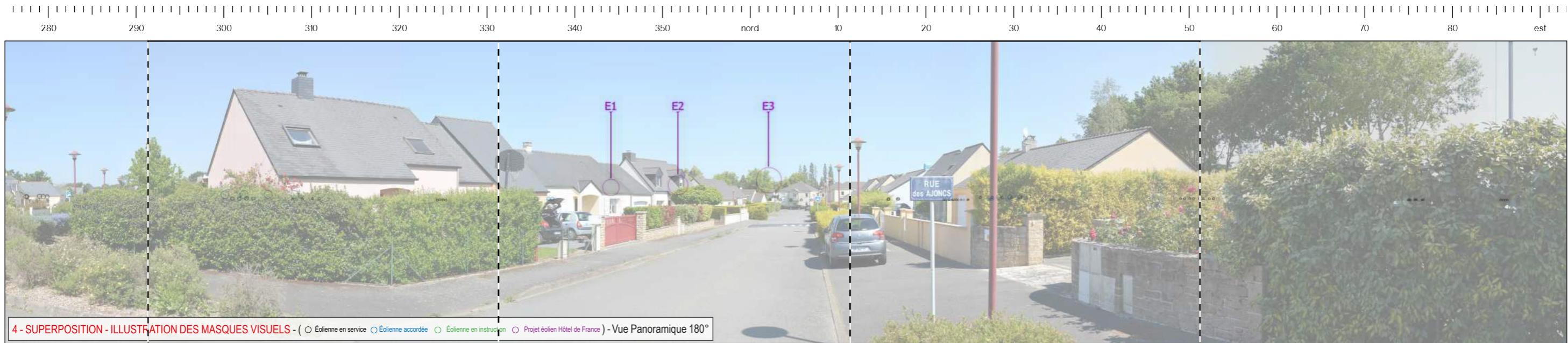


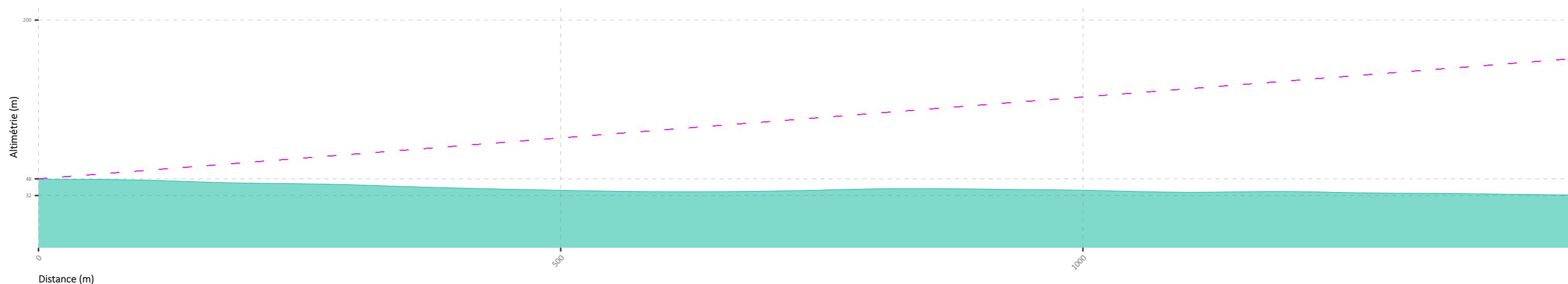
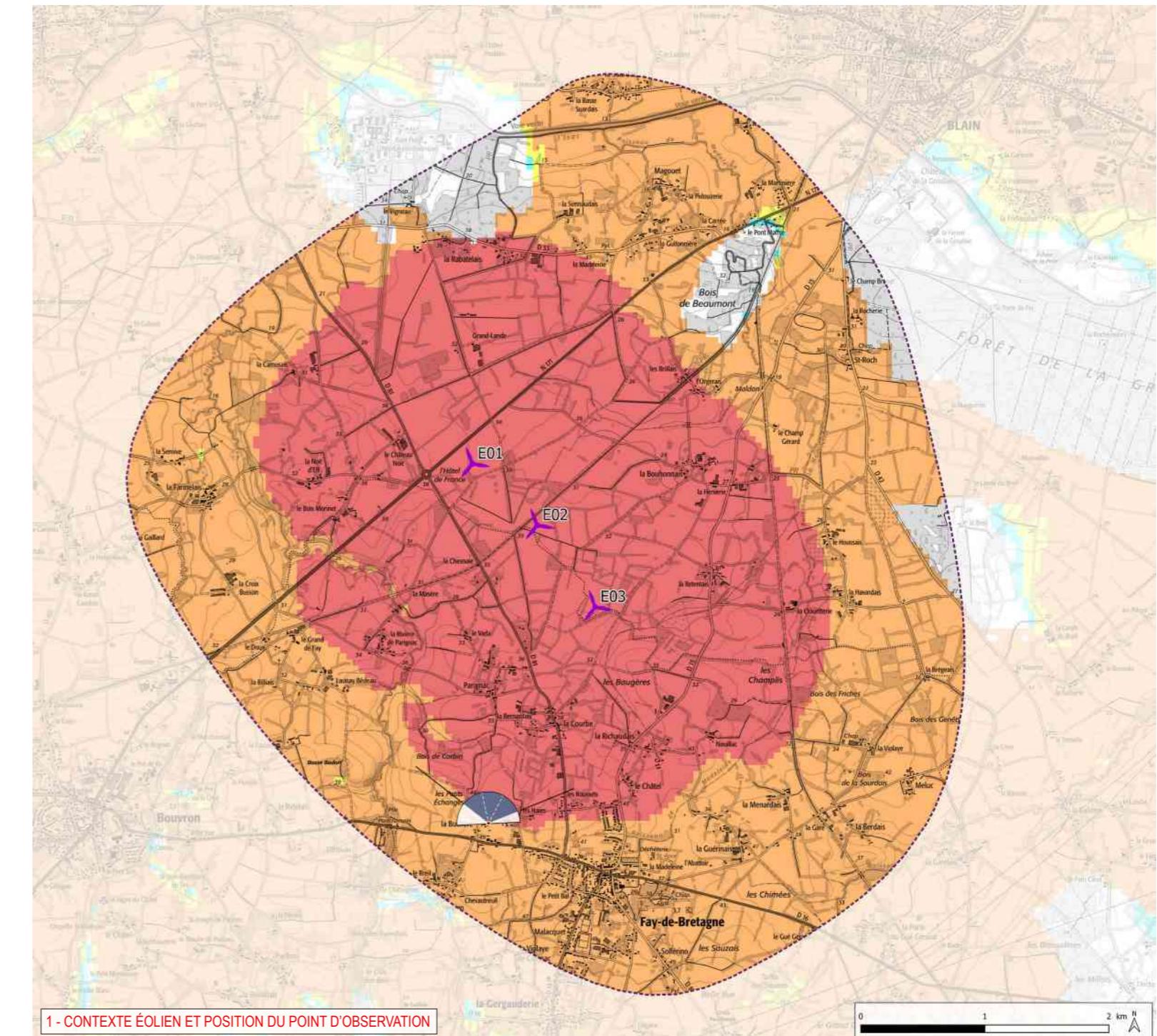
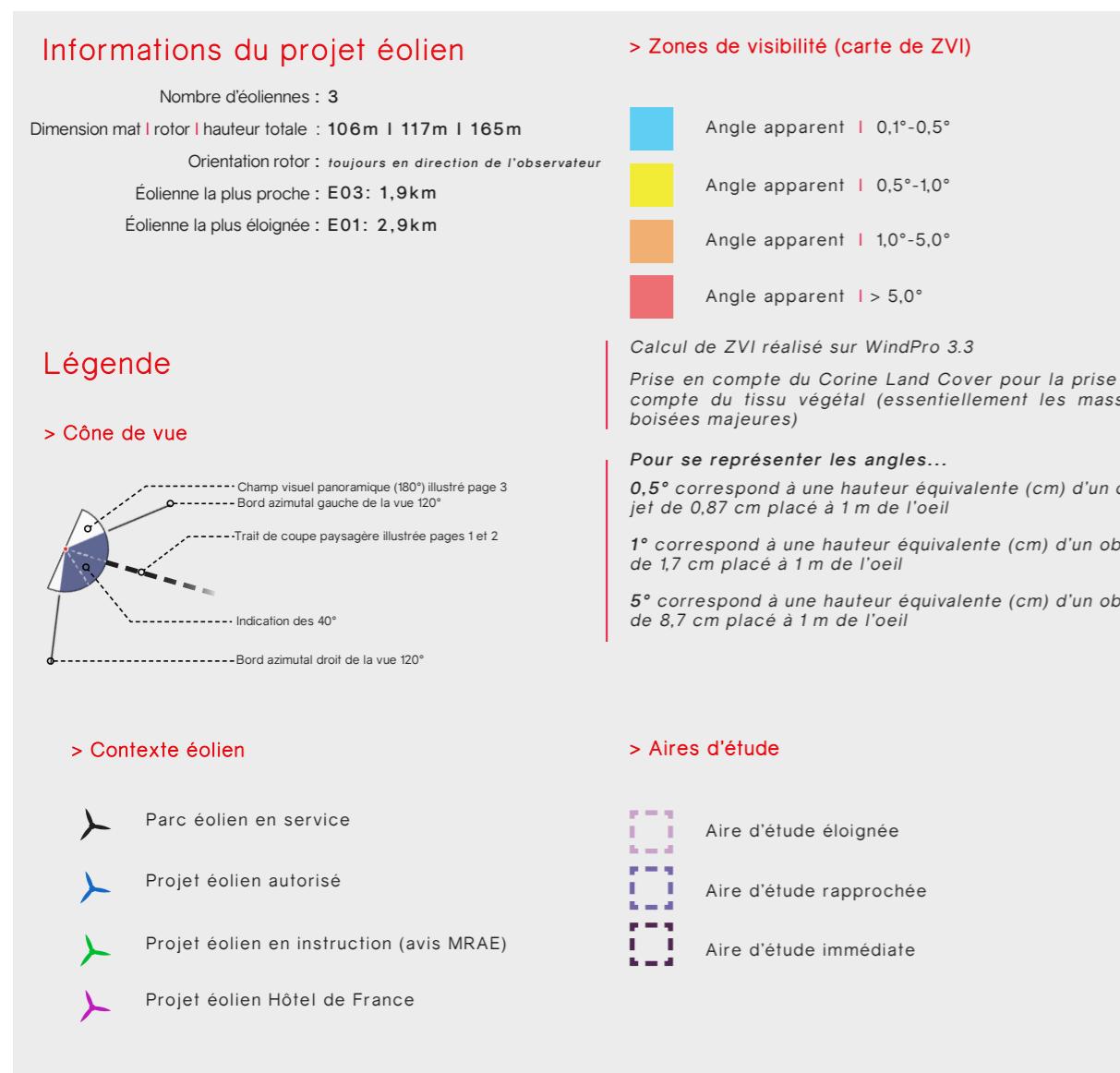
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	centre-bourg de Fay-de-Bretagne	Depuis ce point de vue situé dans le centre-bourg de Fay-de-Bretagne, un tronçon de pale de l'éolienne E3 est perceptible tandis que les autres machines sont masquées par les trames végétales et bâties du bourg. Le projet est peu prégnant compte tenu de sa fraction visible.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible



Photomontage n°38 : Vue depuis le centre-bourg de Fay-de-Bretagne

QC





Photomontage n°39 : Vue depuis la frange ouest de Fay de Bretagne

QC

Informations photographie

Identifiant : 39

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 337971, 6713004, 49,4

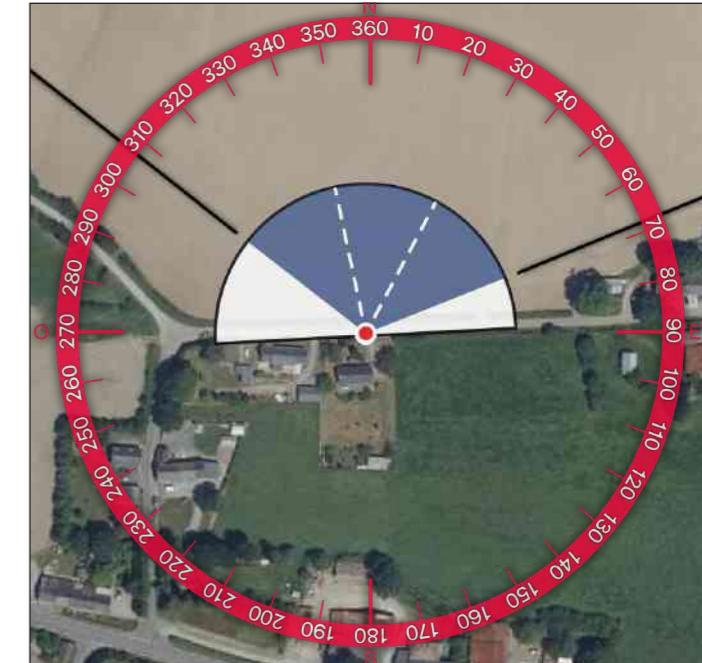
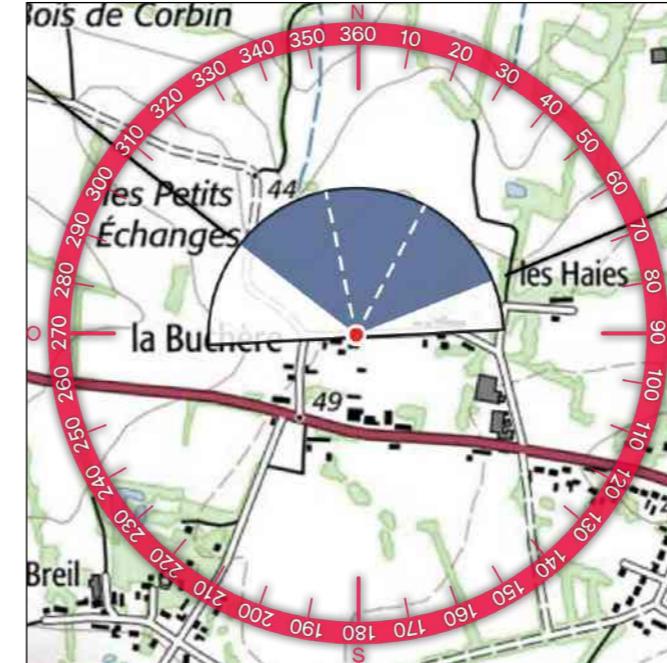
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 12:23

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

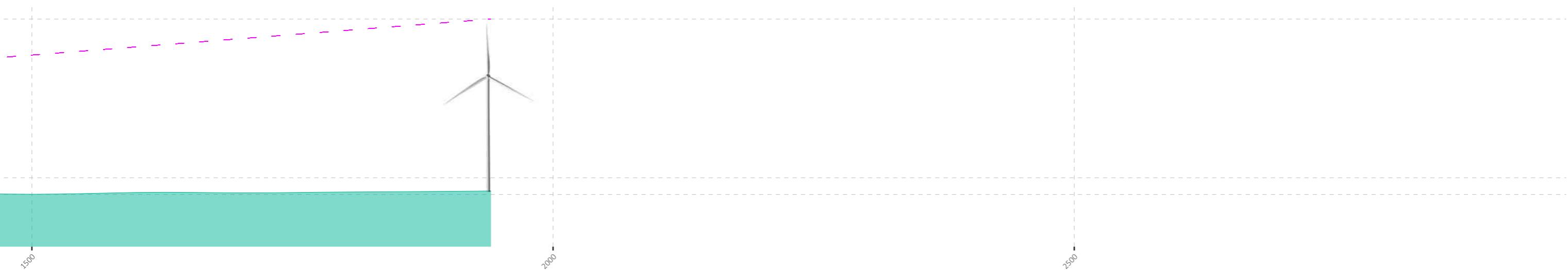
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

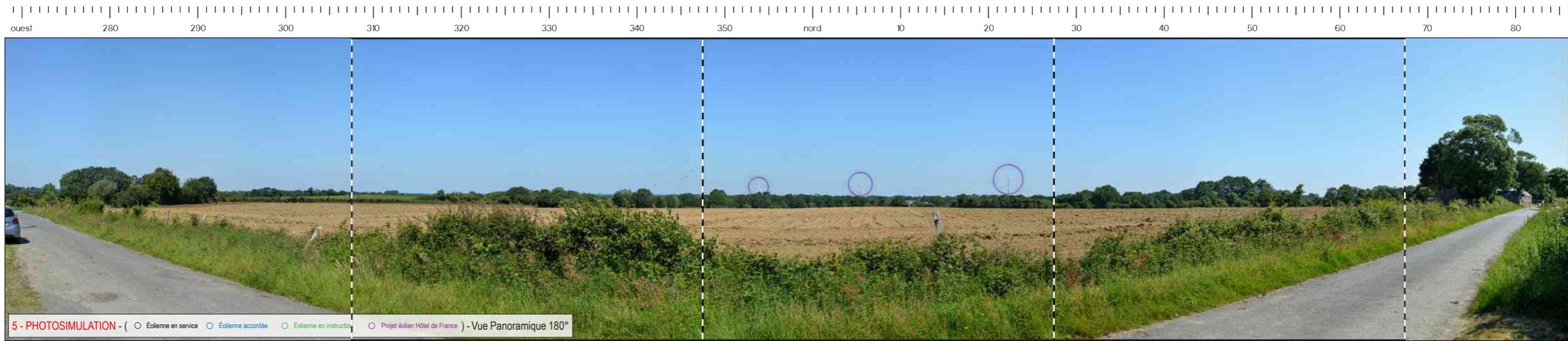
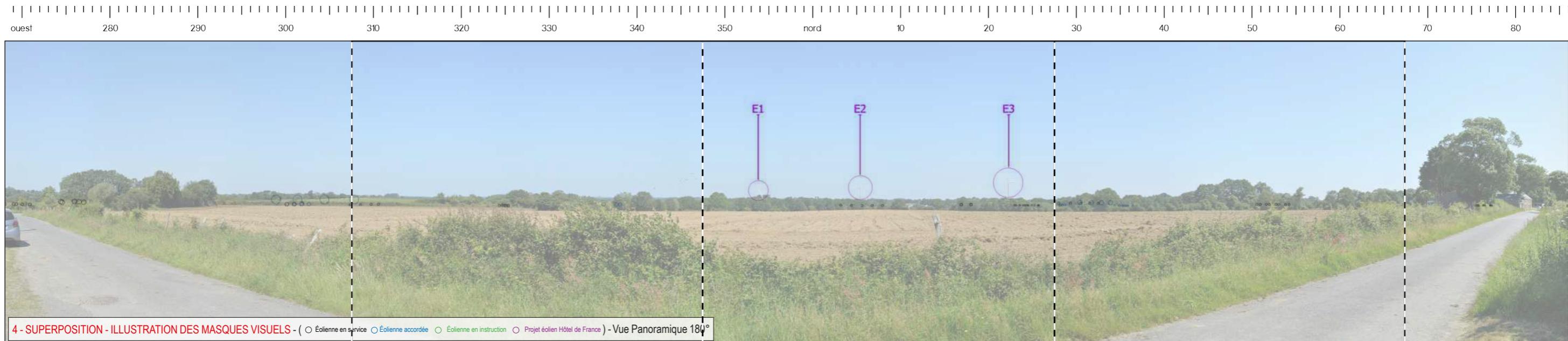


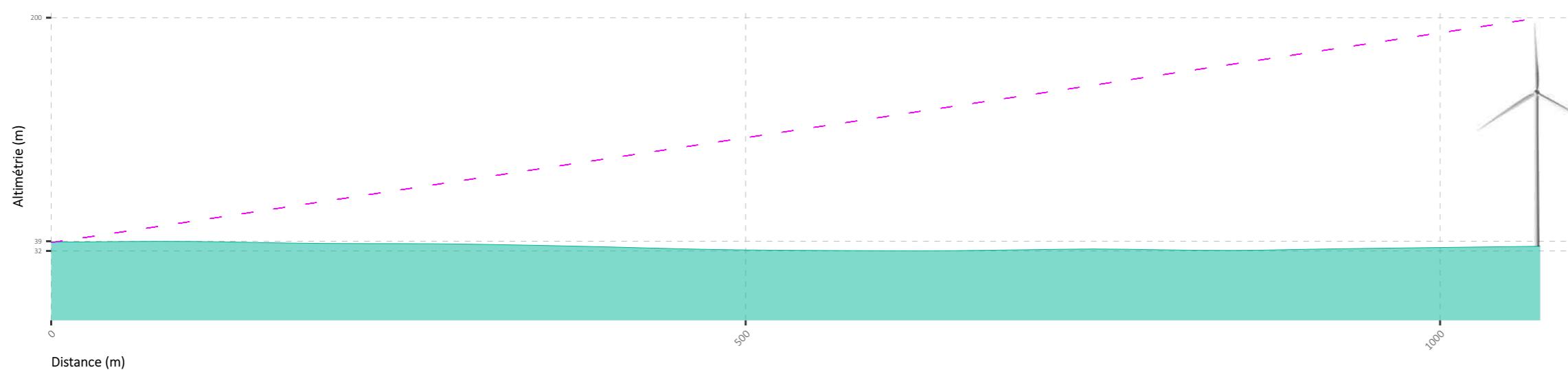
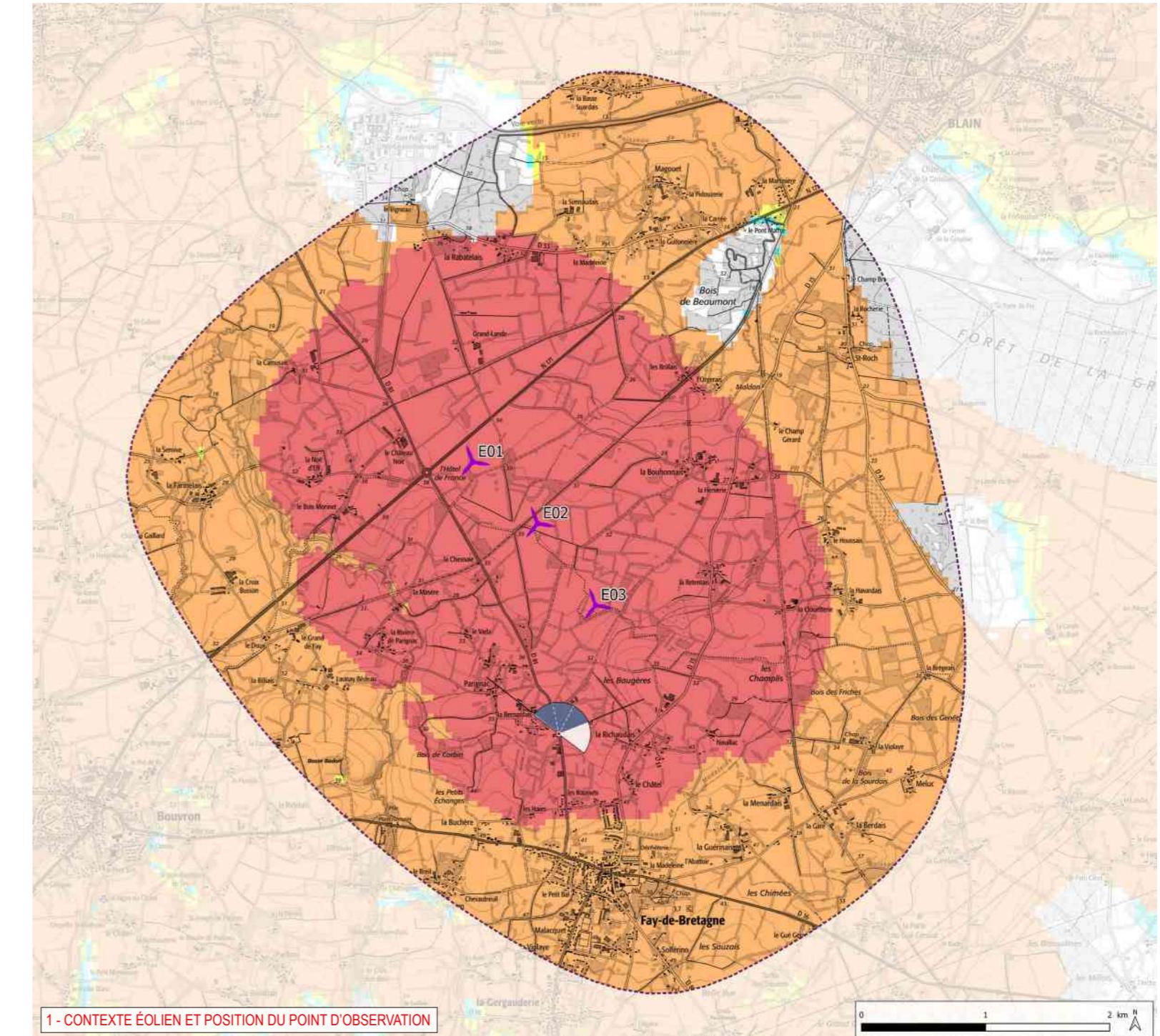
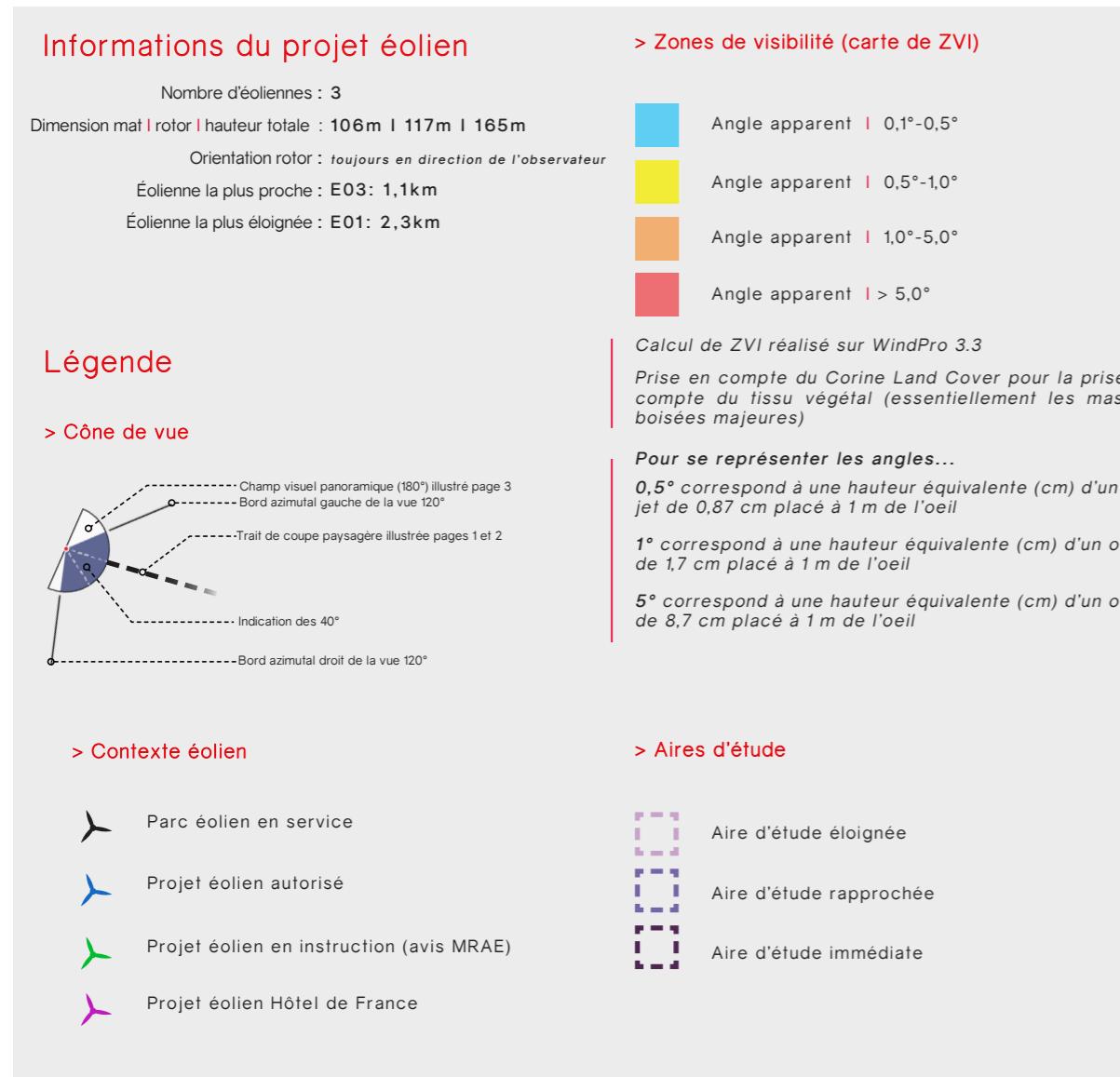
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest de Fay de Bretagne	Depuis ce point de vue situé sur la frange ouest de Fay de Bretagne, les 3 éoliennes du projet Hôtel de France sont visibles au-dessus des boisements à l'horizon. Leur hauteur apparente est relativement importante, notamment par rapport à la végétation, ce qui augmente leur prégnance. Toutefois, le projet s'insère sous la forme d'une ligne avec des écarts similaires entre les machines, ce qui le rend particulièrement lisible et facilite son intégration paysagère.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible



Photomontage n°39 : Vue depuis la frange ouest de Fay de Bretagne

QC





Photomontage n°40 : Vue depuis la Courbe

QC

Informations photographie

Identifiant : 40

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 338535, 6713712, 40,4

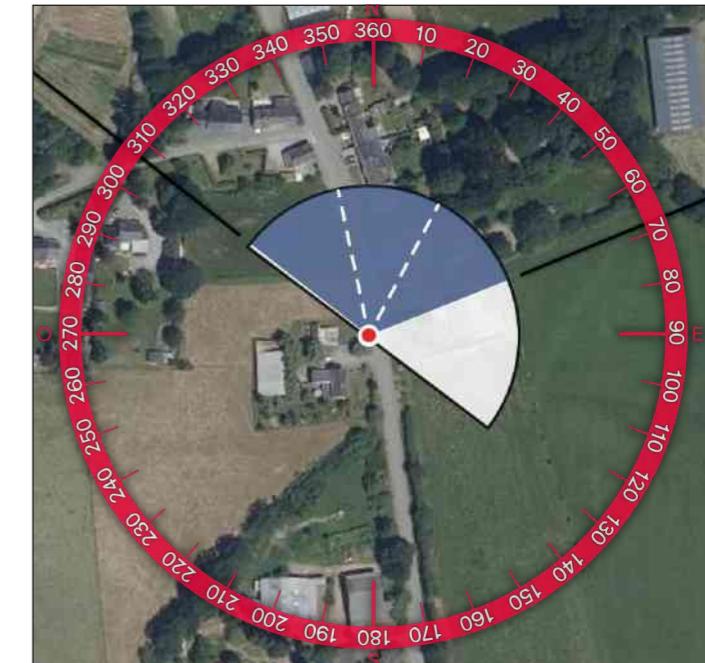
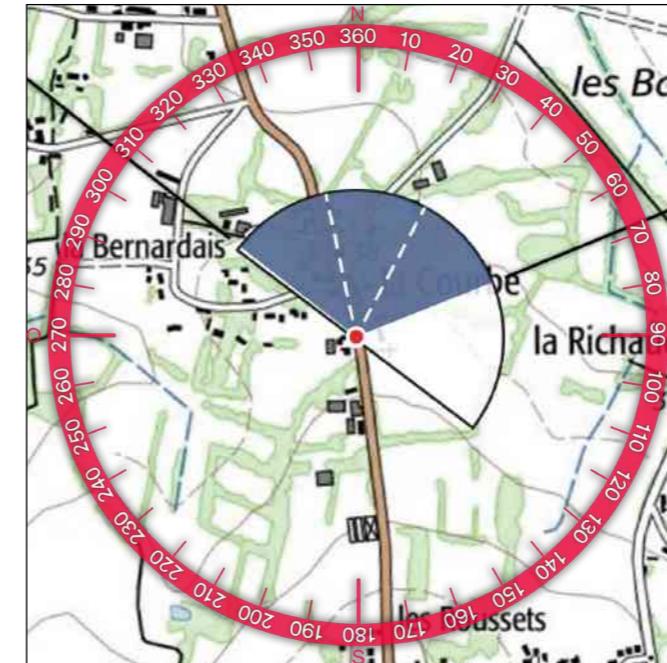
Date et heure de prise de vue : 26/05/2020 10:54

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

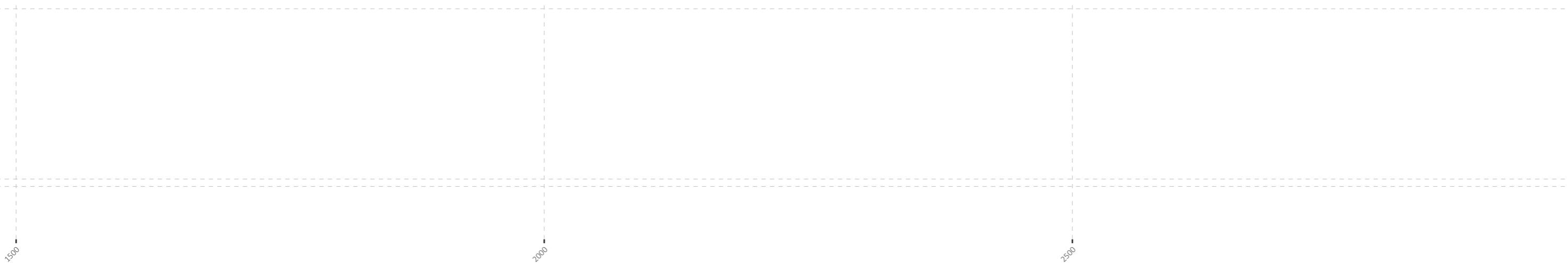
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

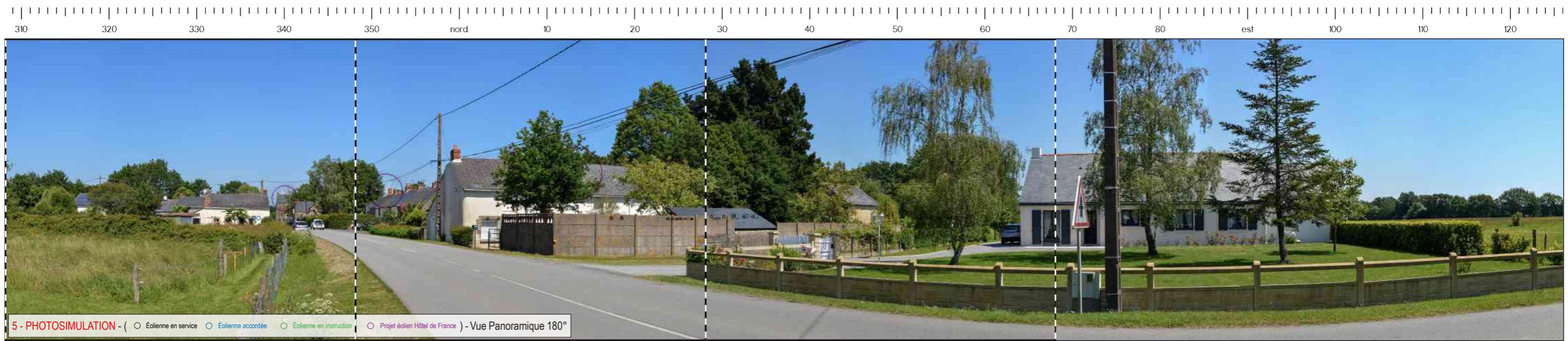
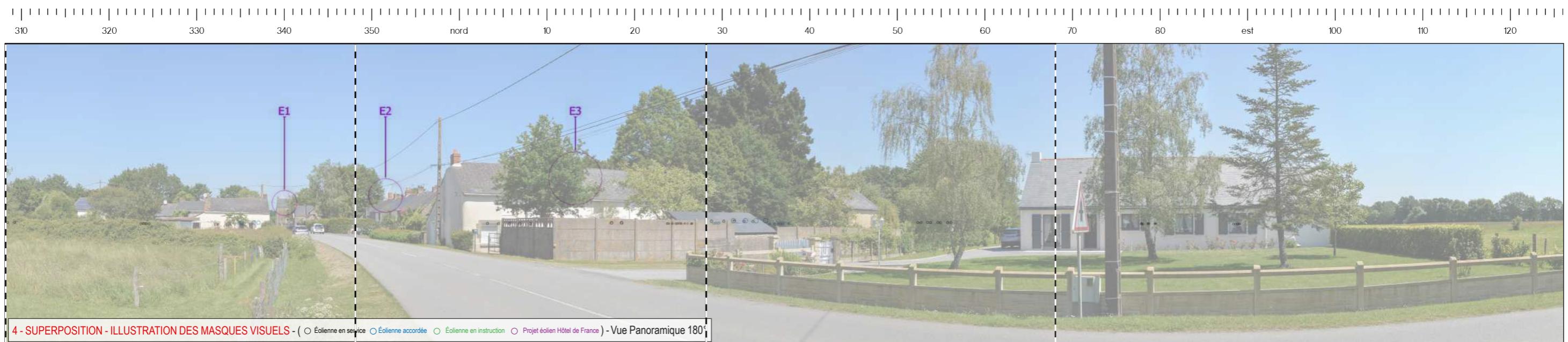


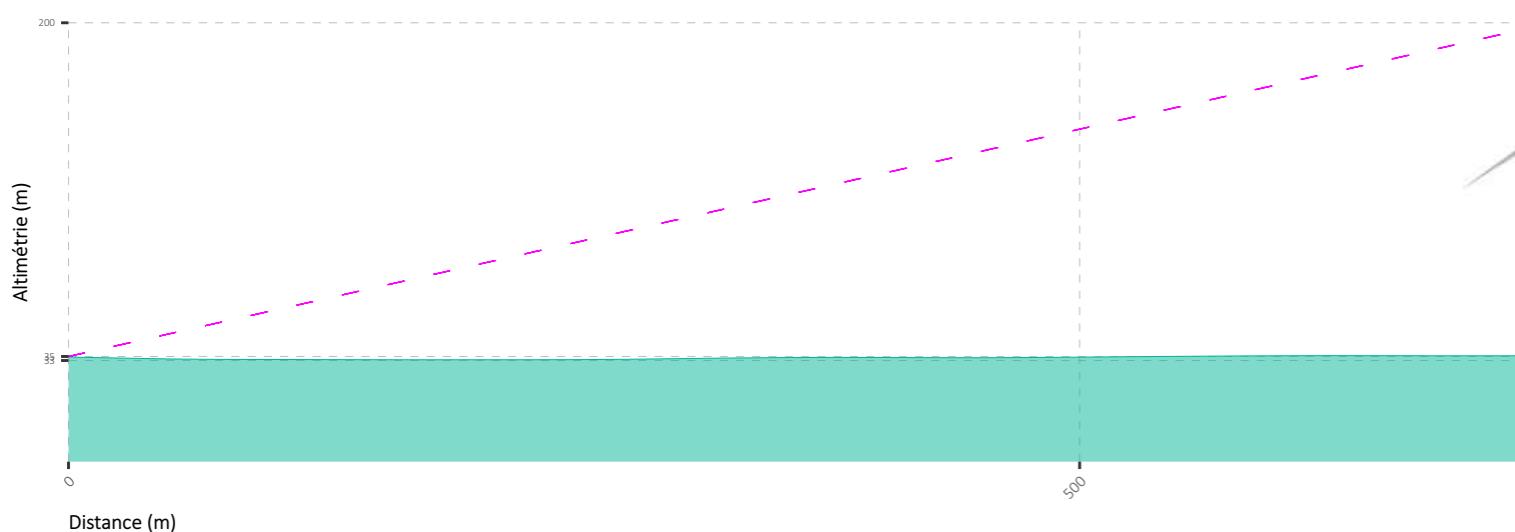
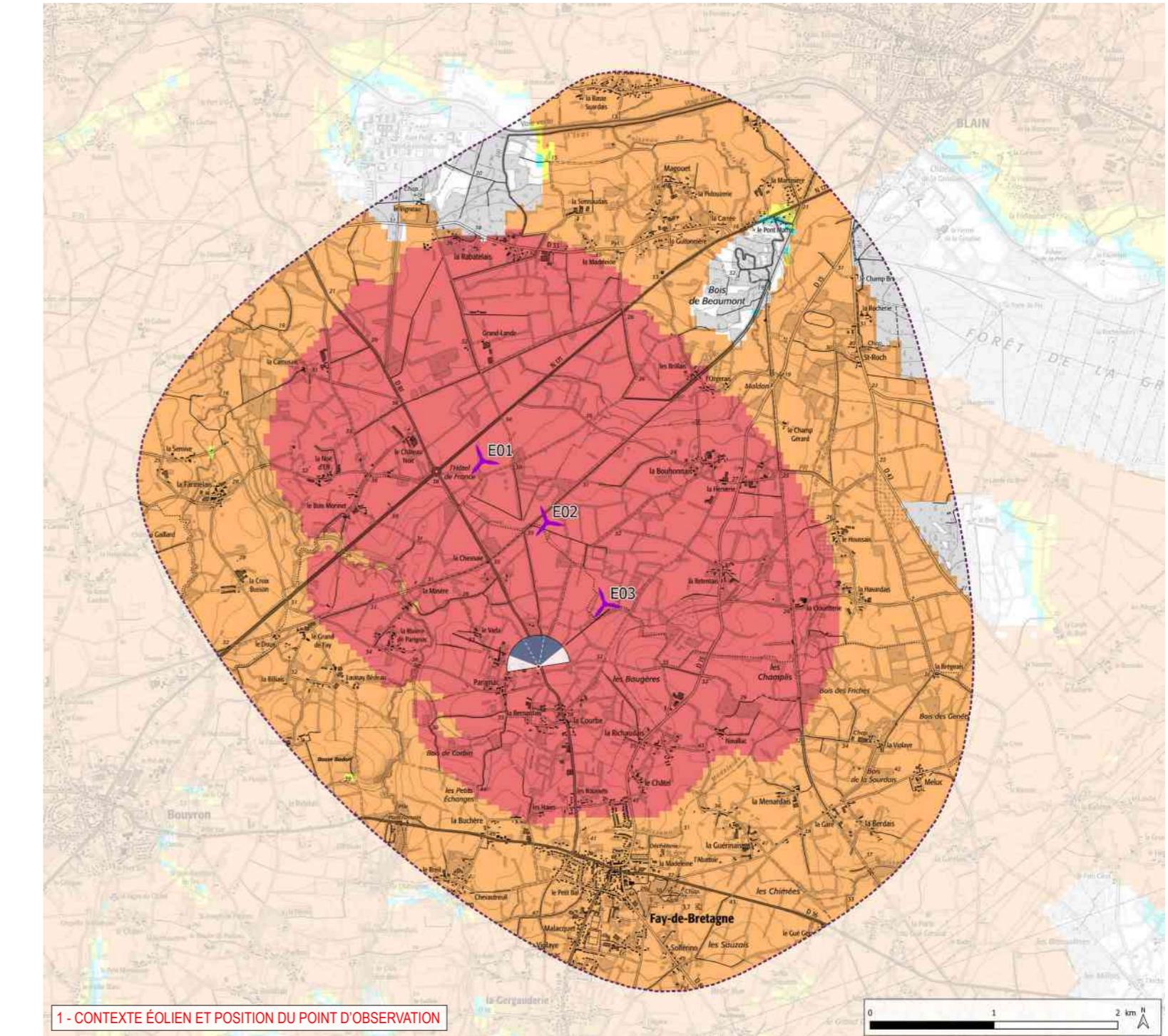
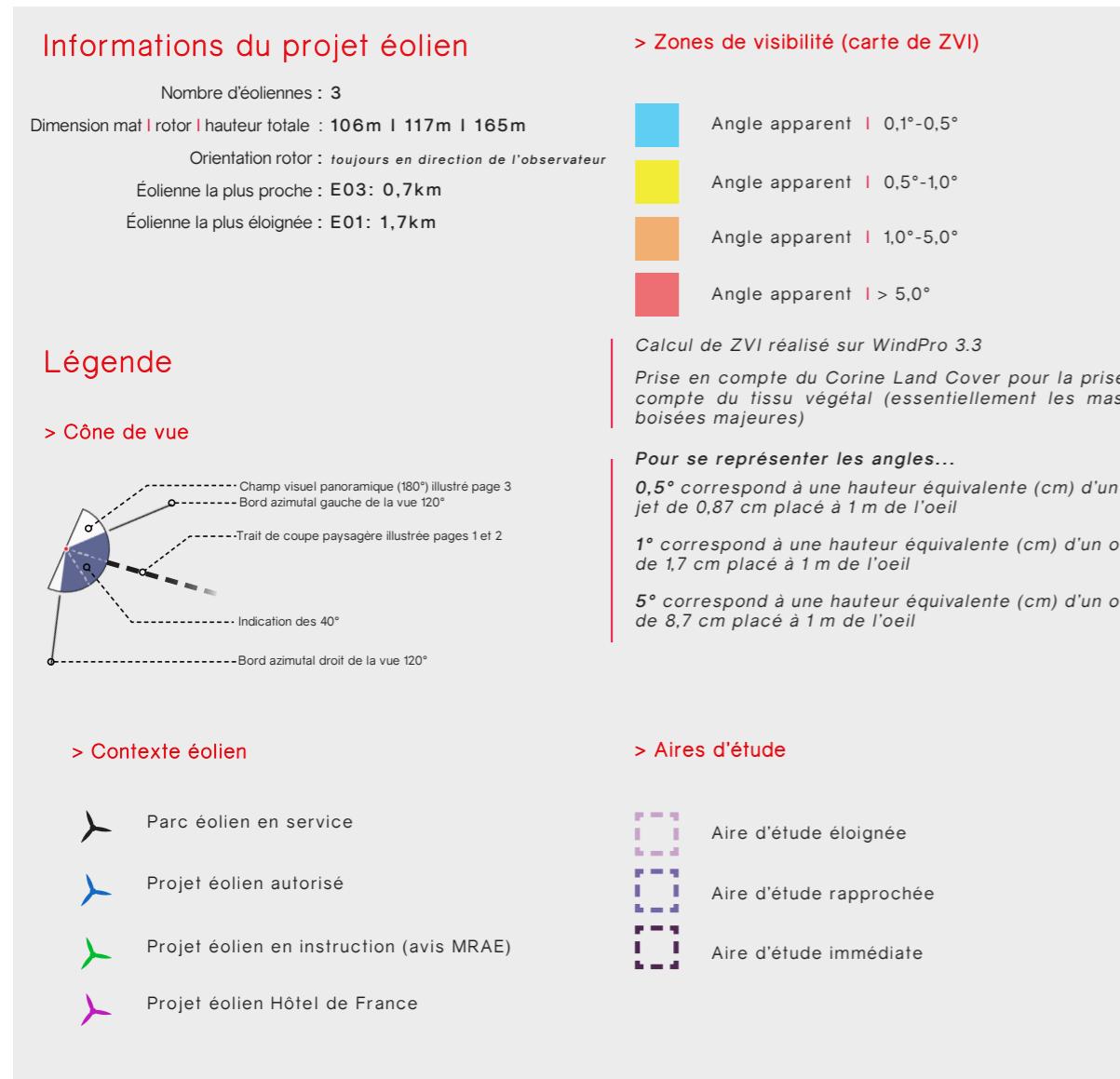
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	La Courbe	Depuis ce point de vue situé dans le hameau de la Courbe, deux des trois éoliennes du projet Hôtel de France sont partiellement visibles à savoir, un tronçon de pale de l'éolienne E1 et une partie du rotor de E2. Le projet est peu prégnant compte tenu de sa fraction visible.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Photomontage n°40 : Vue depuis la Courbe

QC





Photomontage n°41 : Vue depuis la frange nord-est de Parignac

QC

Informations photographie

Identifiant : 41

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 338295, 6714242, 36,3

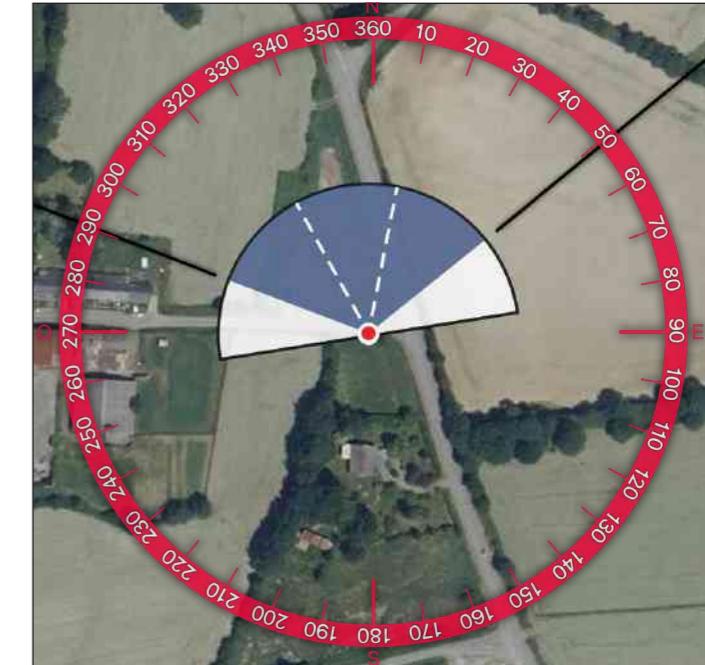
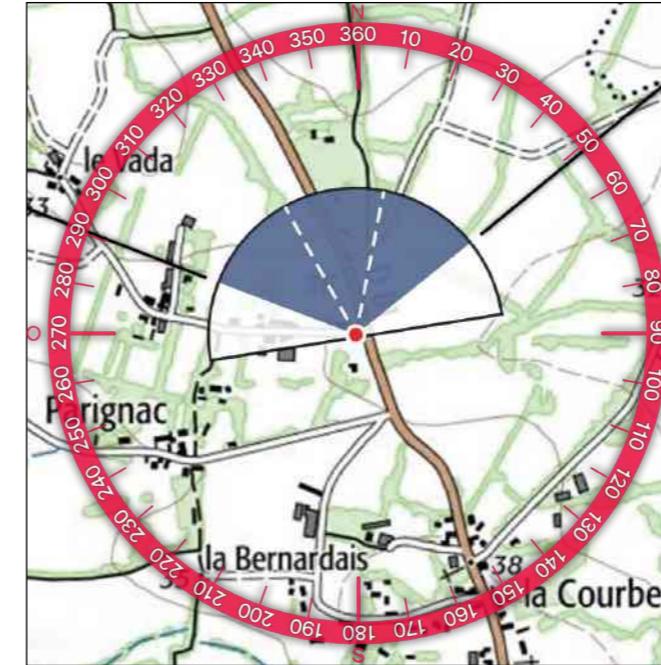
Date et heure de prise de vue : 15/05/2020 13:20

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

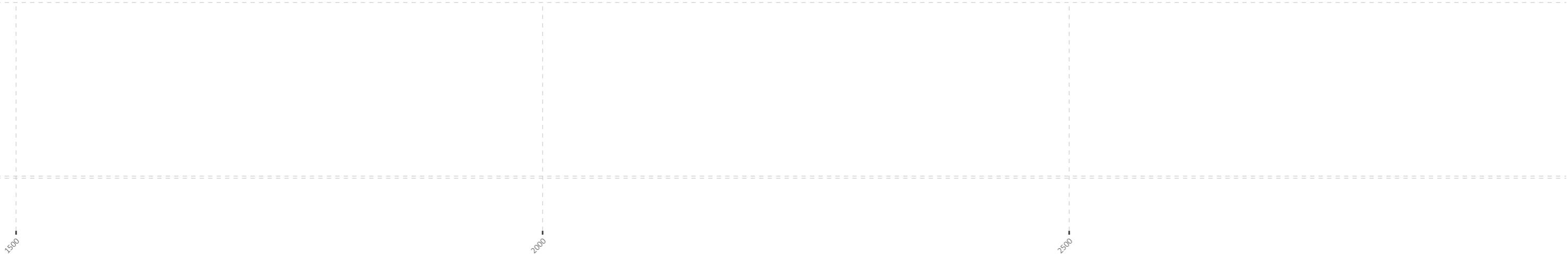
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

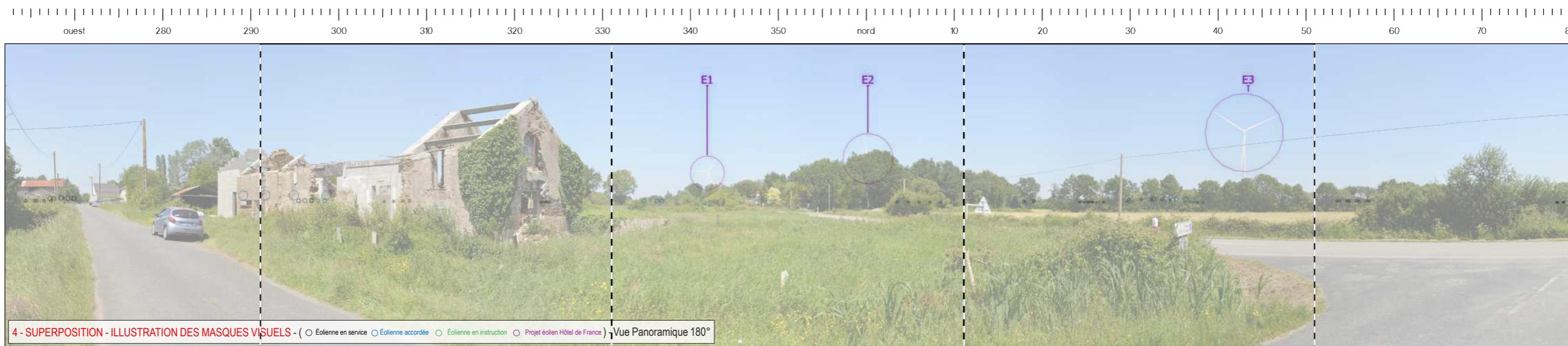


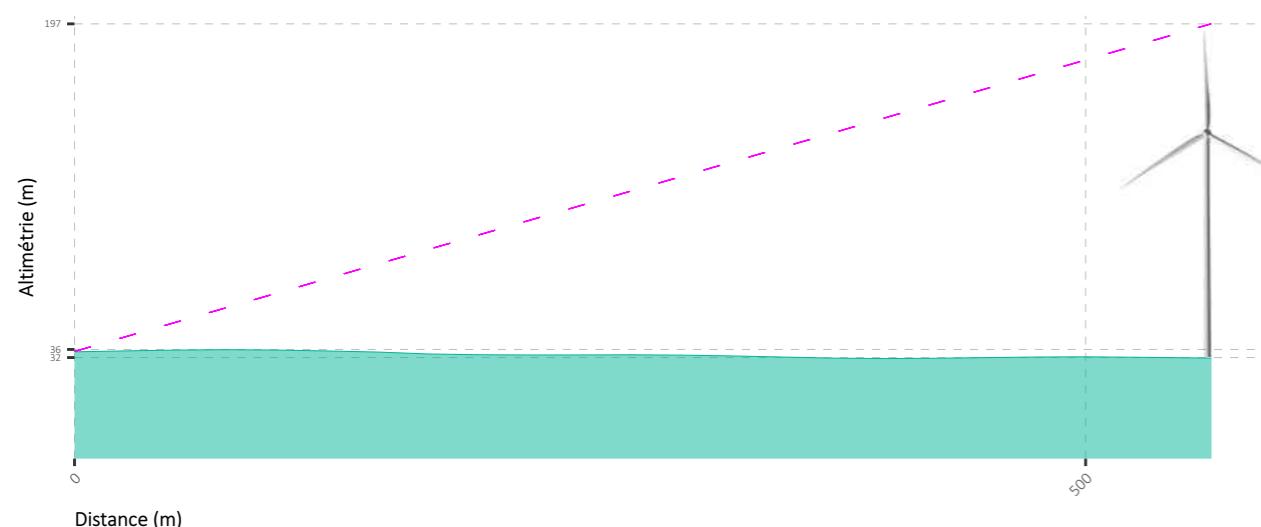
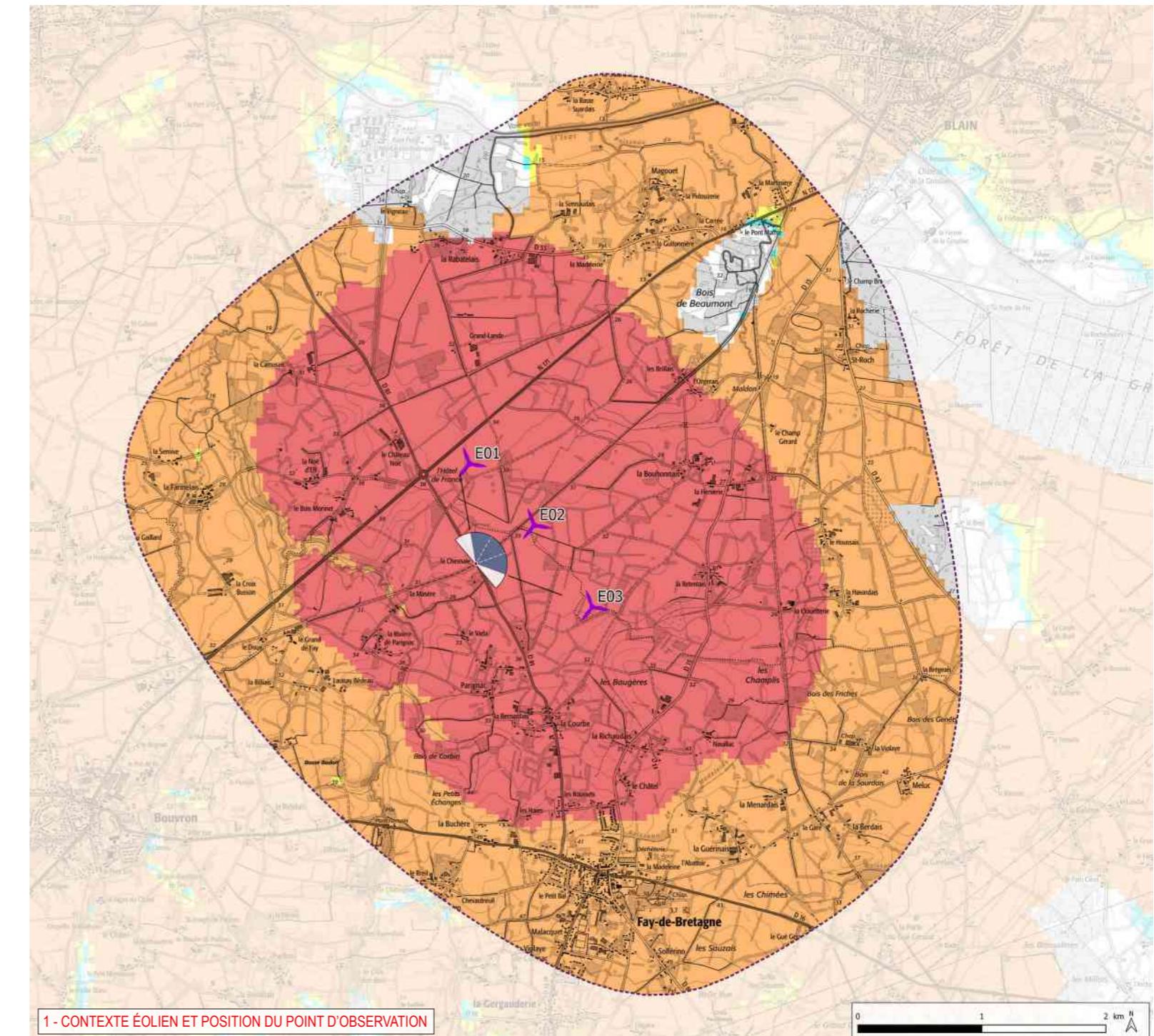
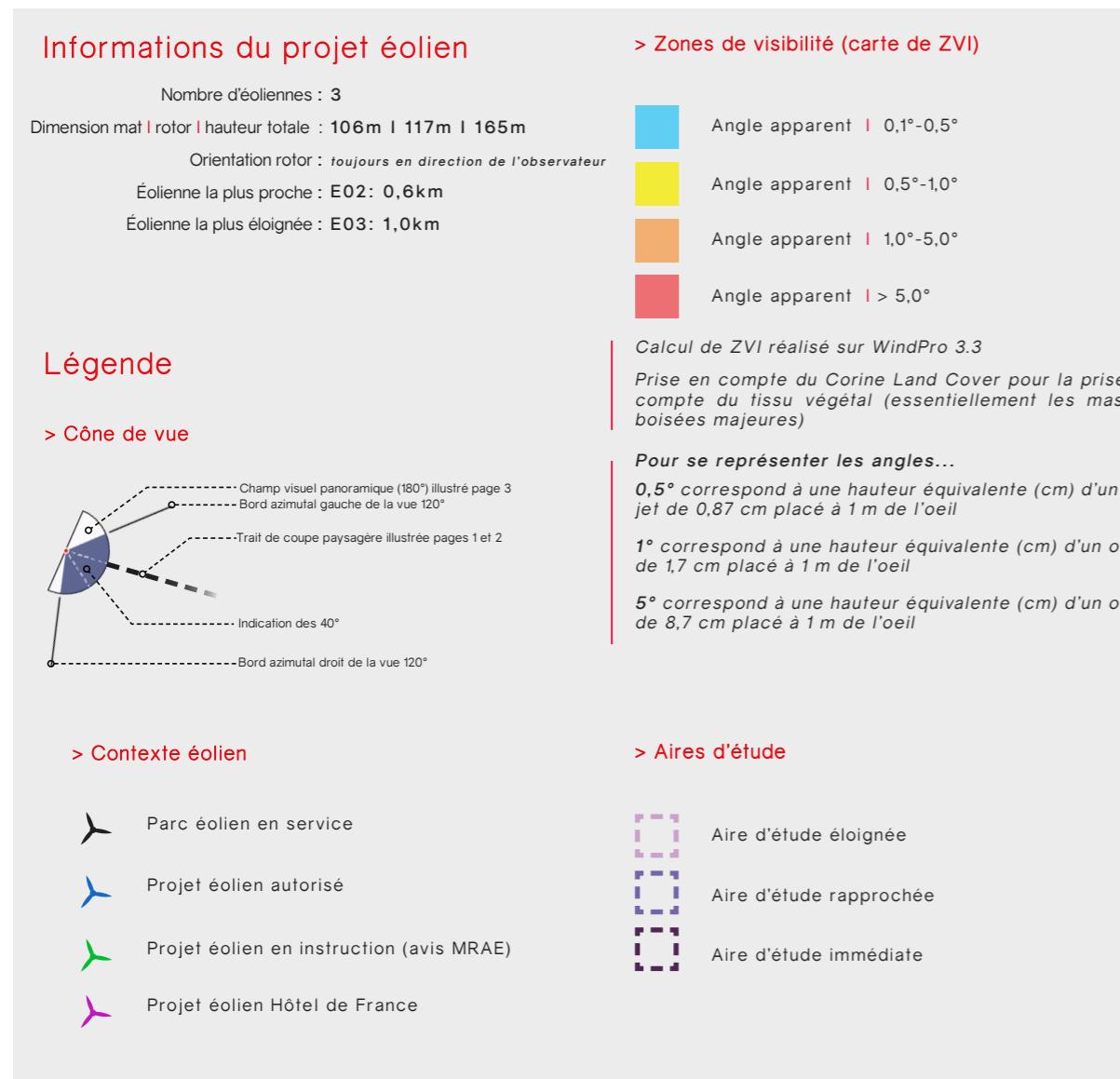
TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange nord-est de Parignac	Depuis ce point de vue situé sur la frange nord-est de Parignac, le projet est visible avec une hauteur apparente conséquente. En effet, E1 et E3 apparaissent en intégralité en se détachant de la trame bocagère à l'horizon et un fragment de pale de E2 est également perceptible. La hauteur apparente de l'ensemble des machines est importante et l'impact sur le paysage quotidien est significatif.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Photomontage n°41 : Vue depuis la frange nord-est de Parignac

QC





Photomontage n°42 : Vue depuis le hameau de la Chesnaie

QC

Informations photographie

Identifiant : 42

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 337888, 6715100, 34,8

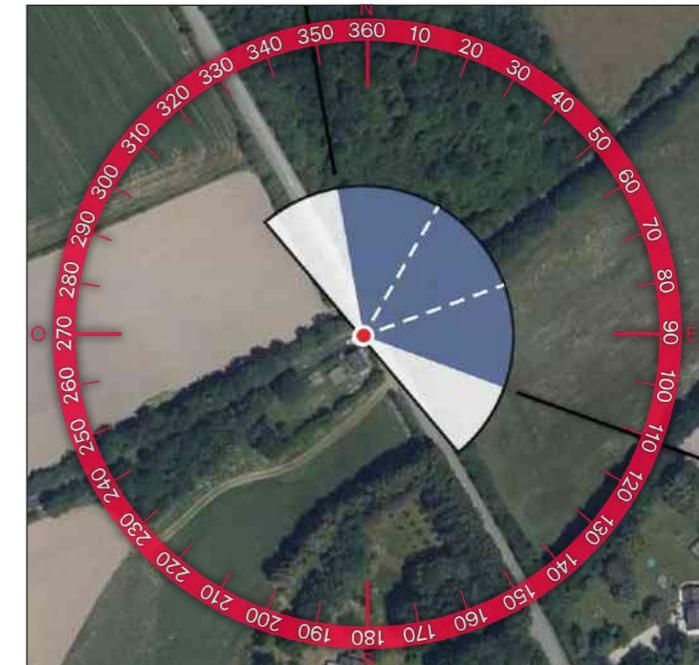
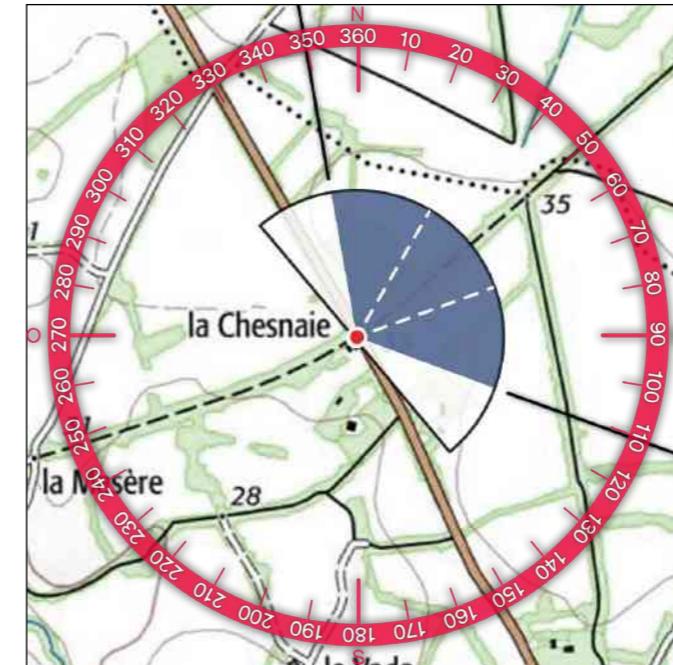
Date et heure de prise de vue : 23/03/2024 11:31

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

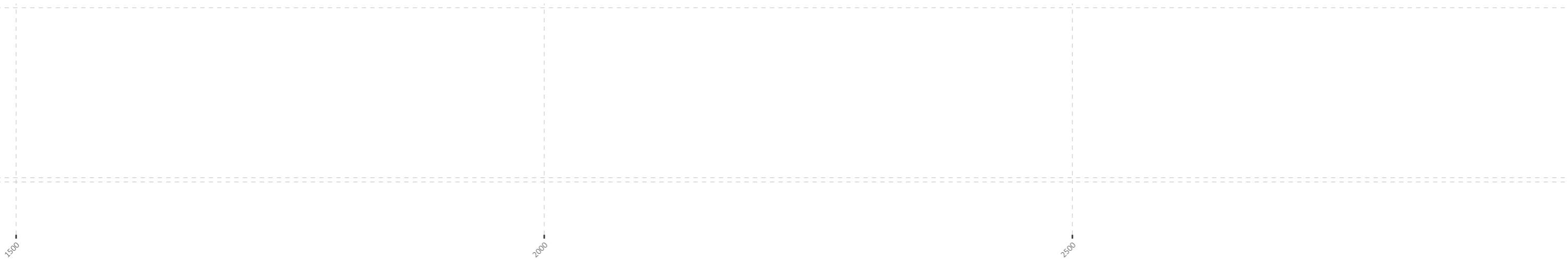
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m



TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception depuis les axes de communication	Voie Verte	Depuis ce point de vue situé sur une voie verte traversant le hameau de la Chesnaie, E2 apparaît légèrement décalée de l'axe de déplacement avec une hauteur apparente importante tandis que les autres machines sont masquées par la végétation. Malgré la faible portion visible du projet, la proximité directe du point de vue avec le site d'implantation rend la partie perceptible du rotor prégnante, ce qui modifie sensiblement le paysage quotidien et traversé.	> Modification du paysage traversé > Interférence visuelle > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Hameau de la Chesnaie		> Modification du paysage quotidien > Interférence visuelle	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort



Photomontage n°42 : Vue depuis le hameau de la Chesnaie

QC



2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

■ INTERVISIBILITÉ AVEC LES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET LES SECTEURS PANORAMIQUES

Dans l'aire immédiate, les éoliennes projetées ne modifient pas la perception des vallées principales.

En effet, la vallée du Rau du Pont-Serin n'est pas directement discernable dans le paysage et il n'y a ainsi pas de phénomène de covisibilité avec cette entité paysagère.

De plus, la ripisylve de la vallée de l'Isac ferme les vues en direction du site d'implantation depuis le GRP (Grande Randonnée de Pays) des Trois Rivières (photomontage 29), empêchant toute visibilité du projet depuis les abords du cours d'eau.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

Le projet éolien Hôtel de France est le seul parc éolien présent dans l'aire immédiate et les parcs de l'aire rapprochée ne sont pas perceptibles depuis les points de vue étudiés. Il n'y a donc pas d'impacts liés aux effets cumulés depuis cette aire d'étude.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les principaux axes de communication qui maillent le territoire de l'aire d'étude immédiate, le projet éolien présente un impact paysager le plus souvent qualifié de faible.

En effet, du fait de la présence régulière de linéaires bocagers, la prégnance visuelle des éoliennes du projet est fréquemment atténuée.

En revanche, des impacts forts ont été relevés depuis les tronçons de la RN 171 les plus proches des éoliennes projetées ainsi que depuis la Voie Verte qui traverse le site d'implantation.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURGS

Dans l'aire immédiate, 52 groupements d'habitats comportent des vues sur le projet de Hôtel de France depuis leurs franges ou présentent des situations de covisibilité avec les éoliennes. Ils font donc l'objet de nombreux points de photomontage.

L'analyse des simulations montre que l'impact du projet sur l'habitat proche est régulièrement qualifié de modéré ou de fort.

Des mesures complémentaires pourront être recherchées pour réduire localement l'impact du projet.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

L'aire d'étude immédiate ne comporte aucun monument historique ou site protégé.

3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
22	Vue depuis le hameau du Grand de Fay					Hameau du Grand de Fay
23	Vue depuis les abords du hameau du Bois Morinet		N171			Hameau du Bois Morinet
24	Vue depuis le hameau du Château Noir		D81			Hameau du Château Noir
25	Vue depuis le hameau de Grand-Lande					Hameau de Grand-Lande
26	Vue depuis la RN 171		N171			
27	Vue depuis le hameau de la Rabatelaïs		D33			Hameau de la Rabatelaïs
28	Vue depuis la frange sud de Magouet		D33			Frange sud de Magouet
29	Vue depuis le GRP des Trois Rivières		GRP des Trois Rivières			
30	Vue depuis le hameau de l'Orgerais					Hameau de l'Orgerais
31	Vue depuis le hameau de St-Roch					Hameau de St-Roch
32-1	Vue depuis le hameau de la Bouhonnais					Hameau de la Bouhonnais
32-2	Vue depuis le hameau de la Bouhonnais (bis)					Hameau de la Bouhonnais
33	Vue depuis le hameau de la Herverie					Hameau de la Herverie
34	Vue depuis le hameau de la Retentais					Hameau de la Retentais
35	Vue depuis le hameau des Baugères					Hameau des Baugères
36	Vue depuis le hameau de Meluc					Hameau de Meluc
37	Vue depuis la D16		D16			
38	Vue depuis le centre-bourg de Fay-de-Bretagne					Centre-bourg de Fay-de-Bretagne
39	Vue depuis la frange ouest de Fay-de-Bretagne					Frange ouest de Fay-de-Bretagne
40	Vue depuis la Courbe					La Courbe
41	Vue depuis la frange nord-est de Parignac					Hameau nord-est de Parignac
42	Vue depuis le hameau de la Chesnaie		Voie Verte			Hameau de la Chesnaie

FIGURE 68 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS DES PHOTOMONTAGES DE L'AIRE IMMÉDIATE

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

G. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS

FIGURE 69 : CARTE DES IMPACTS PAYSAGERS
1/2

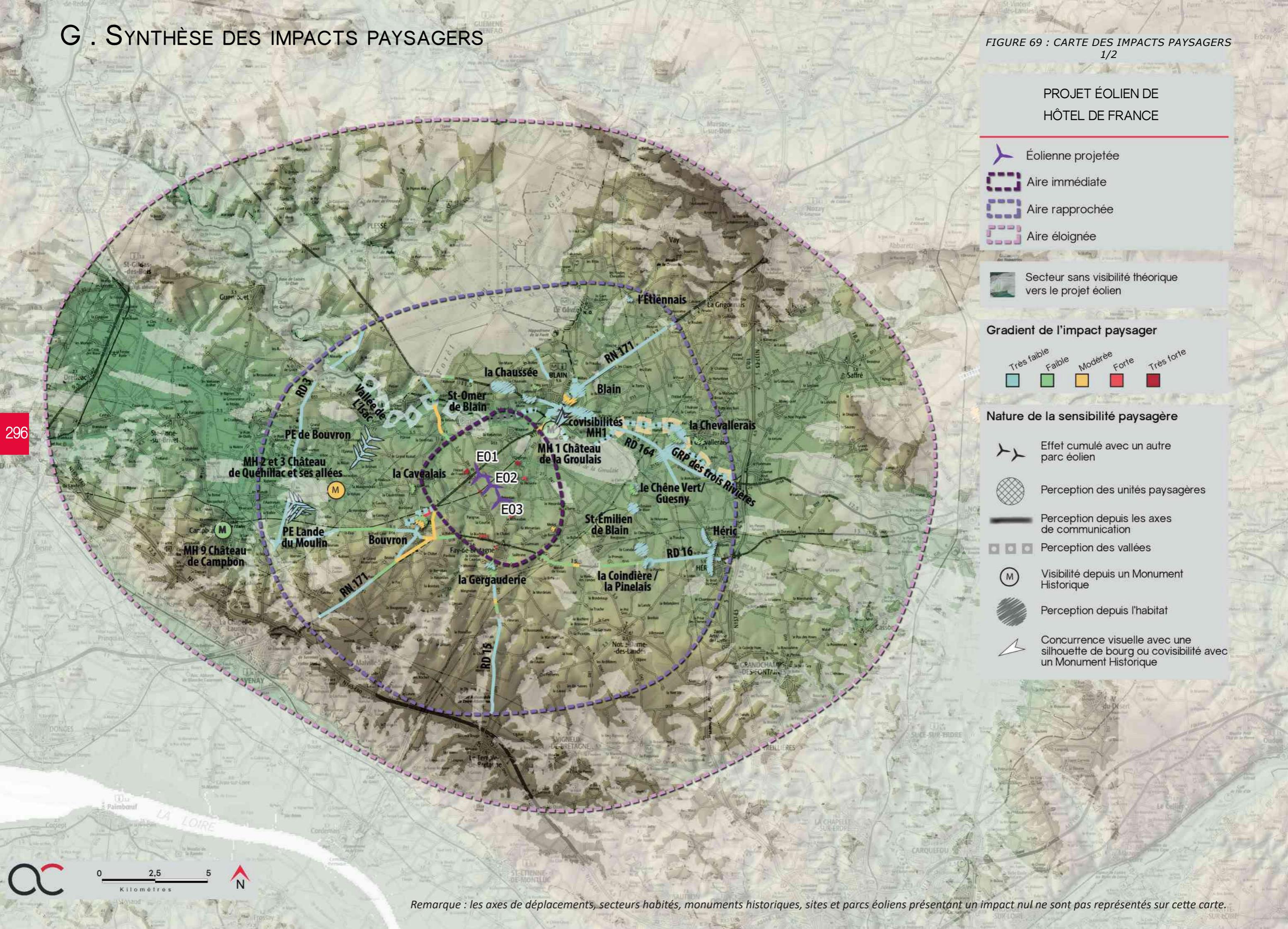


FIGURE 70 : CARTE DES IMPACTS PAYSAGERS
2/2

PROJET ÉOLIEN DE
HÔTEL DE FRANCE

Éolienne projetée

Aire immédiate

Gradient de l'impact paysager



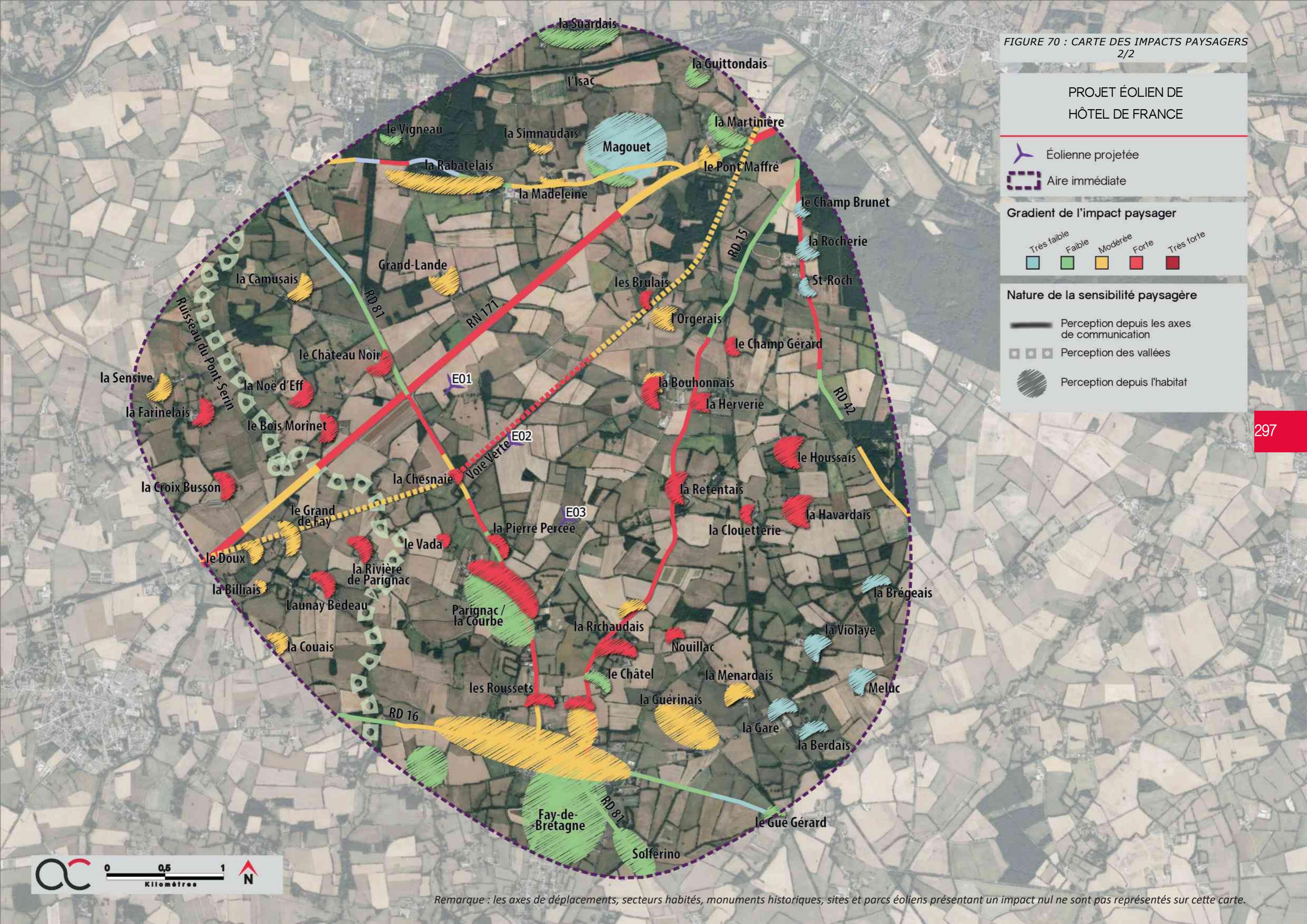
Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis les axes de communication

Perception des vallées

Perception depuis l'habitat

297



H . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

D'après le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, «la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de décision. La mise en œuvre de la séquence doit permettre de conserver globalement la qualité environnementale des milieux. [...] Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts.»

On distingue ainsi :

- > une mesure d'évitement qui modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrait
- > une mesure de réduction qui vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités
- > une mesure compensatoire qui a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.¹

Les autres mesures possibles sont des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire)².

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Toutefois, les ondulations du relief liées aux vallées et la végétation très présente au sein de l'aire d'étude (ripi-sylve, forêt, haies bocagères) constituent des filtres visuels qui limitent, tronquent et contraignent les perceptions visuelles.

Par ailleurs, le territoire d'étude se situe à l'intérieur d'une zone favorable au grand éolien dans le SRE des Pays de la Loire. Le site présente également l'avantage de s'inscrire dans un contexte éolien existant. Le motif éolien est coutumier des perceptions ce qui diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage par l'introduction de nouveaux éléments.

■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte du contexte éolien existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif. Au regard de la proximité de certains parcs, le travail de recherche des variantes du projet éolien visait à :

- > conserver une implantation géométrique des éoliennes avec des interdistances régulières
- > limiter le mitage et l'emprise horizontale visuelle du parc
- > favoriser un recul important vis-à-vis de la vallée du Ruisseau de Pont-Serin pour éviter les rapports d'échelle défavorables
- > favoriser un recul important vis-à-vis des habitations
- > favoriser une implantation qui suit les lignes de force du paysage (ici la RD81)

L'implantation du projet au sein d'un pôle éolien et dans le respect des lignes de force diminue sensiblement l'impact du projet.

Parmi les mesures de réduction prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec un alignement de 3 machines au lieu de 4 ou 5 (voir l'étude des variantes) limite les risques de chevauchements visuels multiples, favorise une meilleure lisibilité du parc éolien et réduit les rapports d'échelle trop défavorables vis-à-vis des vallées et des boisements.

■ MESURE M3 : CHOIX DES ÉQUIPEMENTS ANNEXES

Pour le poste de livraison, le choix d'un crépi couleur gris (en béton banché), souligne le caractère technique de l'aménagement et favorise son intégration dans le paysage.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 53 photomontages, représentatifs des enjeux paysagers du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain, du projet final.

¹ Guide d'aide au suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts d'un projet sur les milieux naturels, Ministère de la transition écologique et solidaire, avril 2019

² Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010, puis en 2017

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un développement éolien mesuré aux abords du projet.

Le choix du site d'implantation (**mesure M1**), dans un territoire déjà empreint de l'éolien, limite les situations de modification significative du paysage.

Le choix d'une implantation linéaire avec des inter-distances équivalentes entre les éoliennes et une faible densité (**mesure M2**) permet de réduire l'impact visuel lié aux intervisibilités et au risque de chevauchements visuels entre les éoliennes au sein du parc en projet et avec les différents parcs éoliens du territoire d'étude.

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact majoritairement nul à faible. Des impacts forts ont été relevés seulement dans l'aire immédiate et concernent la RN 171 et la voie verte qui traverse la zone d'implantation du projet.

Il n'y a pas d'impact significatif depuis les axes routiers et les sentiers de grande randonnée où le projet se «mèle» au paysage éolien actuel sans modification significative.

Les plantations le long des voies constituerait un moyen de masquer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières de l'aire d'étude. Néanmoins, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues animées par la végétation et le relief, où les séquences ouvertes, et ponctuellement panoramiques, rythment le parcours de l'usager, qu'il soit routier, automobiliste ou randonneur.

Supprimer ou diminuer ces ouvertures visuelles amènerait à modifier profondément le paysage, constituant alors un impact potentiellement supérieur à celui induit par le projet éolien. La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc (**mesures M1 et M2**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Un aménagement pourra être réalisé sur la voie verte qui traverse le projet afin de réaliser un parcours pédagogique valorisant les intérêts du parc, facilitant ainsi son intégration dans le paysage quotidien (cf **mesure M5** présentée à la suite du document).

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation du niveau d'impact sur d'autres aspects.

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) pour concevoir un projet dans un secteur déjà empreint du motif éolien, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien et qui respecte une distance d'éloignement vis-à-vis des vallées ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

Les photomontages réalisés ont permis d'apprécier un recul suffisant entre le site d'implantation et les structures paysagères. Par ailleurs, les panoramas sur les vallées ne sont pas sensiblement modifiés par le projet Hôtel de France comme en témoignent les photomontages réalisés où l'impact est qualifié de très faible à faible.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation du niveau d'impact sur d'autres aspects.

■ VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ

L'analyse menée dans l'état initial a permis de relever des sensibilités pour un nombre très limité de monuments historiques ou sites protégés au sein du périmètre d'étude.

De plus, les photomontages réalisés confirment que l'impact paysager du parc éolien potentiel restera nul à modéré.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la visibilité ou à la covisibilité avec un monument historique ou avec un site protégé a été évité au maximum. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages, des jardins plantés et des haies issues des jardins privatifs créent des masques visuels entre les maisons et les éoliennes.

Les mesures concernant la géométrie de l'implantation ([mesure M2](#)) ont permis de réduire significativement l'impact paysager du projet éolien dans un contexte bâti peu dense.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoignent d'une modification significative du paysage quotidien depuis des secteurs habités de l'aire immédiate principalement. Cela se traduit notamment par une prégnance importante des machines dans le périmètre immédiat de celles-ci.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

Afin d'accompagner l'introduction du projet, des mesures ont été proposées.

Dans le cas présent, il s'agit tout d'abord de la réalisation de photomontages supplémentaires ([mesure M4](#)) à la demande des habitants afin d'accompagner et d'informer au mieux les riverains sur la transformation de leur paysage quotidien. En complément, le renforcement, le remplacement ou la mise en place de haies bocagères ([mesure M6](#)) sont également proposés. Ces actions (détaillées par la suite) vont permettre de diminuer localement l'impact du projet pour les habitants des bourgs les plus impactés.

■ MESURE M4 : RÉALISATION DE PHOTOMONTAGES COMPLÉMENTAIRES

Lors de différents événements de concertation avec la population entre 2020 et 2022, des photomontages supplémentaires ont été demandés par la population : en particulier - depuis la Bouonnaise (PHM 32-2) ; - depuis le château de la Groulaie (PHM 12-2 à 12-8) ; - vis-à-vis du moulin de la Gergauderie (PHM 17-1 et 17-2). Le maître d'ouvrage a donc ajouté ces photomontages à son analyse en tant que mesure d'accompagnement.

■ MESURE M5 : MIS EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PARCOURS DÉCOUVERTE LE LONG DE LA LIAISON CYCLABLE BOUVRON-BLAIN

Le Pays de Blain a aménagé des tronçons de l'ancienne voie ferrée Montoir de Bretagne – Sablé sur Sarthe, pour en faire des liaisons cyclables. Le tronçon Blain-Bouvron a été inauguré en septembre 2019 et permet de relier les deux communes en 40 min de vélo via une voie verte de 11,5 km.¹

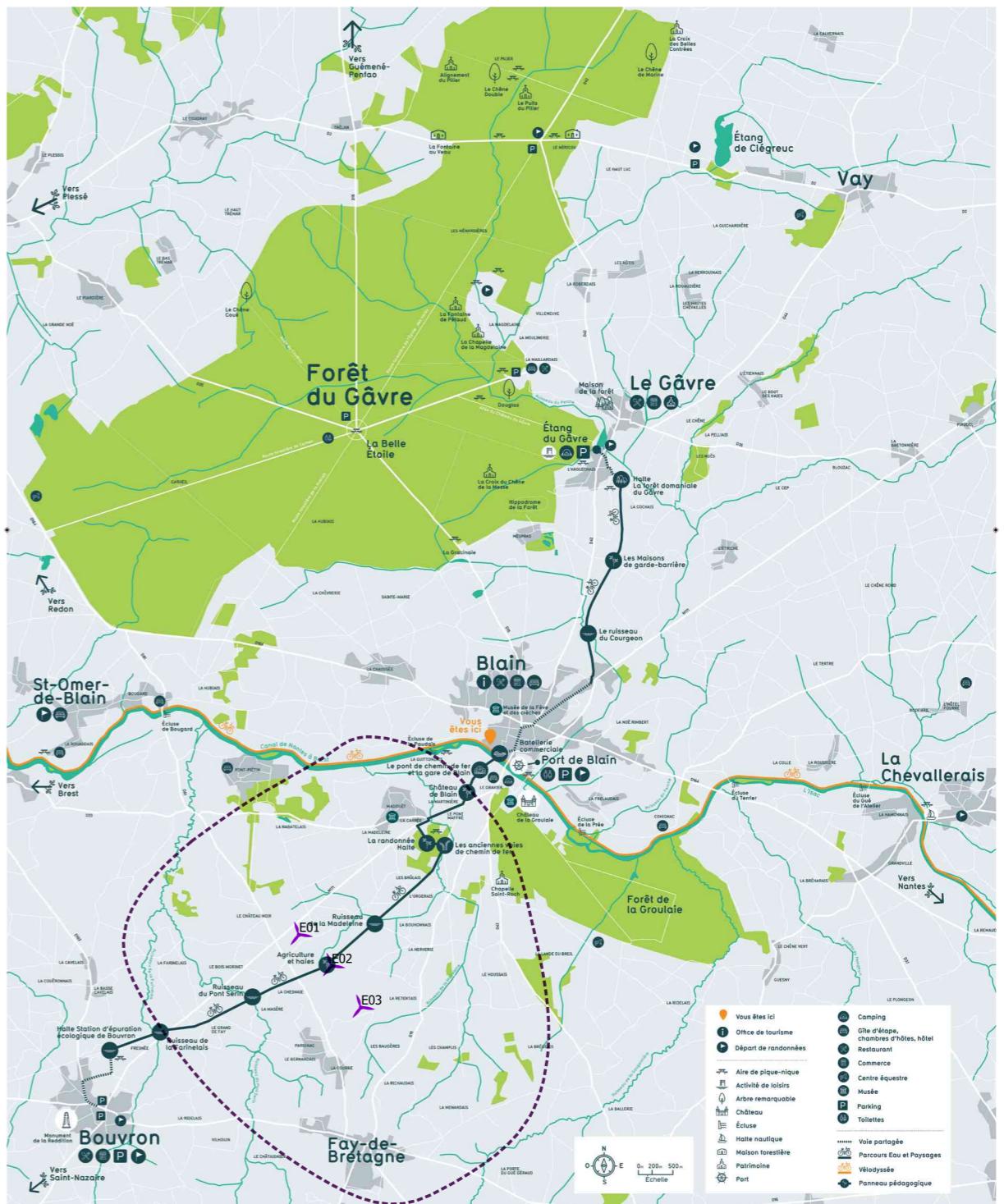


FIGURE 71 : CARTE DE LOCALISATION DU PROJET SUR LES LIAISONS CYCLABLES DU PAYS DE BLAIN

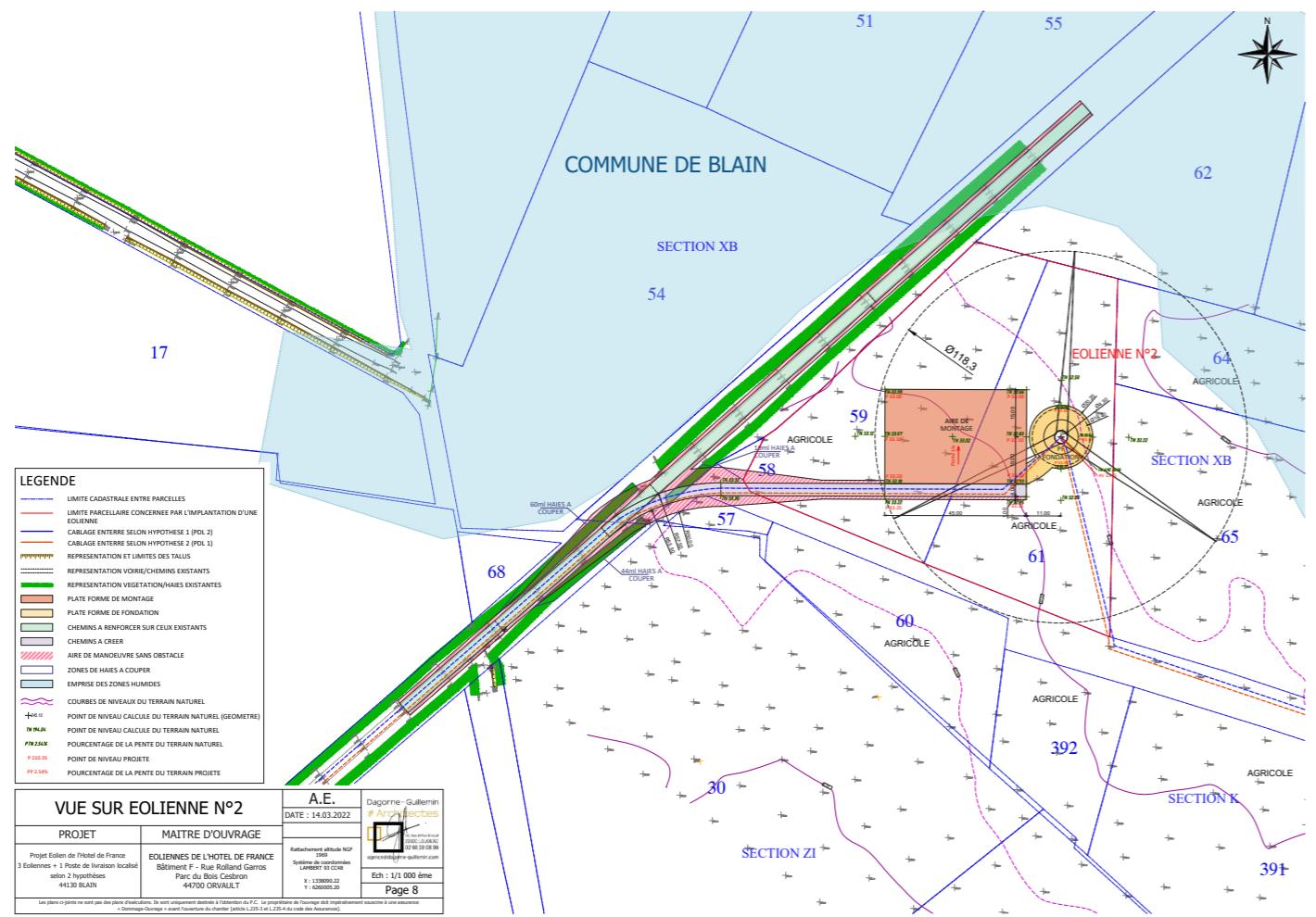


FIGURE 72 : PLAN DU CHEMIN D'ACCÈS À L'ÉOLIENNE N°2 DEPUIS LA VOIE VERTE

Cette voie verte traverse l'aire d'étude immédiate du projet et sa zone d'implantation. L'accès à E2 se fait via cette liaison cyclable (cf plan ci-dessus).

Cet itinéraire qui traverse le projet, pourrait permettre d'apporter au public des informations relatives au parc éolien, à son exploitation et à l'énergie éolienne de manière plus large. Ceci pourrait se traduire par l'installation de panneaux pédagogiques, mettant en avant les principales caractéristiques techniques du parc éolien. De plus, l'intégration d'un parc éolien s'inscrit dans le prolongement de la démarche de développement durable initiée par la communauté de communes avec la création de la voie verte. Les panneaux pédagogiques pourront présenter le lien entre le passé ferroviaire du tracé et le présent durable alliant mobilité douce et EnR.

Ces panneaux d'information seront positionnés de préférence en accompagnement de la voie verte, à l'image des supports pédagogiques sur le ruisseau du Courgeon, les maisons de garde barrière et la Forêt du Gâvre déjà présents. Leurs emplacements exacts ne sont pas encore définis à ce stade. Le porteur de projet mettra ces panneaux à disposition de la commune qui sera décisionnaire de leur localisation. Toutefois, des propositions d'emplacement seront communiquées aux élus et, pourront permettre, par exemple, d'offrir un point de vue vers le parc éolien.



FIGURE 73 : EXEMPLE DE PANNEAUX PÉDAGOGIQUES EN SITUATION

En complément, un budget sera réservé pour la mise en place d'une aire de pique-nique sur le tracé de la voie verte. Cette mesure comprendra la fourniture et la pose de 2 tables de pique nique et banquettes et d'une borne de propreté.

Coût estimé de la mesure :

- Fourniture et pose de 2 tables de pique-pique avec banquettes : 2*1600€
- Fourniture et pose d'une borne de propreté : 600€
- Fourniture et pose de 3 panneaux pédagogiques : 3*2000€

Total = 9800 €

MESURE M6 : PLANTATION DANS LES FONDS DE JARDIN

Si des riverains, dont une vue directe est avérée, souhaitent la plantation d'une haie bocagère ou d'arbres de plus hauts jets, ils pourront se manifester, dans un délai d'un an après la construction du parc auprès du Maître d'Ouvrage.

Un budget sera réservé à cet usage pour environ 650 mètres linéaires (ml) de haies, correspondant aux emplacements identifiés sur les figures 74 à 81 à la suite de ce document. Ces plantations seront réalisées à la demande du propriétaire concerné auprès du Maître d'Ouvrage (voir suggestion de localisation des haies page suivante). Ces plantations permettront - soit de créer un nouveau filtre végétal depuis des secteurs ouverts en direction du projet - soit d'étoffer et de densifier davantage la trame végétale pré-existante.

Cette mesure permet de répondre aux incidences identifiées comme fortes depuis les hameaux de l'aire immédiate (notamment Bois Morinet, Château Noir, la Bouhonnais, la Herverie, la Retentais, la Chesnaie) ainsi que depuis la frange nord de Parignac.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale à la suite) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité).

Cette mesure d'accompagnement de plantation va permettre de diminuer localement l'impact lié à l'introduction du projet éolien depuis les habitations les plus exposées.

Coût estimé de la mesure (sachant que la mise en place d'une haie bocagère revient à environ 30€/ml) :
 $650 * 30 = 19500\text{€}$

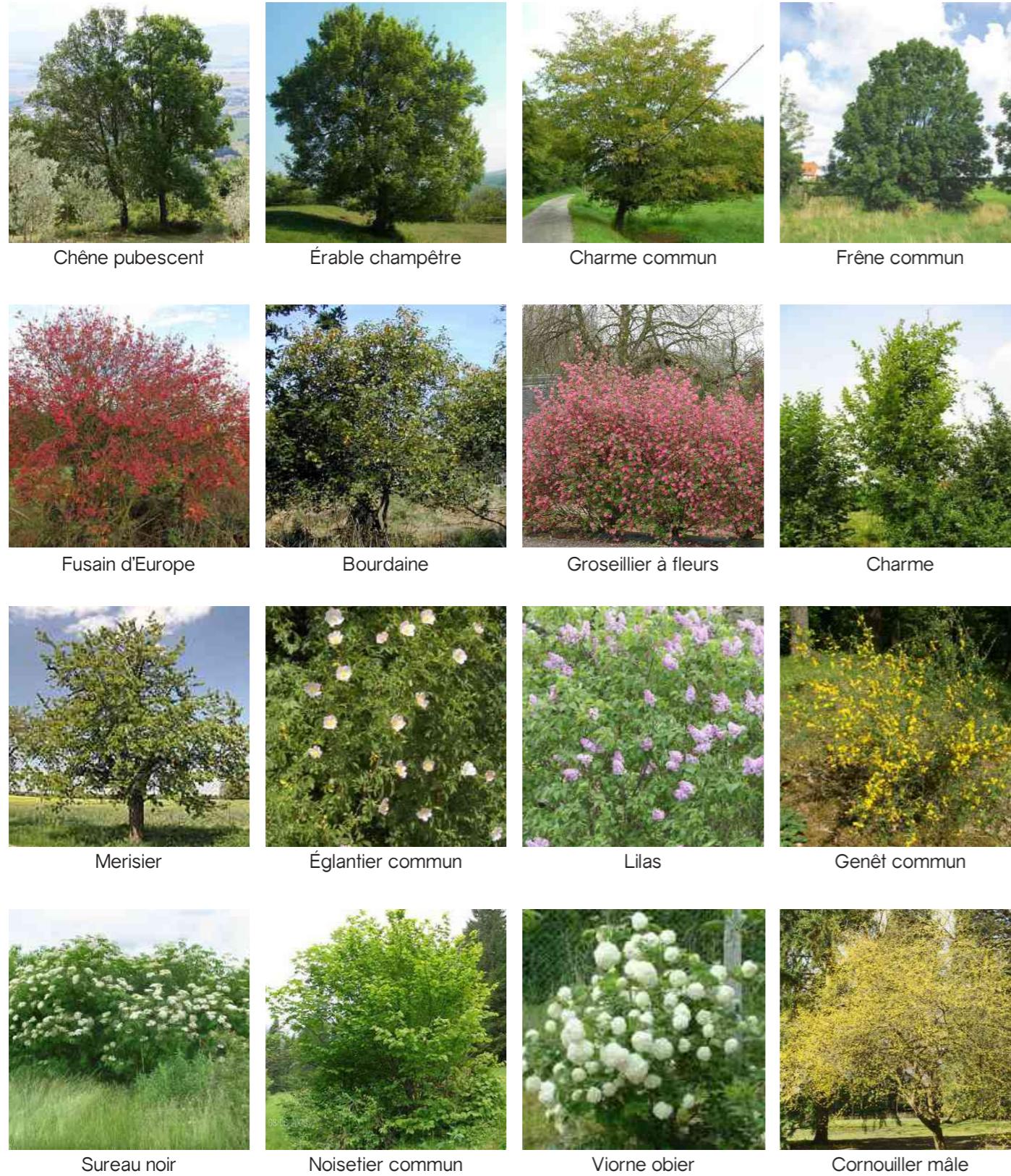


FIGURE 74 : EXEMPLE DE PALETTE VÉGÉTALE POUR LES HAIES BOGÂRES

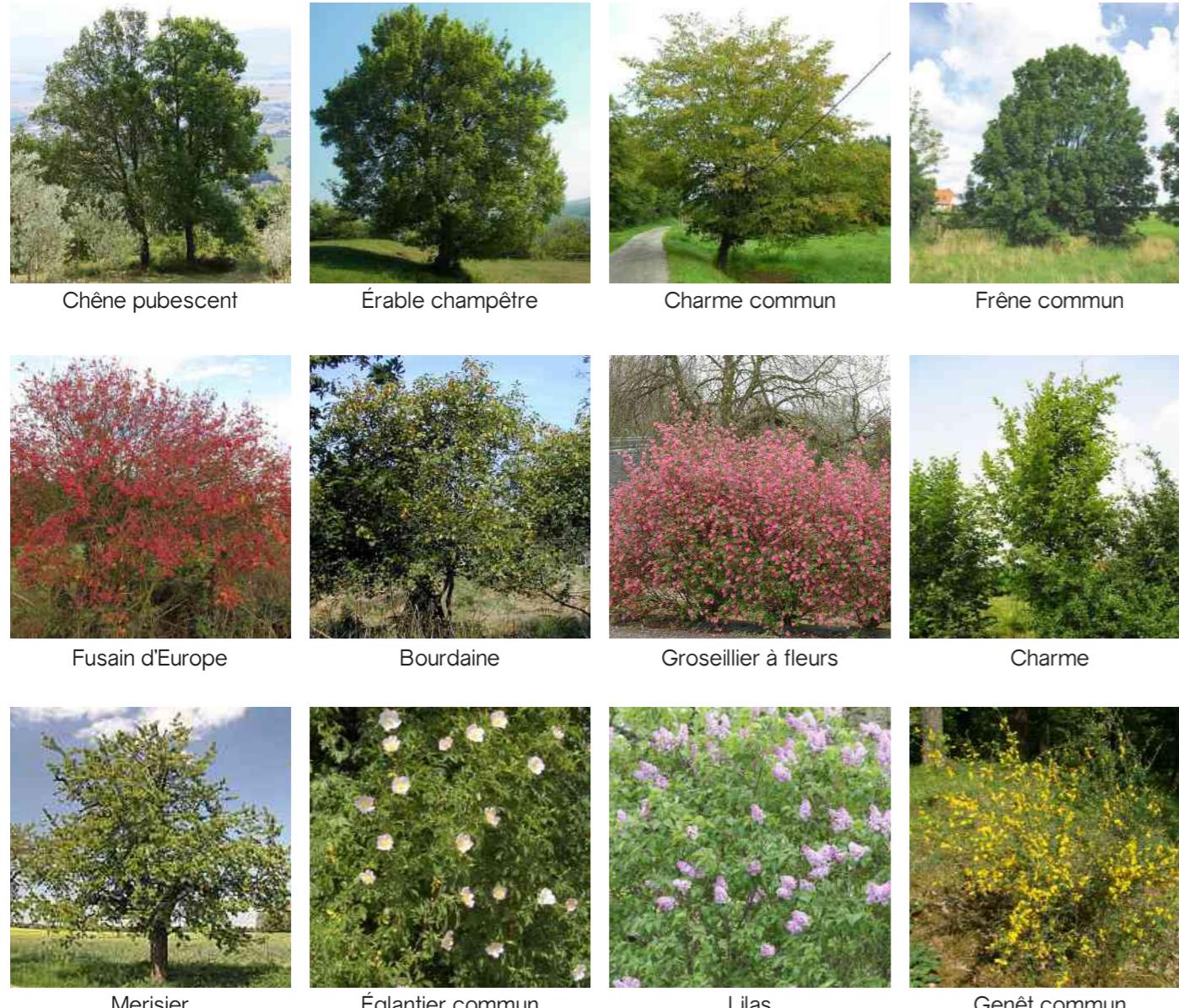


FIGURE 75 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES



FIGURE 76 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LE HAMEAU DU BOIS MORINET



FIGURE 77 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LE HAMEAU DU CHÂTEAU NOIR



FIGURE 79 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LE HAMEAU DE LA HERVERIE



FIGURE 78 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LE HAMEAU DE LA BOUHONNAIS



FIGURE 80 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LE HAMEAU DE LA RETENTAIS



FIGURE 81 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LA FRANGE NORD DE PARIGNAC



FIGURE 82 : LOCALISATION DES HAIES VÉGÉTALES SUGGÉRÉES DANS LE HAMEAU DE LA CHESNAIE

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)	
	Nature de la mesure	Coût estimatif
INTER-VISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) A : mise en place d'un dispositif de parcours découverte le long de la liaison cyclable Bouvron-Blain (M5)	10 000 €
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
CO-VISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU INTER-VISIBILITÉ AVEC UN SITE	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) A : réalisation de photomontages complémentaires (M4) R, A : plantations de haie (M6)	20 000 €
	Total	30 000 €

FIGURE 83 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES ERC

I . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire, à savoir :

- Un paysage de plaine agricole marqué par le bocage avec une sensibilité qualifiée de faible à modérée vis-à-vis de l'éolien et un territoire cartographié comme favorable au développement éolien.
- Un paysage déjà empreint du motif éolien, avec 9 parcs et projets recensés (existant et/ou accordé).
- Un maillage routier où les perceptions visuelles sont régulièrement fermées par les haies bocagères qui accompagnent les axes routiers. Le relief ondulé, par le passage des vallées, permet ponctuellement des vues plus profondes et dégagées sur le territoire tout comme les parcelles agricoles qui permettent des perceptions lointaines.
- Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielle avec des monuments historiques dont la sensibilité a été jugée très faible à modérée concernant :
-> le château de Campbon (MH9)
-> le château de Quéhillac (MH2&3)
-> le château de la Groulaie (MH1)
- En raison de la multiplicité des lieux de vie, des sensibilités majeures (jugées modérées à fortes) ont été relevées, notamment pour les hameaux de l'aire d'étude immédiate pour lesquels il y a un risque de modification du paysage quotidien.

Puis, l'analyse des impacts a permis d'évaluer et de quantifier l'effet réel du projet éolien Hôtel de France sur ces enjeux :

- Une aire de visibilité réduite depuis l'aire d'étude éloignée ; inscrit au cœur d'un paysage où les parcs éoliens sont déjà présents, le projet de Hôtel de France ne perturbe pas significativement l'appréciation des panoramas (cf PHM1-2 et 1-3). Le projet constitue, néanmoins, un renforcement du motif éolien ;
- Une appréciation globale du paysage peu modifiée depuis les axes routiers du fait de la végétation qui filtre régulièrement le projet et le faible nombre d'éoliennes introduites.
- Des impacts qualifiés de nuls à faibles ont été relevés sur le patrimoine protégé. Seul un monument protégé (le château de Quéhillac (MH3)) et le moulin de la Gergauderie (non protégé mais qui bénéficie d'une reconnaissance locale) présentent un impact qualifié de modéré.
- Une implantation axée sur une ligne de force existante du paysage (la RD 81), ce qui permet une inscription visible du projet. Les rapports d'échelle resteront cohérents depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude, avec des effets de surplomb limités à des séquences très proches de la zone d'implantation ;
- Une modification sensible du paysage quotidien qui reste limitée à l'aire d'étude immédiate et sera globalement atténuée par la lisibilité et l'inscription paysagère du projet. Localement, des impacts forts ont été mis en évidence depuis les hameaux les plus proches du projet, mais des mesures de réduction comme des plantations de haies pourront être proposées.

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment planter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Le projet éolien Hôtel de France est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement afin d'éviter, puis de réduire, l'impact brut du projet. Des mesures d'accompagnement, proportionnées au niveau des impacts résiduels pourront être proposées par le porteur de projet, concourant à l'appropriation du projet par les riverains.

Annexe 1

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Silhouette du Château de Blain dans la végétation depuis les berges de l'Isac	19
Photo 2 : Vue filtrée par la végétation depuis l'ouest de Nozay	21
Photo 3 : Le VIP est masqué par la végétation présente à l'horizon depuis l'élévation du relief à l'ouest de Nozay	23
Photo 4 : Les vues sont ouvertes et profondes en direction du VIP depuis le centre ville de Campbon	23
Photo 5 : Illustration des marches de Bretagne occidentales : depuis le nord du Gâvre la végétation, et notamment la forêt domaniale du Gâvre en arrière plan, filtre les vues en direction du VIP	30
Photo 6 : Illustration du bocage suspendu du sillon de Bretagne ; les vues sont régulièrement filtrées ou limitées par la trame bocagère, très présente dans cette unité paysagère	31
Photo 7 : Illustration du PE Vallée du Don	35
Photo 8 : Vue filtrée par la trame végétale de la ville en direction du VIP depuis les abords du château de Campbon	38
Photo 9 : L'Isac depuis le sud de la Chevallerais.....	43
Photo 10 : Malgré une élévation du relief, la végétation qui accompagne la N171 filtre les vues en direction du VIP depuis l'axe routier ..	45
Photo 11 : Vue depuis les berges de l'Isac ; le VIP est masqué par la ripisylve	45
Photo 13 : Vue filtrée par la végétation accompagnant la RD 16.....	47
Photo 14 : Depuis la D3, les vues en direction du VIP sont filtrées par la trame bocagère	47
Photo 12 : Des ouvertures dans la végétation peuvent faire apparaître ponctuellement le VIP, ici depuis la D16	47
Photo 15 : Le VIP est tronqué par les boisements depuis la RD 164.....	48
Photo 16 : La végétation qui accompagne la RD 37 crée une alternance de vues ouvertes et filtrées en direction du VIP	48
Photo 17 : Suivant la hauteur des haies bocagères, les vues en direction du VIP peuvent être plus ou moins profondes depuis la RD 15 ..	48
Photo 18 : La végétation limite et cadre les vues depuis la RN 171	49
Photo 19 : La végétation qui accompagne la RN 171 crée une alternance de vues ouvertes et filtrées en direction du VIP	49
Photo 20 : La végétation qui accompagne le chemin de randonnée au nord-est de Blain ferme la majeure partie des vues en direction du site d'étude	49
Photo 21 : Le VIP est très peu prégnant depuis la voie verte située à l'ouest de Blain en raison des nombreux masques visuels que forme la ripisylve	49
Photo 22 : Depuis le GRP des Trois Rivières (également voie verte), les vues en direction du VIP sont limitées par les boisements qui longent l'Isac	51
Photo 23 : Le VIP est tronqué par la trame bâtie de la ville depuis la frange sud de Bouvron	55
Photo 24 : Les vues en direction du VIP sont filtrées par la trame végétale de la ville depuis une dent creuse dans la frange nord de Bouvron	55
Photo 25 : Le VIP est visible de manière filtrée depuis la frange ouest de la Chaussée	55
Photo 26 : Le VIP est filtré par la végétation depuis la frange ouest d'Héric	56
Photo 27 : Malgré l'orientation de la D16 en direction de la ZIP, le VIP est masqué par les boisements à l'horizon depuis le centre-ville d'Héric.....	56
Photo 28 : Des ouvertures dans la trame végétale de la frange nord de Notre-Dame-des-Landes créent des vues filtrées en direction du VIP ..	56
Photo 29 : La végétation qui accompagne la frange nord de Malville filtre les vues en direction du VIP	57
Photo 30 : Le VIP est visible depuis la frange nord de la Gergauderie ; néanmoins, sa prégnance est diminuée par les filtres visuels formés par la végétation.....	57
Photo 31 : La trame végétale du village filtre les vues depuis l'entrée sud de la Gergauderie ; le VIP est partiellement visible	57
Photo 32 : Une ouverture ponctuelle dans la trame végétale de Barel permet l'accès à une vue dégagée en direction du VIP	59
Photo 33 : La vue est ouverte et le VIP prégnant depuis la frange est de St-Omer de Blain	59
Photo 34 : La vue est ouverte et profonde depuis l'entrée ouest de Blain	59
Photo 35 : Le VIP apparaît tronqué depuis cette rue dirigée vers le site d'étude dans le centre-ville de Blain	60
Photo 36 : La vue est ouverte et dégagée depuis la frange ouest de la Chevallerais.....	60
Photo 37 : Malgré l'orientation de la RD 132 en direction du site d'étude, le VIP est masqué par la trame bâtie de la Chevallerais.....	60
Photo 38 : La vue est ouverte et profonde depuis la frange nord de Quinhu	63
Photo 39 : Depuis le château de la Groulaie, le VIP est partiellement visible ; les vues sont cadrées par la végétation qui accompagne l'édifice et la Forêt de la Groulaie présente à l'horizon.....	68
Photo 40 : illustration de l'édifice protégé	68

Photo 41 : La vue est ouverte en direction du site d'étude depuis les parcelles situées à l'intérieur du mur d'enceinte du château.....	69
Photo 42 : L'édifice protégé se situe derrière la végétation.....	69
Photo 43 : La vue est ouverte en direction du site d'étude depuis les abords du mur d'enceinte du château.....	70
Photo 44 : Illustration d'une construction greffée au mur de clôture du Château de Quéhillac	70
Photo 45 : Illustration du mur de clôture du Château de Quéhillac	70
Photo 46 : Les arbres du parc du château de Quéhillac ferment les vues en direction de la ZIP	71
Photo 47 : La végétation masque presque entièrement le VIP depuis la route reliant le centre de Blain à la Frelaudais	72
Photo 48 : Depuis le port de Blain, des fragments du VIP peuvent être aperçus à travers la végétation. Il en va de même pour le château de la Groulaie	72
Photo 49 : Parcille agricole au sud de la Farinelais	75
Photo 51 : Vallon du ruisseau du Pont Serin depuis le chemin agricole reliant la Farinelais au Grand de Fay	77
Photo 52 : Le VIP est prégnant depuis le secteur le plus élevé de l'aire d'étude à l'ouest de Fay-de-Bretagne	77
Photo 50 : La ripisylve filtre les vues en direction du site d'étude depuis les berges de l'Isac	77
Photo 55 : La végétation qui accompagne la route filtre partiellement les vues en direction du site d'étude depuis la RD 81	81
Photo 53 : Depuis la RN 171, la présence de boisements diminue ponctuellement la prégnance visuelle du VIP	81
Photo 54 : La végétation filtre en partie les vues en direction de la ZIP depuis le passage de la RN 171 au niveau du hameau du Pont Maffre ..	81
Photo 56 : Le VIP est prégnant depuis la D81 à la sortie nord de Fay-de-Bretagne ; des éléments des trames bâties et végétales peuvent ponctuellement agir comme des filtres visuels sur une partie du VIP selon la position de l'observateur	82
Photo 57 : Une épaisse végétation est présente de part et d'autre de la voie verte qui traverse la ZIP, ce qui limite la visibilité et la prégnance du VIP depuis ce chemin	82
Photo 58 : La prégnance visuelle de la ZIP est limitée par la végétation qui accompagne les axes de circulation mais aussi par celle qui délimite les parcelles agricoles depuis la RD 16	82
Photo 59 : Depuis le centre-bourg de Fay-de-Bretagne, les vues en direction du site d'étude sont tronquées par la trame bâtie du village ; de nouvelles constructions remplacent l'ancienne «dent creuse» de ce secteur habité, limitant ainsi l'ouverture visuelle depuis le centre du village	86
Photo 60 : Les vues sont ouvertes en direction du site d'étude depuis la frange nord ouest de Fay-de-Bretagne	86
Photo 61 : Depuis le centre de ce regroupement de hameau, les vues sont ouvertes en direction du site d'étude, la prégnance du VIP est importante	87
Photo 62 : Depuis le centre de Magouët, la végétation masque en grande partie le VIP	88
Photo 64 : Depuis la sortie sud du hameau de la Farinelais, la vue est ouverte sur le VIP	91
Photo 65 : Depuis le nord de la Richaudais, des percées dans la végétation ouvrent la vue en direction de la VIP	91
Photo 63 : Vue ouverte en direction du site d'étude depuis le hameau du Bois Morinet	91
Photo 66 : Vue ouverte en direction du site d'étude depuis le sud du hameau de La Retentais	92
Photo 67 : La vue est ouverte sur le VIP depuis le hameau de La Herverie	92
Photo 68 : Depuis le hameau de l'Orgerais, les vues sont ouvertes sur le VIP	92
Photo 69 : Le VIP apparaît au-dessus des toitures depuis le hameau de la Rabatelaïs	93
Photo 70 : La vue est partiellement filtrée en direction du site d'étude depuis le hameau de St Roch	93
Photo 71 : La végétation du hameau et la trame bocagère masquent une partie du VIP depuis la Guérinalais	93
Photo 72 : Vue ouverte en direction du site d'étude depuis la RD 81 au sud-est du hameau du Château Noir	95

Annexe 2

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP.....	8
Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes	9
Figure 3 : Carte de localisation géographique 1/4.....	11
Figure 4 : Carte de localisation géographique 2/4.....	11
Figure 5 : Carte de localisation géographique 3/4.....	11
Figure 6 : Carte de localisation géographique 4/4.....	11
Figure 7 : Imbrication des aires d'étude	12
Figure 8 : Carte de visibilité théorique binaire.....	13
Figure 9 : Carte de visibilité théorique	16
Figure 10 : Carte de visibilité théorique et aires d'étude	17
Figure 11 : Carte des aires d'étude	20
Figure 12 : Carte du relief.....	22
Figure 13 : Carte lithologique simplifiée (@ Agence couasnon et BRGM)	23
Figure 14 : Coupe paysagère A-A'	25
Figure 15 : Coupe paysagère B-B'	27
Figure 16 : Carte des unités paysagères.....	28
Figure 17 : Bloc diagramme des marches de Bretagne occidentales	30
Figure 18 : Bloc diagramme du bocage suspendu du sillon de Bretagne	31
Figure 19 : Carte des «zones favorables au développement de l'éolien» des pays de la Loire, schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire	32
Figure 20 : Carte des sensibilités paysagères des pays de la Loire, schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire.....	32
Figure 21 : Carte des sensibilités liées au patrimoine culturel des pays de la Loire, schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire..	32
Figure 22 : Carte de l'état de l'éolien	33
Figure 23 : Carte des interdistances entre les parcs éoliens.....	34
Figure 24 : Carte des monuments historiques.....	36
Figure 25 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte	37
Figure 26 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.....	37
Figure 27 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.....	39
Figure 28 : Carte du parc naturel régional de brière.....	40
Figure 29 : Carte de l'aire d'étude rapprochée.....	42
Figure 30 : Carte du relief.....	44
Figure 31 : Carte des principaux axes routiers	46
Figure 32 : Carte de la sensibilité des axes de communication.....	50
Figure 33 : Carte de la répartition de l'habitat de l'aire rapprochée.....	52
Figure 34 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat	53
Figure 36 : Coupe de principe entre la ville de Bouvron et la ZIP.....	54
Figure 35 : Liste des habitats de plateau de l'aire d'étude rapprochée.....	54
Figure 38 : Coupe de principe entre la ville de Blain et la ZIP	58
Figure 37 : Liste des habitats de versant de l'aire d'étude rapprochée	58
Figure 39 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	61
Figure 41 : Carte des monuments historiques.....	66
Figure 42 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	67
Figure 43 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	73
Figure 44 : Carte de l'aire d'étude immédiate	74
Figure 45 : Carte du relief	76
Figure 46 : Carte du contexte paysager	78

Figure 47 : Bloc Diagramme du contexte paysager	79
Figure 48 : Carte des principaux axes routiers	80
Figure 49 : Carte des sensibilités des principaux axes de déplacement.....	83
Figure 50 : Carte de la répartition de l'habitat de l'aire d'étude immédiate	84
Figure 51 : Localisation des photographies illustrant la perception depuis les hameaux et l'habitat isolé.....	90
Figure 52 : Carte de la sensibilité de l'habitat	94
Figure 53 : Carte des ZPPA	96
Figure 54 : Carte de synthèse (1/2)	98
Figure 55 : Carte de synthèse (2/2)	99
Figure 56 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	104
Figure 57 : Carte de visibilité théorique du projet éolien	112
Figure 58 : Carte de visibilité théorique angulaire du projet éolien	113
Figure 59 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage (1/2)	115
Figure 60 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage (2/2)	116
Figure 61 : Carte des points de photomontage des aires éloignée et rapprochée sur la carte de visibilité théorique	117
Figure 62 : Carte de localisation des photomontages de l'aire éloignée et rapprochée sur la synthèse des enjeux	118
Figure 63 : Carte de localisation des photomontages de l'aire éloignée et rapprochée	119
Figure 64 : Carte de localisation des photomontages de l'aire immédiate sur la synthèse des enjeux	120
Figure 65 : Carte de localisation des photomontages de l'aire immédiate sur la synthèse des enjeux	121
Figure 66 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire éloignée	137
Figure 67 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire rapprochée	225
Figure 68 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire immédiate	295
Figure 69 : Carte des impacts paysagers 1/2	296
Figure 70 : Carte des impacts paysagers 2/2	297
Figure 71 : Carte de localisation du projet sur les liaisons cyclables du pays de Blain.....	300
Figure 72 : Plan du chemin d'accès à l'éolienne n°2 depuis la voie verte	301
Figure 73 : Exemple de panneaux pédagogiques en situation	301
Figure 74 : Exemple de palette végétale pour les haies bocagères	302
Figure 75 : Localisation des haies végétales suggérées	302
Figure 76 : Localisation des haies végétales suggérées dans le hameau du Bois Morinet	302
Figure 77 : Localisation des haies végétales suggérées dans le hameau du château noir	303
Figure 78 : Localisation des haies végétales suggérées dans le hameau de la Bouhonnais	303
Figure 79 : Localisation des haies végétales suggérées dans le hameau de la Herverie	303
Figure 80 : Localisation des haies végétales suggérées dans le hameau de la Retentais	303
Figure 81 : Localisation des haies végétales suggérées dans la frange nord de Parignac	304
Figure 82 : Localisation des haies végétales suggérées dans le hameau de la Chesnaie	304
Figure 83 : Tableau de synthèse des mesures ERC	304
Figure 84 : Carte des sensibilités du contexte éolien et des monuments historiques	312
Figure 85 : Carte des impacts du contexte éolien et des monuments historiques	313

Annexe 3 : Glossaire

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lorsqu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, ou des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien.

Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peuvent générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont

nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable «est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliquée à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

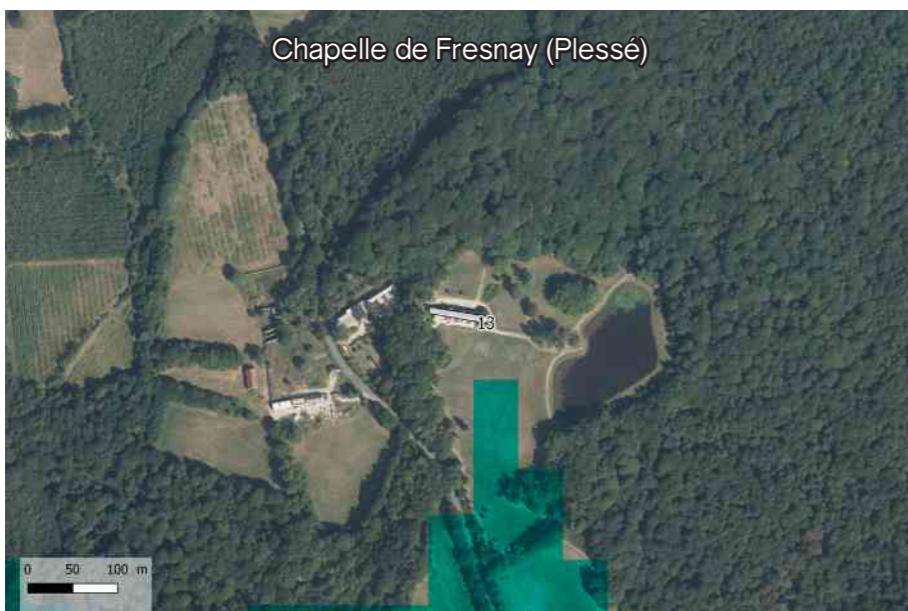
Annexes 4 - Localisation des monuments historiques sur fond orthophoto, avec indication de la ZVI (180m bdp, état initial)

ANNEXES

310

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN HÔTEL DE FRANCE - VOLET PAYSAGER





Annexes 5 - Cartes de synthèse du contexte éolien et des monuments historiques

FIGURE 84 : CARTE DES SENSIBILITÉS DU CONTEXTE ÉOLIEN ET DES MONUMENTS HISTORIQUES

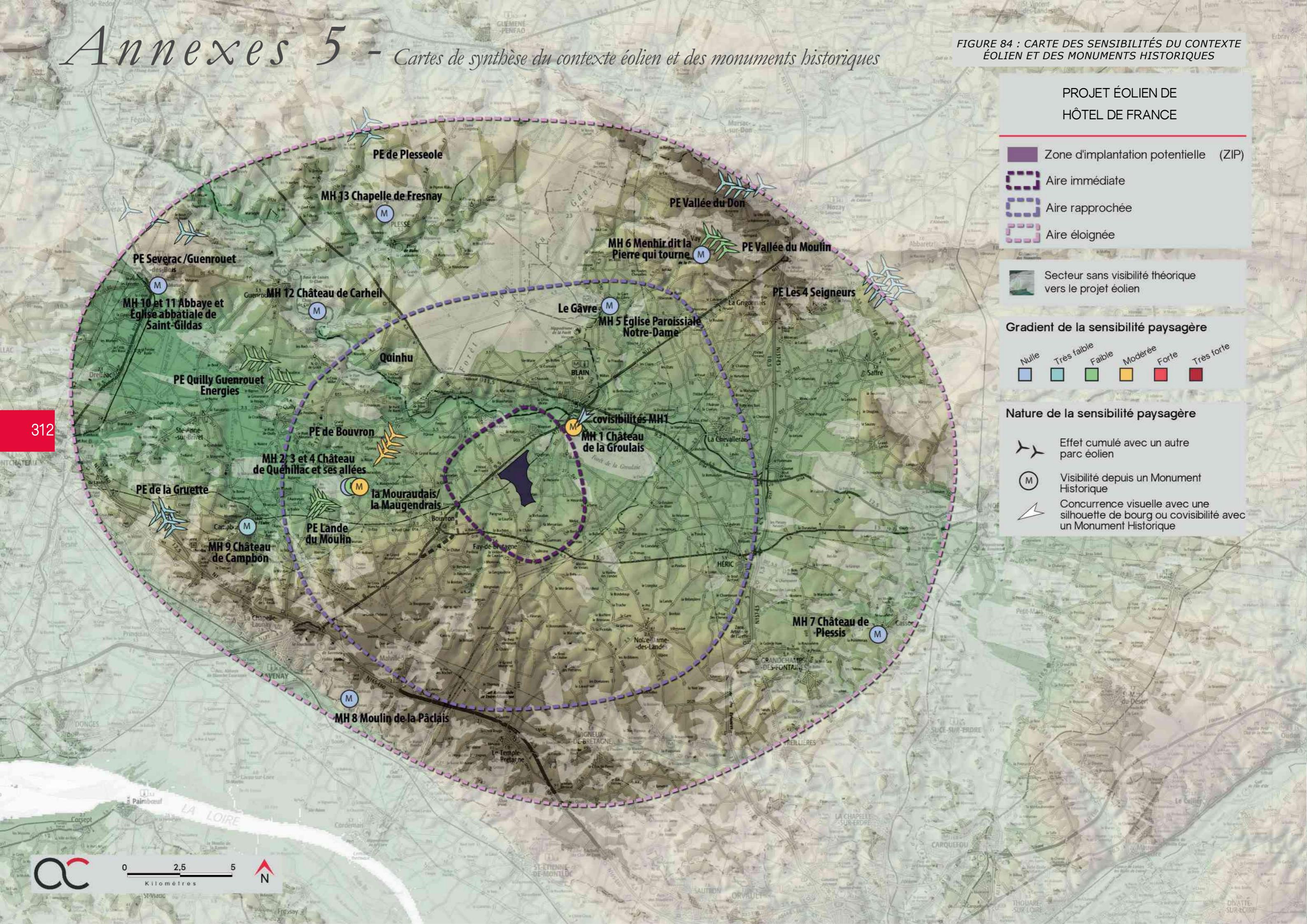
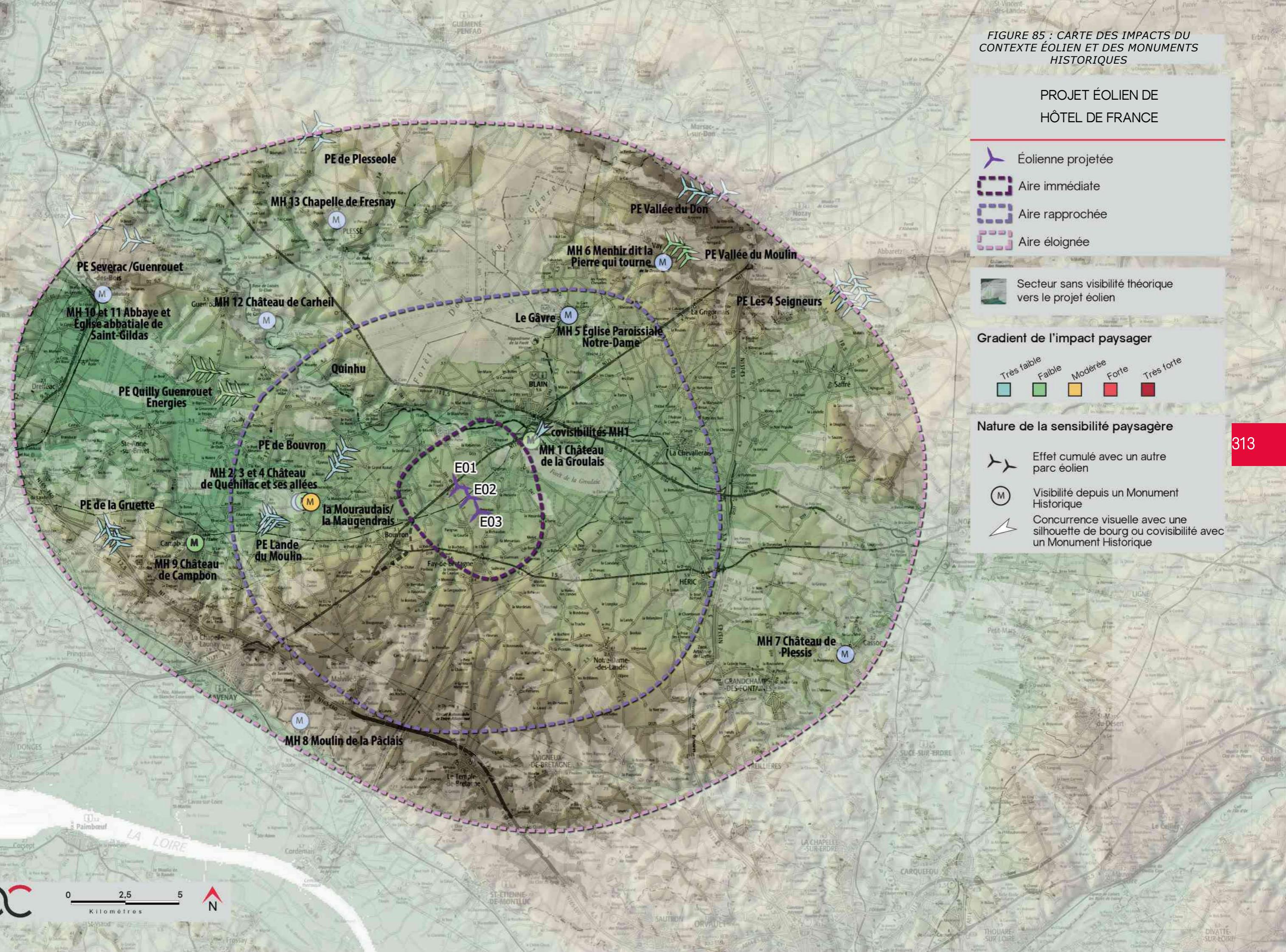
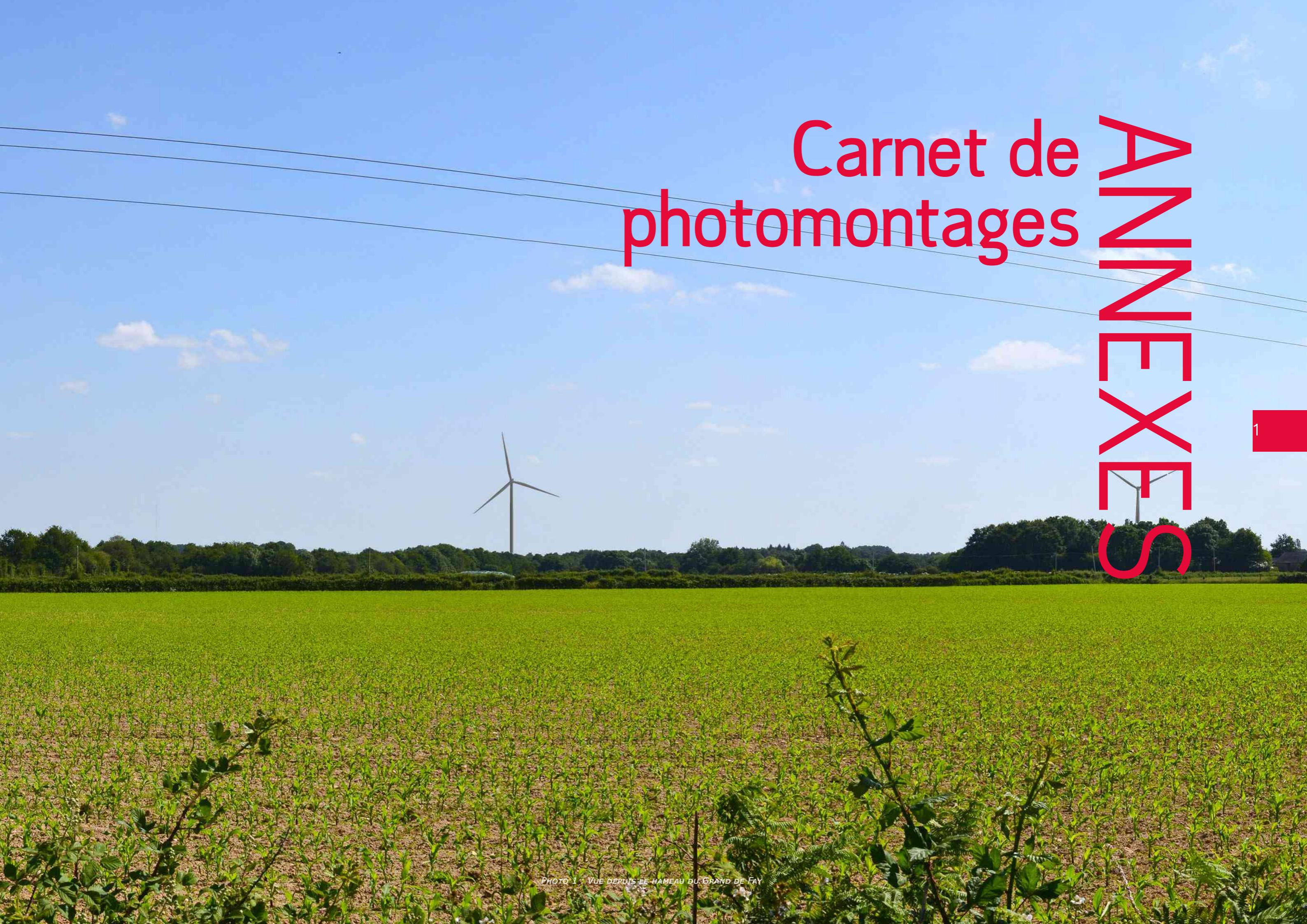


FIGURE 85 : CARTE DES IMPACTS DU CONTEXTE ÉOLIEN ET DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN DE HÔTEL DE FRANCE





Carnet de photomontages

ANNEXE

1

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
1-1	Vue depuis les abords du Château de Campbon			Château de Campbon (MH9)		
1-2	Vue depuis les abords du Château de Campbon (bis)	PE de Lande du Moulin		Château de Campbon (MH9)	Vallée du Ruisseau de Faussac	
1-3	Vue depuis les abords plus éloignés du Château de Campbon	PE de Lande du Moulin, Bouvron		Château de Campbon (MH9)	Vallée du Ruisseau de Faussac	
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
2	Vue depuis les abords du mur de clôture du Château de Quéhillac			Château de Quéhillac (MH3)		
3	Vue depuis la frange sud-est de la Maugendrais					Frange sud-est de la Maugendrais
4	Vue depuis la frange sud de Cavelais					Frange sud de la Cavelais
5	Vue depuis la frange est de Quinhu				Vallée de l'Isac	Frange est de Quinhu
6	Vue depuis la frange est de Saint-Omer-de-Blain	PE de Bouvron			Vallée de l'Isac	Frange est de Saint-Omer-de-Blain
7	centre-bourg de la Chaussée		D164		Vallée de l'Isac	Centre-bourg de la Chaussée
8	Vue depuis la frange ouest de Blain		D164		Vallée de l'Isac	Frange ouest de Blain
9	Vue depuis la frange sud de Le Gâvre		GRP des Trois Rivières			Frange sud du Gâvre
10	Vue depuis la frange est de Blain					Frange est de Blain
11	Vue depuis le centre bourg de Blain					Centre bourg de Blain
12-1	Vue depuis le château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-2	Vue depuis l'angle sud-est du jardin du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-3	Vue depuis le haut des escaliers du parc du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-4	Vue depuis la 2ème fenêtre à l'est au 2ème étage du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-5	Vue depuis la terrasse du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-6	Vue depuis la fenêtre du 2ème étage de la tour du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-7	Vue depuis l'entrée du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-8	Vue depuis la pelouse située devant château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
13	Vue depuis la frange ouest de La Chevallerais					Frange ouest de La Chevallerais
14	Vue depuis la frange sud de Guesny					Frange sud de Guesny
15	Vue depuis la frange sud de La Pinelais					Frange sud de La Pinelais
16	vue depuis la frange nord de Notre-Dame-des-Landes					Frange nord de Notre-Dame-des-Landes
17-1	Vue depuis la frange nord de la Gergauderie			Covisibilité avec le moulin de la Gergauderie		Frange nord de la Gergauderie
17-2	Vue depuis la frange nord de la Gergauderie (bis)			Covisibilité avec le moulin de la Gergauderie		

FIGURE 1 : TABLEAU DESCRIPTIF DES ENJEUX PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE (1/2)

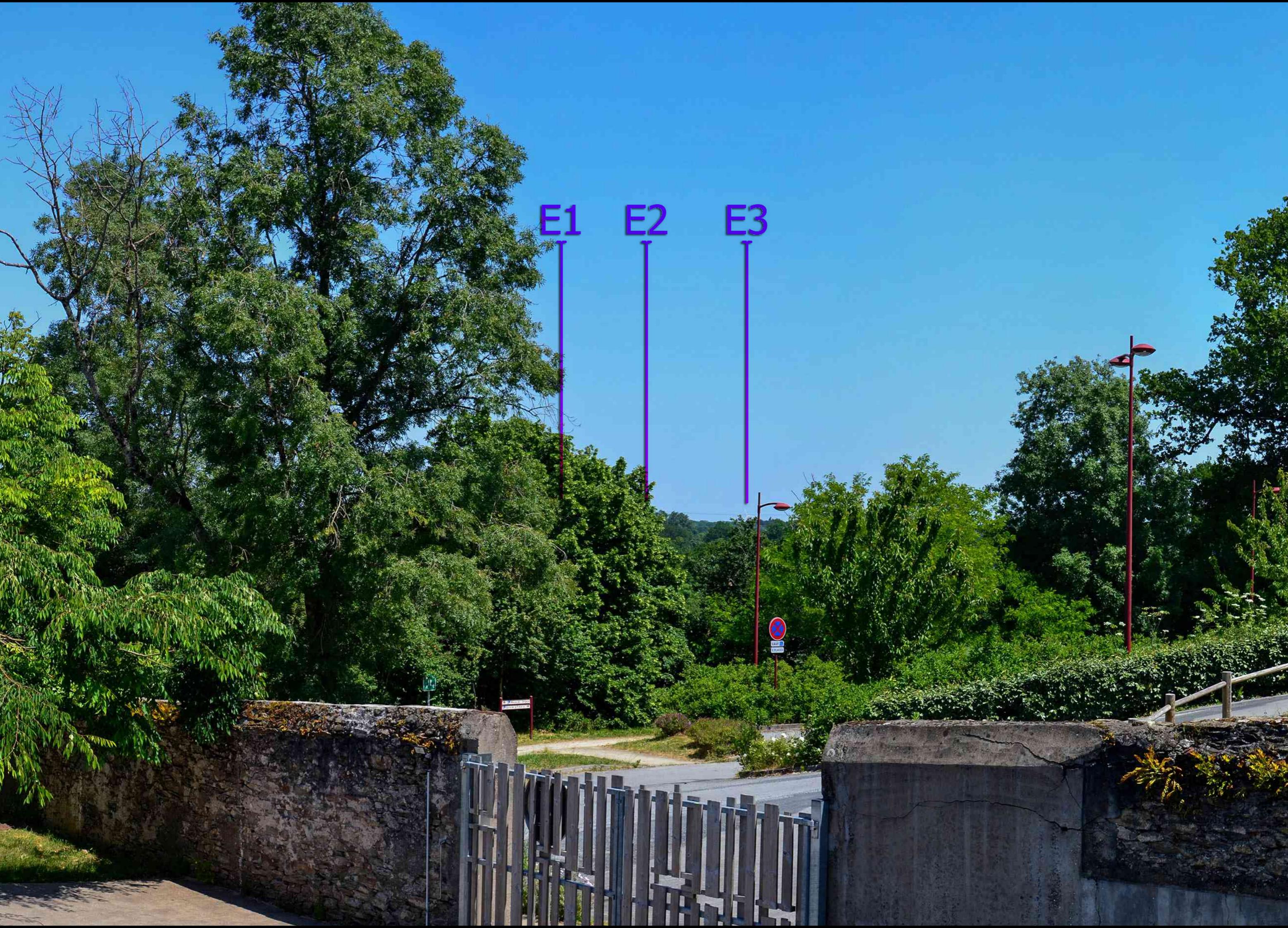
NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
18	Vue depuis la frange est de Malville					Frange est de Malville
19	Vue depuis la RN 171 au sud-ouest de Bouvron		N171			
20	Vue depuis la frange sud-ouest de Bouvron					Frange sud-ouest de Bouvron
21	Vue depuis la frange nord de Bouvron					Frange nord de Bouvron
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
22	Vue depuis le hameau du Grand de Fay					Hameau du Grand de Fay
23	Vue depuis les abords du hameau du Bois Morinet		N171			Hameau du Bois Morinet
24	Vue depuis le hameau du Château Noir		D81			Hameau du Château Noir
25	Vue depuis le hameau de Grand-Lande					Hameau de Grand-Lande
26	Vue depuis la RN 171		N171			
27	Vue depuis le hameau de la Rabatelaïs		D33			Hameau de la Rabatelaïs
28	Vue depuis la frange sud de Magouet		D33			Frange sud de Magouet
29	Vue depuis le GRP des Trois Rivières		GRP des Trois Rivières			
30	Vue depuis le hameau de l'Orgerais					Hameau de l'Orgerais
31	Vue depuis le hameau de St-Roch					Hameau de St-Roch
32-1	Vue depuis le hameau de la Bouhonnais					Hameau de la Bouhonnais
32-2	Vue depuis le hameau de la Bouhonnais (bis)					Hameau de la Bouhonnais
33	Vue depuis le hameau de la Herverie					Hameau de la Herverie
34	Vue depuis le hameau de la Retentais					Hameau de la Retentais
35	Vue depuis le hameau des Baugères					Hameau des Baugères
36	Vue depuis le hameau de Meluc					Hameau de Meluc
37	Vue depuis la D16		D16			
38	Vue depuis le centre-bourg de Fay-de-Bretagne					Centre-bourg de Fay-de-Bretagne
39	Vue depuis la frange ouest de Fay-de-Bretagne					Frange ouest de Fay-de-Bretagne
40	Vue depuis la Courbe					La Courbe
41	Vue depuis la frange nord-est de Parignac					Hameau nord-est de Parignac
42	Vue depuis le hameau de la Chesnaie		Voie Verte			Hameau de la Chesnaie

FIGURE 2 : TABLEAU DESCRIPTIF DES ENJEUX PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE (2/2)



6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



E1 E2 E3







6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E01 E02 E03







6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



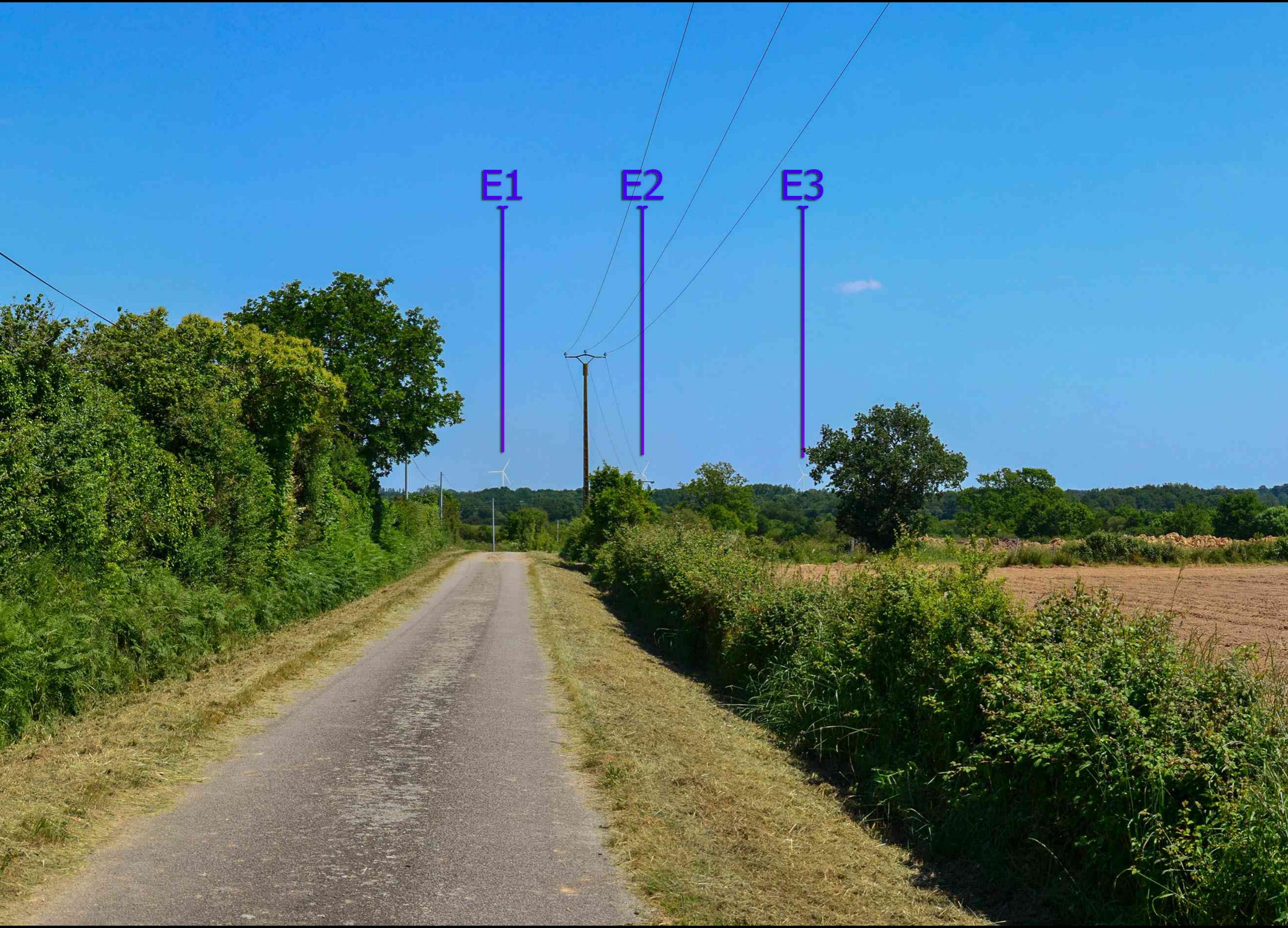
E01 E02 E03





6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



E1

E2

E3



E01

E02

E03









6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



E1

E2

E3



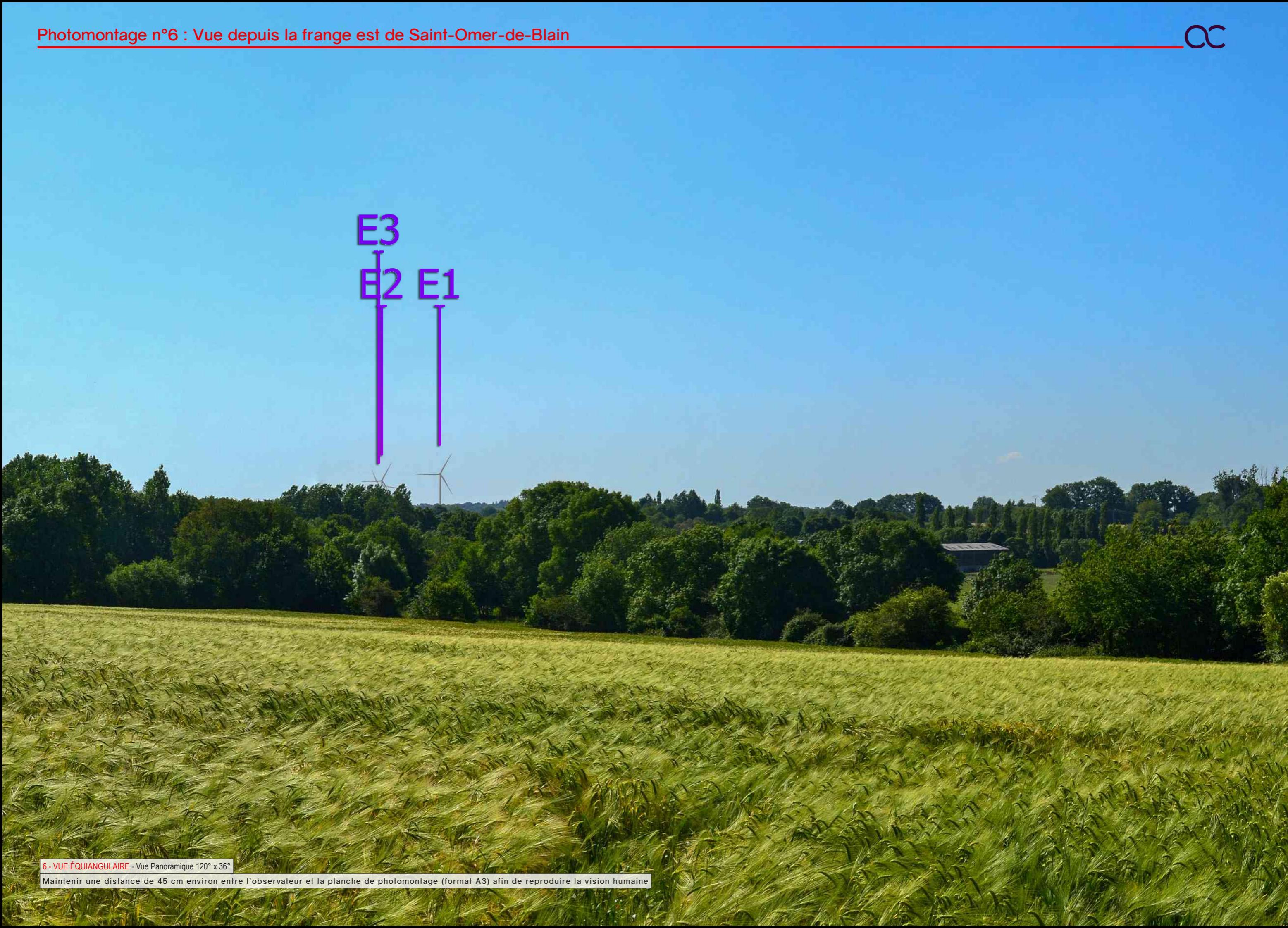


6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine







E3
E2 E1







6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

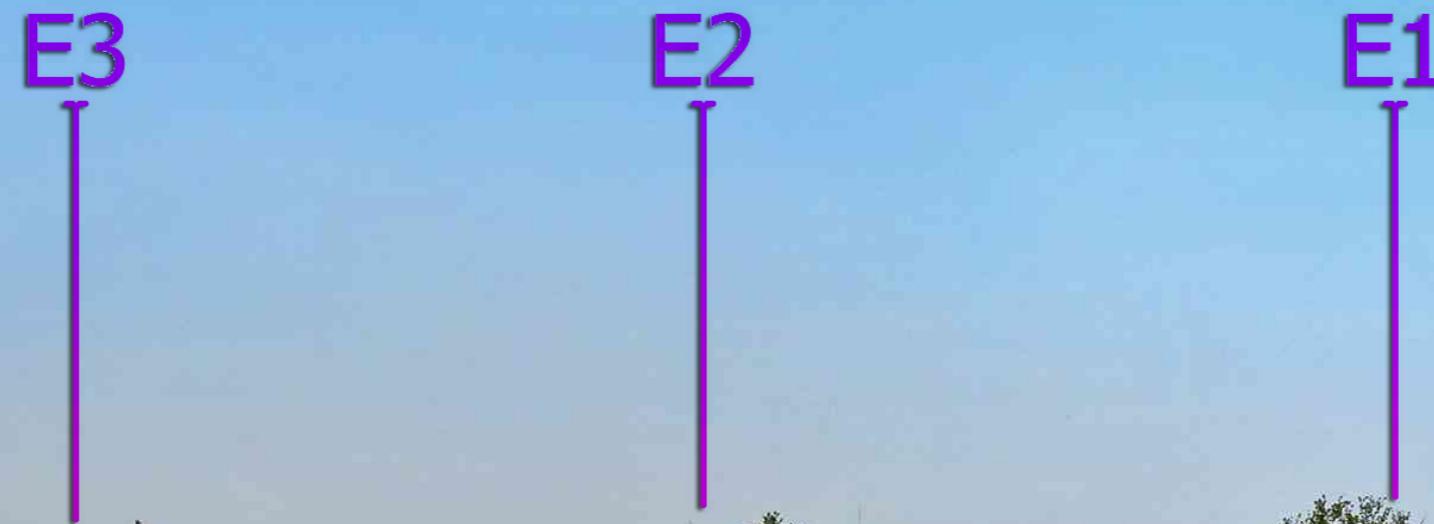




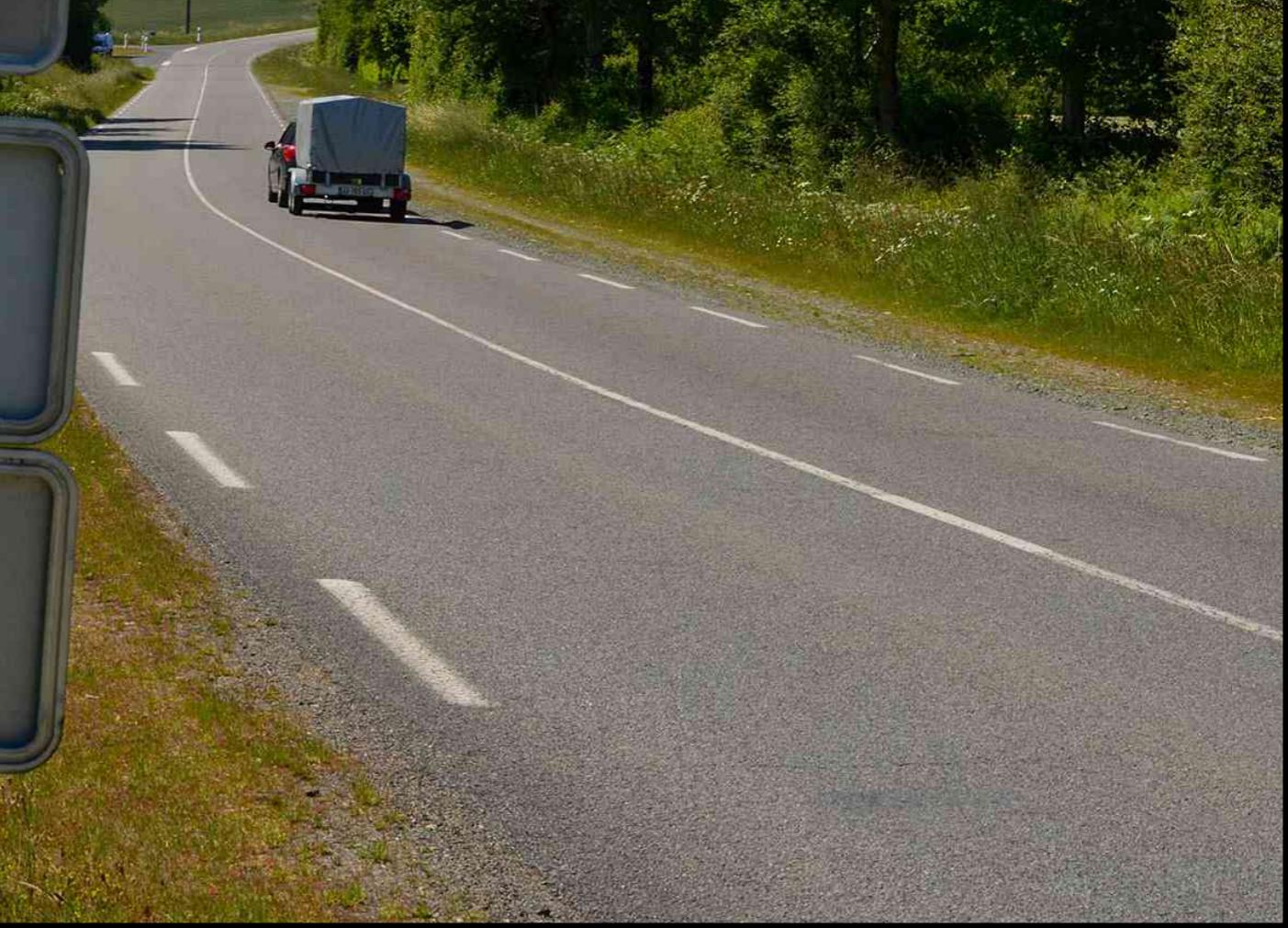
E3

E2

E1









6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



E3

E2

E1



Photomontage n°10 : Vue depuis la frange est de de Blain



6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

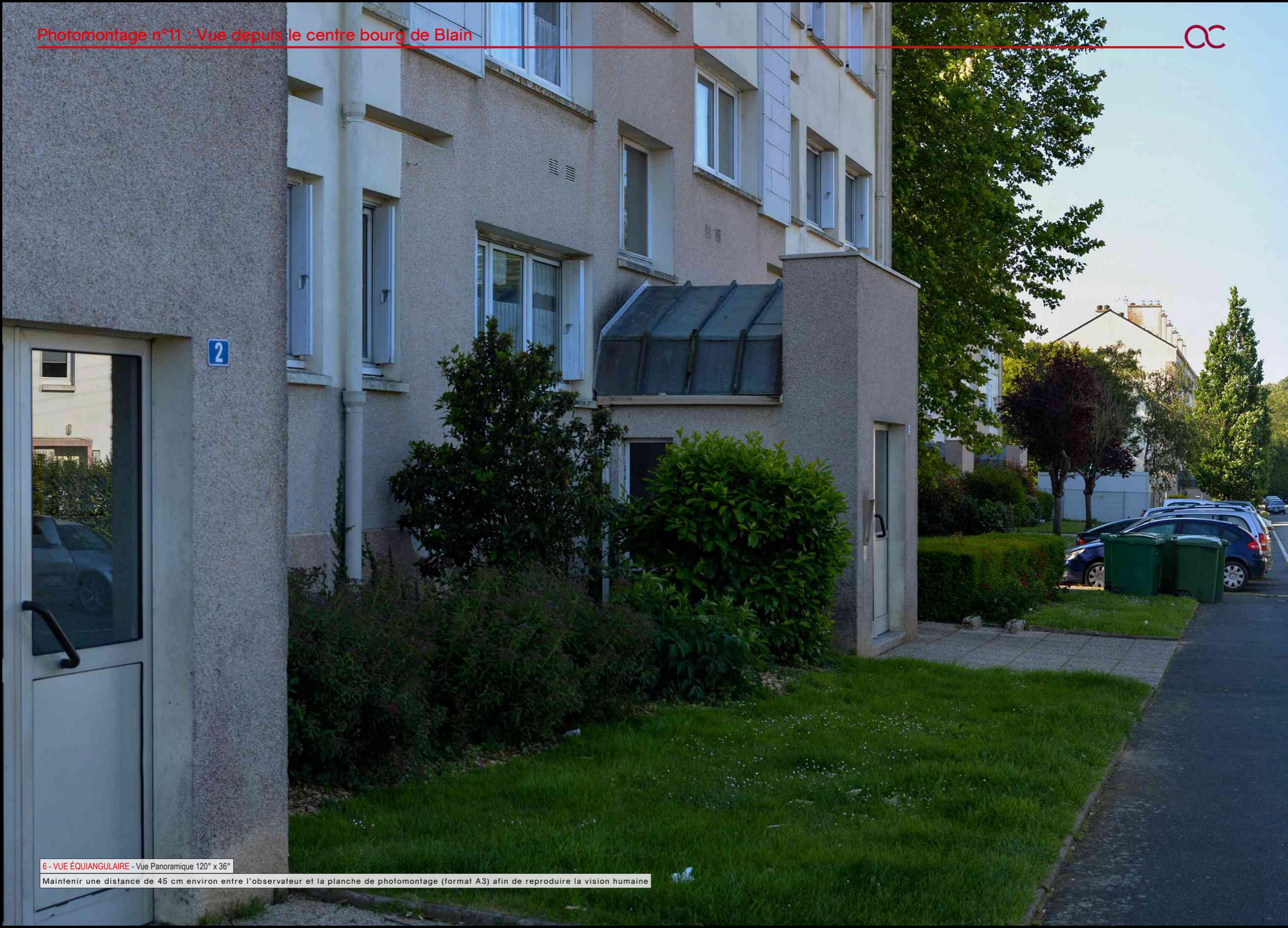


E3

E2

E1





6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

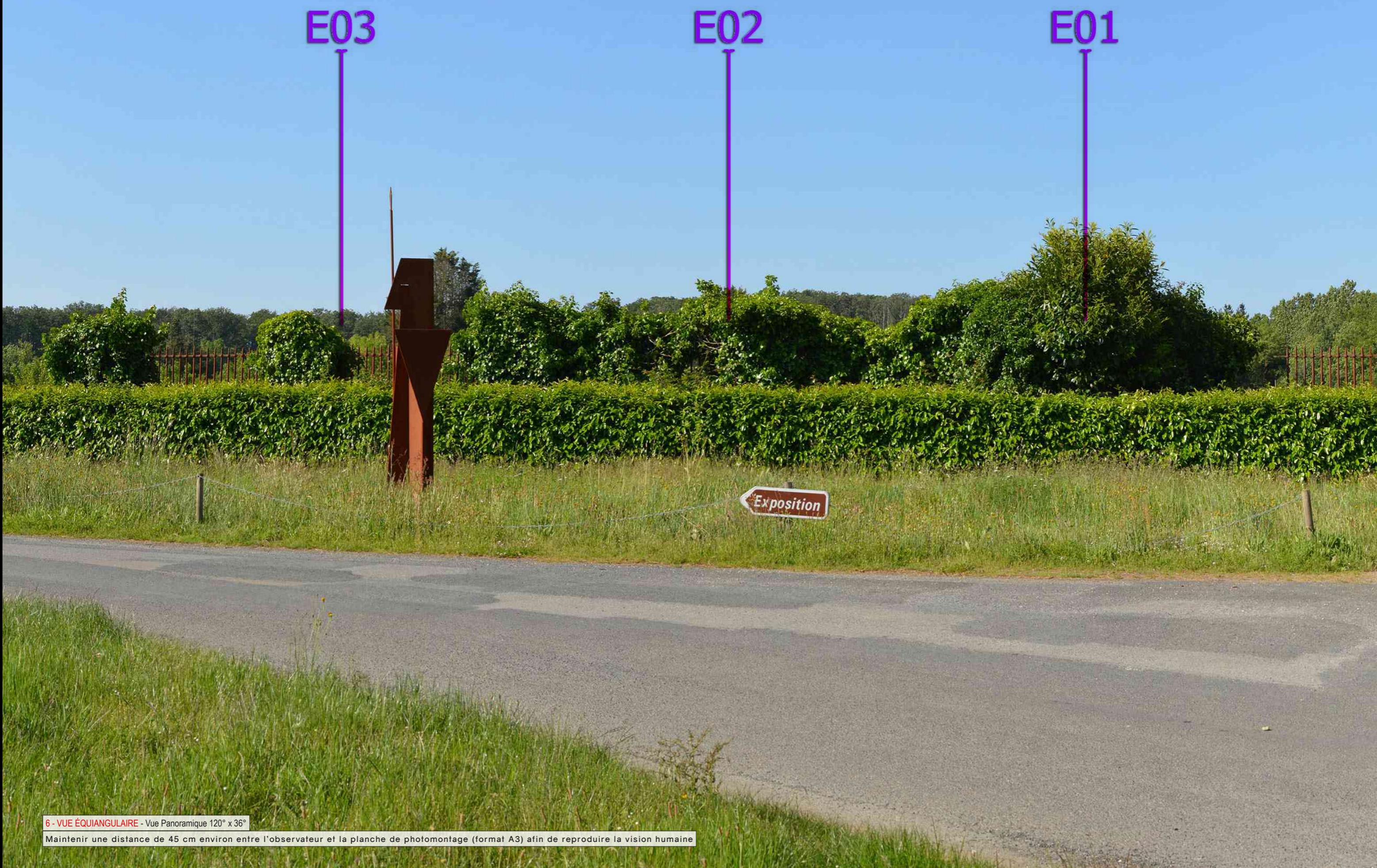


E3

E2

E1







Gîte d'étape



SAUF



Déshabillé municipal



Photomontage n°12-2 : Vue depuis l'angle sud-est du jardin du château de la Groulaie

CC



6 - VUE ÉQUANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



E03

E02

E01